

# ETUDES

Les  
grandes  
régions  
agricoles  
dans la

**C.E.E.**

Etude réalisée en  
commun par la  
C.E.E. et l'O.E.C.E.

COMMUNAUTÉ  
ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

EUROPÄISCHE  
WIRTSCHAFTSGEMEINSCHAFT

COMUNITÀ  
ECONOMICA EUROPEA

EUROPESE  
ECONOMISCHE GEMEENSCHAP

série  
agriculture

**1**

1960  
BRUXELLES

## SOMMAIRE

I. — Rapport du groupe des experts (C.E.E. - O.E.C.E.)

II. — Documents cartographiques :

1. *Cellules statistiques de base utilisées pour la délimitation des grandes régions agricoles dans la Communauté économique européenne.*

2. *Cartes analytiques extraites de la série dressée pour la délimitation des grandes régions agricoles dans la Communauté économique européenne.*

(a) *Surface toujours en herbe en % du territoire cultivé.*

(b) *Surface fourragère totale en % du territoire cultivé.*

(c) *Surface des cultures céréalières en % des terres arables.*

(d) *Rendements du blé (100 kg/ha).*

3. *Les grandes régions agricoles dans la Communauté économique européenne.*

4. *Carte du relief de la Communauté économique européenne.*

5. *Densité de la population des pays membres des Communautés européennes.*

COMMUNAUTÉ  
ÉCONOMIQUE  
EUROPÉENNE

**Les grandes  
régions  
agricoles  
dans la C.E.E.**

Étude réalisée en commun par la C.E.E. et l'O.E.C.E.

ÉTUDE :  
Série Agriculture  
N° 1 – Bruxelles 1960

*Cette étude, réalisée en commun par la C.E.E. et l'O.E.C.E.,  
est diffusée en langue française sous deux couvertures diffé-  
rentes:*

- N° 1. Série Agriculture des Etudes C.E.E.;*
- N° 27. Documentation Agriculture de l'O.E.C.E.*



Les grandes  
régions  
agricoles  
dans la C.E.E.

## SOMMAIRE

AVANT-PROPOS .....	7
INTRODUCTION .....	9

### *Chapitre I. LA METHODE D'ENQUETE*

I. Choix de la méthode .....	11
II. Données statistiques .....	11
III. Critères de base pour la délimitation des régions agricoles .....	13
IV. Unités territoriales statistiques et base cartographique .....	14
V. Cartes analytiques .....	16
VI. Délimitation des régions agricoles .....	16

### *Chapitre II. APPLICATION DE LA METHODE ET RESULTATS D'ENSEMBLE*

I. Présentation de quelques cartes analytiques.....	19
II. Vue d'ensemble sur les grandes régions agricoles de la C.E.E. ....	20
III. Description détaillée de la délimitation de quelques grandes régions .....	21
IV. Formes et contours des grandes régions agricoles .....	29
V. Pondération de chacune des grandes régions agricoles dans la C.E.E. ....	30

### *Chapitre III. SITUATION ET CARACTERISTIQUES DES GRANDES REGIONS AGRICOLES DE LA C.E.E.*

I. Description sommaire de chaque grande région .....	33
II. Caractéristiques fondamentales de chaque grande région .....	46
a) Données climatiques .....	46
b) Données agricoles .....	50
CONCLUSION « Tâches futures » .....	57

### *Annexes: DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES*

1. Carte de travail (cellules statistiques de base).
2. Cartes analytiques agricoles.
  - a) Surface toujours en herbe (pourcentage du territoire cultivé).
  - b) Surface fourragère totale (pourcentage du territoire cultivé).
  - c) Surface des cultures céréalières (pourcentage des terres arables).
  - d) Rendements du blé (100 kg/ ha).
3. Carte des grandes régions agricoles dans la C.E.E.
4. Carte du relief de la C.E.E.
5. Carte de la densité de population de la C.E.E.



## AVANT-PROPOS

Afin d'acquérir une meilleure vue d'ensemble sur les ressources agricoles européennes par une meilleure connaissance des régions agricoles de ses pays Membres, l'Agence Européenne de Productivité de l'O.E.C.E., sur la recommandation du Comité des suppléants des ministres de l'agriculture et de l'alimentation, a décidé d'effectuer une étude visant à la détermination des régions agricoles d'Europe. Dans le but de réunir une certaine somme d'expérience pratique dans ce genre d'étude, elle a choisi d'effectuer tout d'abord une « étude pilote » sur la France et l'Allemagne, au titre du projet n° 417: « Etude des régions agricoles ».

Cette étude devait permettre, grâce à une analyse de petites unités régionales dans le cadre de ces deux pays, de définir, puis de délimiter les grandes régions agricoles sur des bases communes.

La C.E.E., de son côté, avait également décidé d'entreprendre une étude du territoire agricole des six pays de son ressort, en vue notamment de compléter les données statistiques dont elle disposait par des éléments portant sur des espaces territoriaux moins vastes et moins hétérogènes sous l'angle agricole que les pays eux-mêmes. L'objectif élémentaire de la C.E.E. consistait dans la délimitation de régions agricoles présentant une certaine unité, une individualité particulière et une étendue suffisante qui puissent, notamment, servir de base à des études approfondies sur la situation de l'agriculture dans le cadre des pays Membres.

De ce fait, la première étape conduisant tant vers les projets de la C.E.E. que vers ceux de l'O.E.C.E. s'avérait identique et portait sur un territoire en partie commun. C'est pourquoi les deux organisations ont décidé de joindre leurs efforts pour mener à bien ensemble, sur la totalité du territoire couvert par les six pays de la C.E.E., l'étude des grandes régions agricoles.

La collaboration entre les deux organisations s'est traduite en fait par la constitution d'un groupe d'experts chargés chacun d'un espace territorial. Chacun de ces experts fut pris en charge soit par l'O.E.C.E., soit par la C.E.E. La liaison entre eux fut assurée par un secrétariat commun chargé d'assurer les tâches matérielles relatives au fonctionnement du groupe.

Ce groupe comprenait les experts suivants:

M. le Prof. J. KLATZMANN (France);  
M. le Prof. Dr K.H. OLSEN (Allemagne);  
M. le Prof. O. ORLANDO (Italie);  
M. le Dr Th.J.G. VAN HOUT (Pays-Bas);  
M. le Dr I.B.F. KORMOSS (Collège d'Europe), chargé de la cartographie.

Grâce à la collaboration efficace qui s'est instaurée entre les experts et à la contribution des services statistiques nationaux et internationaux — certains de ces services ont dû se reporter jusqu'aux données communales pour répondre aux exigences de cette étude —, ces travaux ont pu être effectués dans un délai de six mois seulement.

Le présent rapport est le résultat de cette collaboration. Il constitue la première étape vers des études que chacune des deux organisations pourra entreprendre ultérieurement. Il convient donc de le considérer non comme l'aboutissement final d'une recherche, mais plutôt comme un premier essai qui donnera lieu à d'autres études plus approfondies en vue d'atteindre une connaissance toujours meilleure de l'agriculture et des problèmes qu'elle pose à l'échelle régionale.

La C.E.E. et l'O.E.C.E. expriment leur reconnaissance et leurs remerciements à Messieurs les Experts, ainsi qu'aux Services qui ont collaboré à cette étude.



## INTRODUCTION

### OBJET DE L'ÉTUDE

Toute organisation qui dans ses prérogatives détient un pouvoir de conception et de décision doit bénéficier d'une connaissance suffisante de la situation du territoire couvert par son action, sous peine d'être inefficace et d'aboutir parfois à des résultats contraires à ceux qu'elle vise.

Il est de ce fait nécessaire, dans la mesure où les éléments indispensables à la conception ou à la réalisation de telle ou telle politique n'existent pas encore, de les mettre à jour aussi objectivement que possible.

En matière économique, toute politique est fondée de plus en plus sur une étude approfondie des situations économiques régionales. La politique agricole ne saurait faire exception à cette règle, d'autant plus que l'agriculture est l'activité qui doit compter le plus avec le sol, c'est-à-dire, en fait, avec le territoire.

Le territoire est essentiellement diversifié, car les facteurs qui en façonnent le caractère sont très nombreux et quelquefois variables. La combinaison de ces facteurs donne naissance à des régions agricoles, voire à des complexes régionaux à structure et orientation de productions agricoles caractéristiques.

La connaissance des limites de ces régions et de leurs caractéristiques fondamentales présentées sous une forme claire autant que rigoureuse s'avère ainsi indispensable. De telles divisions territoriales en régions agricoles ont été entreprises à cette fin, notamment dans le cadre de la plupart des pays. Par souci d'efficacité, on eût pu essayer d'utiliser de tels découpages, valables certes à l'échelle nationale, mais qui s'avèrent insuffisants et inapplicables au niveau international. Une telle juxtaposition de délimitations entreprises selon des concepts et sur la base de critères essentiellement différents ne laissait aucun doute sur son inopérance.

C'est pourquoi, vu l'intérêt de la connaissance de régions agricoles délimitées sur des bases communes dans le cadre des six pays de la C.E.E. et étant donné l'inexistence d'une telle

délimitation, il s'avérait souhaitable de procéder à une tentative de délimitation inédite du territoire, selon des principes et des méthodes uniformes et quelque peu nouveaux.

De nombreuses voies concourant vers un même objectif s'offraient aux experts. Ils ont porté leur choix sur celle qui leur permettrait d'obtenir un résultat acceptable dans un délai relativement court. Dès le départ fut éliminé un découpage trop poussé des cellules géographiques élémentaires à partir desquelles serait menée l'analyse des conditions existantes, puis le regroupement en régions agricoles. Il a fallu également recourir à un nombre restreint de critères par suite des lacunes de la documentation statistique existante et compléter ceux-ci par des éléments subjectifs résultant de la propre expérience des experts.

Cette étude rapide aura cependant permis de délimiter sur l'ensemble du territoire de la C.E.E. des régions agricoles suffisamment vastes, dotées d'une certaine unité et possédant une individualité propre. Les résultats atteints ne sauraient toutefois être considérés comme une fin en soi. Ils ne sont qu'un premier pas vers une étude plus approfondie des régions agricoles. Ils sont en outre le fruit d'un compromis tenant compte du temps limité imparti pour cette étude et de l'importance du sujet — compromis entre la minutie scientifique nécessaire et l'aspect pratique de l'utilisation des résultats de cette étude.

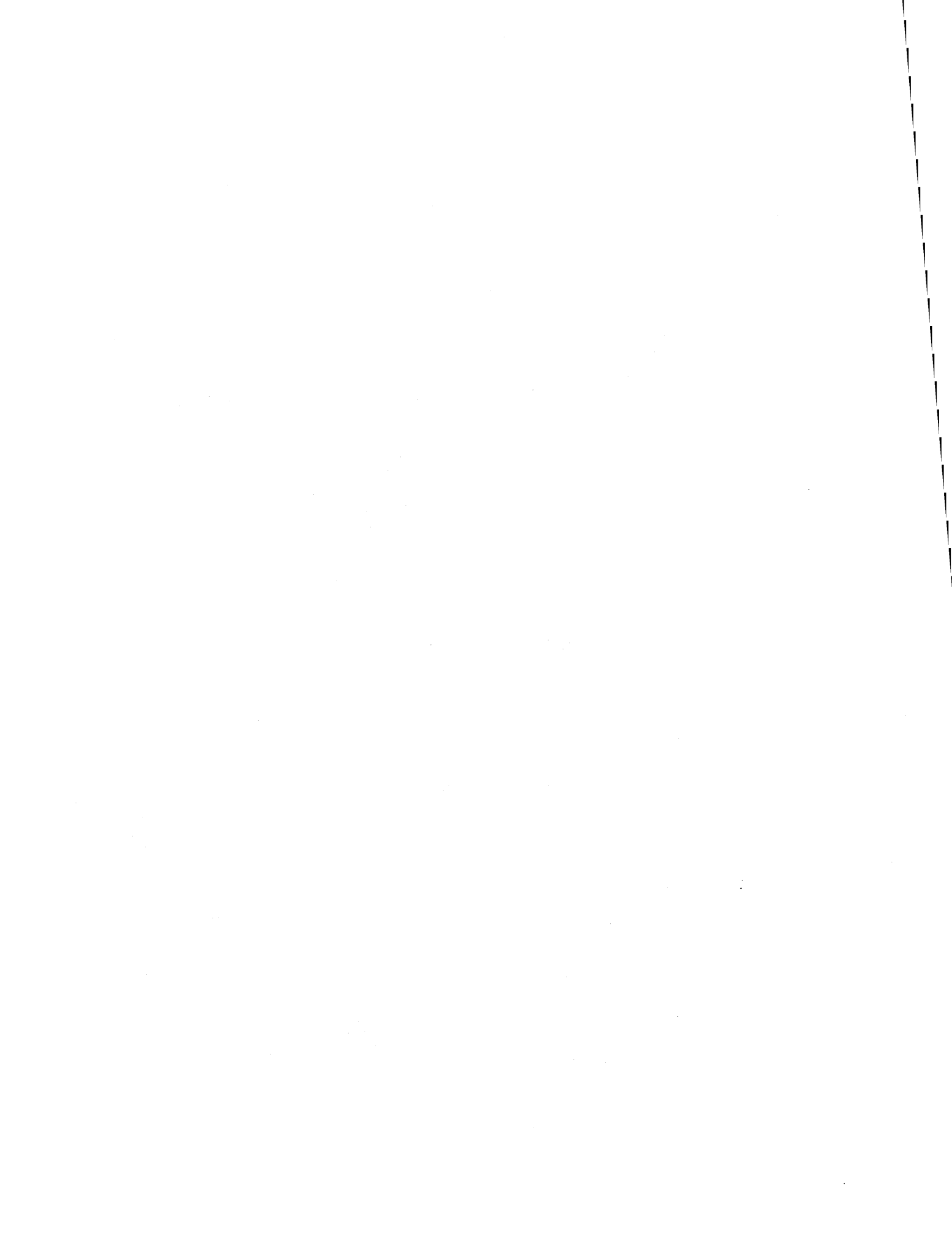
Ces résultats font l'objet des pages suivantes; ils ont été présentés dans trois chapitres essentiels, à savoir:

*Chapitre I.* La méthode d'enquête.

*Chapitre II.* Application de la méthode et résultats d'ensemble.

*Chapitre III.* Situation et caractéristiques des grandes régions agricoles de la C.E.E.

Ils se trouvent en outre visualisés dans les documents cartographiques annexés à ce rapport.



## Chapitre I

### LA METHODE D'ENQUETE

Comme il ressort déjà de l'exposé relatif à l'enquête considérée, la délimitation des régions agricoles peut se faire selon différentes méthodes. Le choix de la méthode dépend à cet égard de l'objet de l'articulation envisagée, des données de base utilisables, non moins que du temps et des moyens dont on dispose.

#### I. CHOIX DE LA METHODE

En ce qui concerne les méthodes de délimitation déjà connues et appliquées depuis longtemps, il faut noter au préalable qu'aucune d'elles ne permet de tracer sur la carte des limites parfaitement certaines et précises. D'une part, les limites des régions agricoles ne sont pas, en général, des limites « tranchées », car, dans la plupart des cas, on passe de manière progressive et souvent presque insensible d'une région à l'autre. D'autre part, une délimitation tout à fait précise exige une connaissance approfondie des conditions de l'agriculture sur le plan régional qu'une utilisation rationnelle du temps et des moyens ne permet pas d'obtenir dans le cadre d'une enquête portant sur de vastes espaces. Toutes les méthodes de délimitation utilisables, qu'elles soient basées sur des éléments essentiellement qualitatifs ou quantitatifs, sont ainsi des « méthodes approximatives ».

Persuadés qu'une délimitation d'un vaste territoire en grandes régions agricoles est toujours sujette à caution et repose sur l'arbitraire dès le départ, les experts, après avoir étudié et discuté les différentes méthodes au regard des objectifs de cette étude, sont arrivés à la conclusion qu'il convenait d'utiliser une méthode comportant trois étapes fondamentales, à savoir :

- l'utilisation de critères quantitatifs pré-sélectionnés, reposant sur les données statistiques disponibles;
- l'utilisation d'éléments qualitatifs complémentaires;

— une confrontation des propositions avec des experts de formation différente.

Cette option a conduit au choix d'une méthode se référant à des données statistiques que l'on complète ou corrige ensuite en fonction de tous les renseignements disponibles sur les conditions locales. Les régions agricoles ainsi délimitées sont, si les situations agricoles ont été suffisamment quantifiées, notablement plus proches de la réalité que celles qui sont déterminées uniquement à partir de données statistiques. Cette méthode a surtout l'avantage d'être utilisable, même lorsque les données statistiques disponibles ne suffisent pas pour une analyse quantitative complète et très détaillée sur le plan régional. Or, les données statistiques sont très loin de suffire pour une analyse régionale assez précise.

Les données statistiques ont certes constitué un centre et une base essentielle de l'enquête, mais il a fallu, en outre, avoir recours pour les compléter à tous les renseignements d'un autre ordre qui se trouvaient disponibles et aux connaissances particulières des experts touchant les conditions locales.

Une fois réalisées les premières esquisses de délimitation régionale, des contacts ont été établis entre les experts et d'autres personnalités scientifiques de formations différentes (géographes, etc.), avec lesquelles une confrontation des divers points de vue a permis d'ultimes retouches au premier projet, conduisant à la présentation de la délimitation proposée.

#### II. DONNEES STATISTIQUES

Tous les pays auxquels cette étude se rapporte procèdent plus ou moins régulièrement, pour avoir un aperçu de la structure et de la production agricoles à l'intérieur de leurs frontières, à des relevés statistiques régionaux. La structure et la production agricoles d'un



territoire sont déterminées, sur le plan régional, par un grand nombre de facteurs. Il a été jusqu'ici impossible, pratiquement et techniquement, de saisir en détail cet ensemble de facteurs et de le présenter grâce à des méthodes statistiques. Dans chaque pays, on ne recueille donc par relevé statistique que les principales données relatives à la structure et à la production. Les données statistiques utilisées par les experts pour leur étude ont été empruntées principalement à la statistique relative à la mise en valeur des terres et à celle de l'élevage. Des données complémentaires ont en outre été empruntées à la statistique des récoltes, ainsi qu'à celles des exploitations et de la population.

#### LEURS LIMITES

Il était particulièrement tentant d'entreprendre une délimitation des régions agricoles en fonction de la production régionale nette et de sa composition, car celle-ci est, en dernière analyse, la résultante visible des forces exercées par l'ensemble des facteurs. Il fut malheureusement impossible de mettre immédiatement cette idée en pratique, car la statistique de production ne dit pas si les produits de transformation du secteur de la production animale ont été obtenus à partir d'aliments produits localement ou s'ils résultent de l'apport d'aliments provenant d'autres régions. Il serait sans doute possible de suppléer à ces données par des estimations adéquates, mais les travaux nécessaires et l'incertitude que présente cette méthode sont tels que les experts ont écarté l'utilisation des statistiques régionales de production pour délimiter les régions agricoles dans le cadre de l'étude.

#### LEUR COMPARABILITÉ

D'autres limitations résultaient, en ce qui concerne les données statistiques dont disposaient les experts, du fait que les enquêtes statistiques effectuées par les pays intéressés diffèrent fortement dans leur conception, leur exécution et leur valeur. C'est pourquoi, souvent, les données statistiques des différents pays ne sont que conditionnellement comparables ou, même, ne le sont absolument pas. Il va de soi que, pour l'enquête considérée, des données ne se prêtant à aucune comparaison ne pouvaient pas être utilisées. En pratique, les experts se sont efforcés d'éliminer les différences existantes; lorsque cela a été impossible, des divergences minimales ont dû être acceptées.

#### *Epoque des enquêtes statistiques*

L'époque à laquelle les observations sont effectuées n'est pas uniforme dans les différents pays. Très souvent, on ne disposait même pas de statistiques portant sur la même année. Mais en pareil cas, les experts ont été d'accord sur le fait qu'en ce qui concerne les statistiques régionales l'époque du relevé (et dans certains cas même, l'année considérée) n'est pas toujours déterminante. Les différences existantes, notamment en ce qui concerne les éléments doués d'une certaine stabilité, ont donc été négligées dans la mesure où les années correspondant aux observations n'étaient pas trop éloignées les unes des autres.

#### *Méthodes d'enquête statistique et faits observés*

Beaucoup plus importantes sont, en revanche, les différences qui concernent les méthodes de relevés statistiques et les faits observés. C'est ainsi qu'on dispose, par exemple, pour l'Allemagne de relevés sur l'utilisation des terres qui se rapportent à l'ensemble du territoire, alors que pour la France il existe un recensement agricole qui ne porte que sur les exploitations d'au moins un hectare, à côté d'une statistique départementale fondée sur les estimations de commissions. Il en est de même pour le Benelux et l'Italie. Le recensement agricole à peu près comparable pour l'Allemagne (dénombrement des exploitations agricoles) a été effectué pour la dernière fois en 1949 et, pour diverses raisons, il conviendrait de ne plus l'utiliser aujourd'hui.

Si le recensement agricole est utilisé pour l'étude envisagée, il faut tenir compte du fait qu'il ne comprend que les exploitations d'un hectare et plus, alors que — par exemple — il ne porte pas sur les alpages existant en dehors de la surface proprement dite de ces exploitations, qui sont très étendues, en France et en Italie notamment, et dont l'agriculture fait une large utilisation. En pareil cas, il est nécessaire de compléter le recensement au moyen des statistiques départementales ou provinciales, car, sans cela, le rapport entre les animaux de rente et de trait et la superficie disponible pour les nourrir donnerait une image totalement faussée des conditions d'utilisation du sol dans les régions intéressées.

Un autre problème important se pose, en outre, quant aux cultures intercalaires ou mixtes. Dans la zone méditerranéenne des pays intéressés notamment, plusieurs cultures sont souvent pratiquées concurremment (en principe, une

culture permanente — vigne, olivier — et une culture annuelle). Ces terres sont soit comptées pour les deux cultures, c'est-à-dire deux fois, soit pour une seule, en sorte que l'autre (la culture permanente le plus souvent) n'apparaît pas dans les statistiques ou seulement comme culture mixte.

### Concepts statistiques

Mais ce ne sont pas seulement les méthodes et les époques des relevés qui (de même que le contenu et l'articulation des statistiques agricoles régionales) se sont avérées différentes d'un pays à l'autre. Il est apparu au contraire que des concepts statistiques analogues ou dont la dénomination est identique recouvrent souvent des faits entièrement différents.

### Valeur intrinsèque des statistiques

Enfin, par des données identiques quant à leur définition et à la période sur laquelle elles portent, on trouve très souvent une exactitude et une précision fort variables selon les pays.

On pourrait citer bien des exemples afin de montrer qu'il est encore très difficile actuellement et en partie presque impossible de recueillir des données totalement équivalentes pour les différents pays. Les experts ont donc renoncé à choisir des critères dont l'établissement suscitait de telles difficultés. Lorsque, dans certains cas particuliers, il était impossible de faire autrement, ils ont été d'accord sur le fait que les résultats correspondants ne pouvaient être comparés qu'avec certaines précautions et sous toute réserve.

Les experts ont été ainsi amenés, pour les besoins de cette étude, à circonscrire et à préciser les notions statistiques nécessaires en vue de la délimitation de régions agricoles.

### LES DÉFINITIONS DE BASE

#### 1. *Territoire agricole*:

Ensemble du territoire, déduction faite du territoire non agricole (routes, terrains construits, lacs, glaciers, rochers, terrains publics).

#### 2. *Territoire cultivé* (agricultural land):

Territoire agricole déduction faite des bois, des forêts et des landes. (Il comprend notamment les pacages de montagnes.)

#### 3. *Terres arables* (arable land):

Territoire cultivé déduction faite des prai-

ries permanentes, des pacages, des olivaias, des châtaigneraies.

#### 4. *Surfaces toujours en herbe* (grass land):

Ensemble des prairies permanentes (fauchées ou pâturées), pacages de montagne compris.

#### 5. *Vignes*:

Ensemble du vignoble (la nomenclature des statistiques nationales a été retenue lorsque les vignes comprenaient des cultures intercalaires).

#### 6. *Céréales*:

Ensemble des surfaces emblavées en blé, méteil, seigle, orge, sarrasin, avoine, maïs, millet, riz, et autres.

#### 7. *Plantes-racines et tubercules*:

Ensemble des surfaces emblavées en pommes de terre, topinambours, betteraves (industrielles et fourragères), rutabagas, navets, carottes, et autres.

#### 8. *Cultures fourragères*:

Toutes les surfaces ensemencées en plantes fourragères herbacées entrant dans la rotation (ex.: trèfle, luzerne, sainfoin, prairies temporaires et fourrages annuels).

#### 9. *Cultures intensives*:

Comprennent les cultures fruitières, florales, médicinales, les cultures maraîchères (y compris les jardins d'exploitation), les légumes de plein champ, les pépinières, les vignes, le tabac, le houblon.

#### 10. *Surface fourragère totale*:

Total (surface toujours en herbe + cultures fourragères + plantes-racines fourragères) [pommes de terre non comprises].

#### 11. *Densité du bétail*:

Les unités-gros-bétail retenues ont été calculées sur la base des coefficients utilisés par la F.A.O.

### III. CRITERES DE BASE POUR LA DELIMITATION DES REGIONS AGRICOLES

Etant donné, pour les raisons susmentionnées, le peu de données statistiques utilisables disponibles, les experts ont dû se borner à fixer un nombre réduit de critères pouvant servir à la délimitation des régions agricoles. Il s'agissait

tout d'abord de déterminer la nature et le caractère de l'utilisation des terres par l'agriculture. Les statistiques en la matière offraient à cet égard, abstraction faite des difficultés déjà mentionnées, des bases à peu près satisfaisantes. Il est apparu déjà plus difficile de trouver un critère général de la productivité du sol, car il n'y a que très peu de cultures qui soient suffisamment répandues sur l'ensemble des territoires considérés, indépendamment du fait que, dans ce cas, les données relatives à une seule année ne suffisent naturellement pas. Pour répondre à l'objectif envisagé, il faut au contraire disposer des moyennes du rendement portant sur de nombreuses années et au sujet desquelles on ne dispose pas partout de données statistiques dignes de foi.

La détermination du cheptel n'a présenté aucune difficulté particulière, alors qu'il est apparu impossible d'obtenir des données statistiques précises sur le caractère des différentes formes d'élevage (production de lait ou de viande, etc.). On a pu obtenir des indications suffisantes en ce qui concerne la taille des exploitations agricoles, mais, par contre, le choix de critères pour la population agricole a présenté de notables difficultés, car les données statistiques diffèrent beaucoup d'un pays à l'autre et leur comparaison est particulièrement sujette à caution. Enfin, il a fallu renoncer complètement à la fixation de critères en ce qui concerne l'utilisation des moyens de production agricole (machines, engrais commerciaux, etc.). Ces derniers éléments présentent par ailleurs un caractère évolutif accentué; de ce fait, leur utilisation pour une délimitation régionale pouvait conduire à des limites remises rapidement en cause. Les documents statistiques de la plupart des pays sont donc de loin très insuffisants pour permettre d'obtenir sur le plan régional une image à peu près exacte de la situation.

Voici quels ont été, dans le détail, les critères retenus par les experts pour servir de base à la délimitation des régions agricoles:

1. Pourcentage surface cultivée/territoire agricole.
2. Pourcentage surface toujours en herbe/territoire cultivé.
3. Pourcentage vignes/surface cultivée.
4. Pourcentage céréales/terres arables.
5. Pourcentage plantes-racines et tubercules/terres arables.
6. Pourcentage cultures fourragères/terres arables.
7. Pourcentage surface fourragère totale/territoire cultivé.
8. Pourcentage cultures intensives/terres arables.
9. Rendement du blé (100 kg à l'hectare).
10. Population agricole et forestière pour 100 hectares de territoire agricole.
11. Population agricole et forestière active pour 100 hectares de territoire agricole.
12. Pourcentage population active agricole et forestière/population active totale.
13. Nombre d'unités de gros bétail par 100 hectares de territoire agricole.
14. Nombre d'unités de gros bétail par 100 hectares de territoire cultivé.
15. Pourcentage U.G.B. bovins/total des U.G.B.
16. Pourcentage du territoire cultivé occupé par des exploitations de moins de 10 hectares.
17. Pourcentage du territoire cultivé occupé par des exploitations de 50 hectares et plus.

On voit que pour les critères 1 à 8 il s'agit de données qui peuvent être obtenues à partir de la statistique se rapportant à l'utilisation du sol, et pour les critères 13 à 15, au contraire, de données pouvant être obtenues à partir de la statistique sur le cheptel. Seul le critère n° 9 est emprunté à la statistique de production, alors que les critères 10 à 12 sont fondés sur la statistique de la population. Les critères 16 et 17 devaient enfin être empruntés aux statistiques concernant les exploitations agricoles proprement dites (dénombrement des exploitations).

#### IV. UNITES TERRITORIALES STATISTIQUES ET BASE CARTOGRAPHIQUE

Les données statistiques agricoles régionales sont soit recueillies dans les différentes exploitations agricoles et font ensuite l'objet d'un regroupement dans le cadre d'unités territoriales assez réduites, soit recueillies directement pour ces dernières. Il est évident que la délimitation de régions agricoles est d'autant plus précise que les unités territoriales utilisées pour cette délimitation sont plus petites. Cela est d'autant plus vrai que l'unité géographique de base est une unité administrative dont les limites ont été fixées compte tenu de considérations toutes autres qu'agricoles. Dans ce dernier cas, plus l'unité territoriale statistique est petite, plus il y a de chances pour qu'elle ait une structure

homogène et que les données qui la caractérisent soient des valeurs significatives.

La délimitation soulève également un autre problème, d'ordre cartographique celui-là. Comme nous l'indiquerons ultérieurement, les valeurs observées par les critères choisis devaient pouvoir être reportées sur des cartes, afin d'avoir en premier lieu une idée de leur implantation géographique. La représentation cartographique requiert le choix de symboles, de hachures ou de couleurs. Les unités statistiques territoriales doivent donc avoir un minimum d'étendue sur les cartes de travail, qui, de leur côté, ne doivent toutefois pas dépasser certaines dimensions afin de rester maniables.

La confection d'une carte de travail spécialement conçue pour l'objet de l'étude s'avérait nécessaire. Elle fut réalisée dans un format 100 × 90 cm. Ces dimensions correspondent à une échelle de 1/2.000.000, avantageuse dans la mesure où la carte de travail correspondante pouvait être obtenue assez facilement par réduction de la carte du monde au 1/1.000.000. L'établissement d'une carte à une autre échelle aurait soulevé des difficultés notables sur le plan cartographique, car les cartes nationales disponibles présentent en partie des différences assez importantes en ce qui concerne l'échelle et la projection utilisées.

Au demeurant, il a fallu demander, eu égard aux possibilités techniques de représentation, que les unités territoriales statistiques à reprendre sur cette carte de travail n'aient pas moins d'un centimètre carré, ce qui, à l'échelle du 1/2.000.000 choisie, correspond en réalité à 400 km<sup>2</sup> sur le terrain. La taille minimum de l'unité territoriale statistique à choisir était donc fixée *a priori*. Cette taille est supérieure à celle des communes qu'il aurait certes été souhaitable de retenir comme plus petite unité territoriale statistique pour faciliter la délimitation. Cela était toutefois techniquement impossible. Mais les communes pouvaient difficilement, pour d'autres raisons, être aussi retenues comme unités territoriales statistiques pour l'enquête. Leur nombre total dans les six pays (près de 74.100) est si élevé que les travaux statistiques correspondants auraient demandé beaucoup trop de temps et de moyens. Il convenait donc de choisir des unités territoriales statistiques plus grandes.

Après une étude des diverses cellules géographiques bénéficiant des données statistiques requises, il a été décidé de retenir les régions statistiques agricoles chaque fois que celles-ci avaient été délimitées dans les divers pays et que leurs

dimensions étaient compatibles avec les exigences de la cartographie (1cm<sup>2</sup> au 1/2.000.000). Ce fut le cas pour la France, les Pays-Bas et l'Italie. Dans ces pays, en effet, les communes de même structure agricole sont déjà groupées en unités territoriales plus importantes, ou bien des unités administratives sont subdivisées en régions agricoles homogènes. Pour l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg, les unités administratives constituaient la seule solution.

Ont été retenus:

- pour l'Allemagne — les «Kreise ruraux», auxquels furent incorporés les «Kreise urbains»;
- pour la Belgique — les arrondissements administratifs;
- pour le Luxembourg — les districts.

Le nombre des cellules géographiques utilisées pour les dépouillements statistiques se répartissait ainsi:

Allemagne (RF) . . . . .	461	cellules de base
Belgique . . . . .	41	—
France . . . . .	475 <sup>1</sup>	—
Italie . . . . .	205	—
Luxembourg . . . . .	3	—
Pays-Bas . . . . .	36	—
soit pour l'ensemble du territoire 1.221 cellules de base		

1. Les 475 régions françaises résultent d'un regroupement *ad hoc* de 700 régions agricoles élémentaires, dont certaines ont été soudées en unités plus grandes pour les besoins cartographiques notamment.

L'étendue effective de ces cellules dépasse dans la presque totalité des cas la taille de 400 km<sup>2</sup>.

La carte de base (carte 1) établie pour les travaux des experts indique les limites desdites unités territoriales statistiques; elle comporte en outre les frontières des Etats et des grandes circonscriptions administratives (pour l'Allemagne: Länder et Regierungsbezirke; pour le Benelux: provinces; pour la France: départements; pour l'Italie: régions et provinces), ainsi que les contours des principaux lacs.

Il y a lieu de souligner particulièrement que l'échelle de 1/2.000.000 choisie a permis aux experts de comparer sans difficulté les cartes analytiques des pays de leur ressort et, enfin, la carte des régions agricoles à d'autres cartes internationales de caractère différent (bases géographiques, densité de population, etc.).

Pour les besoins de la publication, les cartes reproduites ici ont été réduites au 1/4.000.000 — et certaines cartes analytiques au 1/8.000.000.

## V. CARTES ANALYTIQUES

Les critères de délimitation choisis par les experts devaient, pour chacune des unités territoriales considérées, être extraits des données statistiques ou issus de calculs appropriés. Les résultats ainsi obtenus se sont ensuite traduits par une série de cartes analytiques (une pour chaque critère). L'élaboration de ces cartes analytiques s'est effectuée en deux temps, d'abord au niveau de chaque expert, puis sous forme

d'un regroupement des cartes élémentaires sur une carte d'ensemble des six pays. Les experts ont naturellement dû utiliser les mêmes classes pour la présentation cartographique de chacun des critères. Ces classes ont été arrêtées au cours de réunions en fonction de la marge de variations et de la fréquence des données statistiques ou d'après des considérations d'économie d'entreprise:

### CLASSES RETENUES POUR LA PRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES DIVERS CRITERES DE BASE

N°	NATURE DES CRITÈRES	NBRE DE CLASSES	CLASSES
1 . . .	Pourcentage territoire cultivé/territ. total . . . . .	7	< 30 % — de 10 en 10 — > 80 %
2 . . .	Pourcentage surface toujours en herbe /territ. cultivé . . . .	7	< 10 % — de 10 en 10 — > 60 %
3 . . .	Pourcentage vignes/territoire cultivé . . . . .	7	< 5 % — de 5 en 5 — > 30 % signe distinctif (x) pour 0 %
4 . . .	Pourcentage céréales/terres arables . . . . .	7	< 10 % — de 10 en 10 — > 60 %
5 . . .	Pourcentage plantes-racines et tubercules/terres arables . . . .	7	< 5 % — de 5 en 5 — > 30 %
6 . . .	Pourcentage cultures fourragères/terres arables . . . . .	7	< 5 % — de 5 en 5 — > 30 %
7 . . .	Pourcentage cultures intensives/terres arables . . . . .	7	< 10 % — de 5 en 5 — > 35 %
8 . . .	Pourcentage surface fourragère totale /territ. cultivé . . . .	7	< 20 % — de 10 en 10 — > 70 %
9 . . .	Densité U.G.B./100 ha territoire cultivé . . . . .	14	< 30 — de 10 en 10 — > 150
10 . . .	Densité U.G.B./100 ha territoire agricole . . . . .	14	< 10 — de 10 en 10 — > 130
11 . . .	Pourcentage nombre U.G.B. bovins/nombre total d'U.G.B.	7	< 20 % — de 10 en 10 — > 70 %
12 . . .	Rendement du blé (quintaux/ha) . . . . .	7	< 10 — de 5 en 5 — > 35
13 . . .	Superficie { pourcentage de la surface occupée par les des exploitations < 10 ha . . . . . entreprises { pourcentage de la surface occupée par les exploitations > 50 ha . . . . .	7 7	< 5 % — de 5 en 5 — > 30 %
14 . . .	Population { Popul. agric./100 ha territ. agricole . . . . . agricole { Population agricole active/100 ha territ. agricole . . . . .	7	< 10 % — de 10 en 10 — > 60 % (aucune classe retenue — seules les valeurs des critères ont été mentionnées dans chaque cellule de base)
	{ Pourcentage popul. agric. active/popul. active totale . . . . .	7	< 20 % — de 10 en 10 — > 70 %

## VI. DELIMITATION DES REGIONS AGRICOLES

### CONCEPT GÉNÉRAL

Les cartes analytiques donnant ainsi le champ d'extension géographique des différents critères constituaient, dans le cadre de cette enquête, la condition préalable la plus importante pour la délimitation des régions agricoles. Les cartes analytiques ont permis de voir rapidement comment s'affirmaient les différents critères dans chacune des unités territoriales et de les comparer. Chacune de ces unités territoriales a pu être ainsi caractérisée de façon relativement aisée par un ou plusieurs critères particulièrement importants et les unités territoriales présentant des caractères identiques ou analogues ont pu être regroupées par affinités en régions agricoles caractéristiques.

Sont ainsi apparus, sur les cartes, des secteurs géographiques présentant des caractéristiques propres et une certaine unité, dont, pour la plupart, il était possible de prévoir l'existence. C'est alors seulement que les problèmes de la délimitation proprement dite de ces secteurs se sont posés et que la fixation des limites a mis à jour l'existence de « régions-reste » intercalaires. Si, en effet, certaines unités territoriales se sont nettement caractérisées dès le premier abord, en laissant apparaître leur affinité avec les unités avoisinantes, dans bien des cas, cependant, il a fallu recourir à des critères particuliers et aller jusqu'à faire appel aux connaissances personnelles des experts, notamment dans les zones de transition entre deux blocs caractéristiques. Les délimitations n'ont donc pas été réalisées dans tous les cas de façon systématique.

## PROBLÈMES PARTICULIERS

Un problème particulier de délimitation, dans les pays où l'on a dû notamment baser l'analyse sur des cellules administratives, résulte du fait que les unités territoriales utilisées ne représentaient pas, ou seulement dans une très faible mesure, des unités géographiques naturelles. Beaucoup d'unités territoriales comprennent des secteurs naturels très différents, comme par exemple des plaines et des collines, de bonnes et de mauvaises terres, etc. La valeur des différents critères ne représente donc en fait la plupart du temps que des configurations moyennes qui ne correspondent qu'approximativement à la réalité.

Un problème analogue se pose en ce qui concerne le traitement d'unités territoriales caractéristiques isolées ou de petits groupes d'unités qui se trouvent à l'intérieur d'une région agricole homogène plus importante. En faire des régions agricoles particulières aurait donné un trop grand nombre de régions agricoles, ce qu'il convenait d'éviter. On a donc décidé d'assimiler ces petites régions aux régions plus importantes qui les entourent.

Il convient enfin d'évoquer encore un autre

problème d'une extrême importance pour la délimitation définitive des régions agricoles: celui des régions caractéristiques qui se retrouvent de part et d'autre des frontières nationales. Il convient de faire observer à cet égard que les experts ont procédé à la délimitation des régions agricoles dans le cadre de territoires nationaux, de sorte que les frontières des Etats constituaient pour leur étude une limite des régions agricoles. Les pays du Benelux mis à part, ce fait, dû à la répartition de l'enquête, ne correspond d'ailleurs très souvent pas à la réalité. Malgré les divergences entre agricultures nationales, les régions agricoles adjacentes, de chaque côté d'une frontière, présentent très souvent des traits tout à fait concordants, de sorte que leur réunion en une région agricole plus grande eût pu paraître justifiée.

Les experts ont toutefois estimé, en raison des différences marquées existant encore d'un pays à l'autre et du caractère politique du problème, que la réunion des régions frontalières présente encore actuellement trop de difficultés, et ils y ont donc renoncé. Ils sont d'avis que les questions qui se posent sous ce rapport devraient être élucidées par une enquête particulière.



## Chapitre II

### APPLICATION DE LA METHODE ET RESULTATS D'ENSEMBLE

Le chapitre précédent a montré, en gros, quelles furent les méthodes suivies par les experts pour arriver, dans le délai imparti, à délimiter valablement, aussi bien du point de vue scientifique que sous l'angle de l'application pratique, les régions agricoles des six pays intéressés à cette enquête. Les premiers résultats de l'exploitation statistique qui a été faite dans ce cadre, sur la base des critères de délimitation sélectionnés, ont donc conduit d'abord à l'établissement d'autant de cartes analytiques.

#### I. PRESENTATION DE QUELQUES CARTES ANALYTIQUES

Pour mieux faire comprendre le procédé de délimitation suivi, il a semblé utile de présenter ici quelques-unes de ces cartes analytiques et de les décrire brièvement.

**SURFACE TOUJOURS EN HERBE** (*en pourcentage du territoire cultivé*) — (carte 2<sup>a</sup>).

Cette carte présente une importance particulière, car elle caractérise déjà d'une façon assez complète la physionomie de l'agriculture régionale. Dans l'ensemble, en effet, les herbages permanents ne peuvent être exploités avec un rendement suffisant qu'au moyen d'animaux de rente, notamment de bovins, de moutons et de chèvres, si bien que les régions où les herbages permanents forment une grande partie de la surface agricole se trouvent être généralement les principales régions d'extension de ces différentes espèces d'animaux. Il s'agit surtout des régions côtières du nord-ouest de l'Europe, ainsi que des régions de haute et moyenne montagne des pays étudiés, régions où la culture est rendue plus difficile par l'importance des précipitations atmosphériques ainsi que par la présence de sols lourds ou à assise mince, tandis que les herbages permanents y trouvent des conditions naturelles relativement favorables. Cette carte ne montre pas combien les régions d'herbages qui y figu-

rent sont différentes les unes des autres, aussi bien du point de vue des quantités de fourrage produites que de l'utilisation de ce fourrage. Si la production est en général importante dans les régions d'herbages des côtes du nord-ouest de l'Europe et suffisante dans la partie septentrionale des régions montagneuses situées plus au nord, celle des régions méditerranéennes d'herbages est, dans l'ensemble, très réduite. C'est là une des raisons pour lesquelles le fourrage produit dans les régions du Nord est utilisé principalement pour l'élevage des bovins, tandis que les moutons et les chèvres, moins exigeants, prédominent dans le Sud.

**SURFACE FOURRAGÈRE TOTALE** (*en pourcentage du territoire cultivé*) — (carte 2<sup>b</sup>).

Cette carte présente la superficie consacrée aux productions fourragères qui comprennent les herbages permanents et les cultures fourragères. Elle complète ainsi la carte précédente en montrant clairement que la production des herbages permanents est très largement complétée par les cultures fourragères pratiquées sur les terres arables. Il s'ensuit un accroissement de densité et une extension spatiale des régions productrices de fourrages dus à l'apparition de régions où les cultures fourragères se pratiquent surtout en terres arables. Par ailleurs, les observations faites au sujet de la carte 2<sup>a</sup> en ce qui concerne la production et l'utilisation du fourrage s'appliquent aussi en grande partie à cette carte.

**SURFACE DES CULTURES CÉRÉALIÈRES** (*en pourcentage des terres arables*) — (carte 2<sup>c</sup>).

Cette carte montre de façon particulièrement nette que les différentes sortes de céréales constituent, dans la C.E.E., les principaux produits du sol. En effet, dans la plupart des régions agricoles des six pays, la part des cultures céréalières dans la superficie arable atteint ou dépasse 40 %. La carte montre en outre des régions



vouées essentiellement aux cultures céréalières et où la part de celles-ci dans la superficie arable est supérieure à 50 et même 60 %.

Néanmoins, toutes les régions de cette catégorie ne doivent pas toujours être considérées comme des régions céréalières. Dans les régions d'herbages permanents, par exemple, où les terres arables ne jouent qu'un rôle secondaire, la culture des céréales ne présente évidemment pas une très grande importance en tant qu'élément de la production agricole. En revanche, les régions à climat continental comme le Bassin parisien, la partie de la Franconie riveraine du Main, etc., sont de véritables régions céréalières.

#### RENDEMENTS DU BLÉ (100 kg/ ha) — (carte 2<sup>d</sup>)

La carte qui montre la part des cultures céréalières dans la superficie arable est très utilement complétée par une autre carte indiquant le rendement du blé dans les unités territoriales sur lesquelles ont porté les études statistiques en vue de la délimitation des grandes régions. C'est seulement grâce à cette carte, rapprochée de la précédente, qu'on peut voir nettement où se situent les grandes régions céréalières de l'Europe occidentale. Pour une vue de la productivité du sol, on a choisi le blé parce que sa culture s'étend sur l'ensemble du territoire des six pays, ce qui permet d'effectuer des comparaisons entre régions. Parmi les résultats de ces comparaisons, notons qu'elles font apparaître une diminution considérable des rendements du blé au fur et à mesure qu'on descend vers le sud, diminution imputable en grande partie aux conditions climatiques.

## II. VUE D'ENSEMBLE SUR LES GRANDES RÉGIONS AGRICOLES DE LA C.E.E.

Les résultats proprement dits de l'étude entreprise se trouvent dans la carte 3, carte synthétique montrant les régions agricoles délimitées pour l'ensemble des six pays. Ces régions ont été numérotées du nord au sud ou de l'ouest à l'est, sans tenir compte de leur appartenance à tel ou tel pays. Cette carte comporte des subdivisions en pointillés destinées à faciliter la description individuelle des régions (chap. III).

RÉGION 1. (*Allemagne*). Région côtière du nord-ouest de l'Allemagne avec un arrière-pays plus ou moins profond s'étendant en plaine basse vers le sud jusqu'à la bordure des montagnes moyennes de l'Allemagne du Nord.

RÉGION 2. (*Allemagne*). Région intérieure de

l'Allemagne du Nord qui va de la côte orientale du Schleswig-Holstein en direction du sud jusqu'aux régions montagneuses de la Leine et de la Weser, en passant par la lande de Lunebourg.

RÉGION 3. (*Benelux*). Région côtière néerlandaise peu profonde et qui s'étend du Waddenzee au nord jusqu'à la région de l'embouchure du Rhin au sud.

RÉGION 4. (*Benelux*). Plaine basse précôtière bordant la région côtière néerlandaise et s'étendant dans la Campine belge.

RÉGION 5. (*Benelux*). Région de basses terres belges qui s'étend depuis la côte de la mer du Nord jusqu'à la Belgique orientale, en passant par la moyenne Belgique.

RÉGION 6. (*Allemagne*). Cette région comprend trois parties géographiquement distinctes, à savoir: les moyennes montagnes de l'Eifel et du Süderberg, ainsi que les massifs du Vogelsberg et de la Rhön.

RÉGION 7. (*Benelux*). Partie nord et partie centrale des Ardennes, dont les contreforts sud s'avancent en territoire français.

RÉGION 8. (*Allemagne*). Cette région comprend surtout les vallées du Rhin, de la Moselle, de la Sarre, du Main et du Neckar, ainsi que les régions avoisinantes.

RÉGION 9. (*Allemagne*). Région intérieure de l'Allemagne méridionale, où la plaine prédomine et qui, dans la région des plateaux étagés, prend des aspects montagneux.

RÉGION 10. (*Allemagne*). Région de moyennes montagnes de la Bavière orientale, forêt de Franconie, Fichtelgebirge, forêt du Haut-Palatinat, forêt de Bavière et forêt de Bohême.

RÉGION 11. (*France*). Région bordant la côte de la Manche, entre la frontière nord et l'embouchure de la Seine, et qui s'enfonce jusqu'aux contreforts des Ardennes.

RÉGION 12. (*France*). Région de la côte normande, avec son arrière-pays caractérisé par d'anciennes formations montagneuses, usées par l'érosion.

RÉGION 13. (*France*). Bassin parisien, avec sa région centrale (Ile-de-France) et ses régions périphériques (Picardie, Champagne et Beauce).

RÉGION 14. (*France*). Le nord-est de la France, à relief varié, où prédominent les plateaux, les collines et qui comprend également la montagne vosgienne et l'Alsace.

RÉGION 15. (*Allemagne*). Région de moyennes montagnes de l'Allemagne du Sud-Ouest, comprenant la Forêt-Noire et une

partie des plateaux étagés de la Souabe et de la Franconie.

RÉGION 16. (*Allemagne*). Région alpine de l'Allemagne méridionale, avec ses avancées caractérisées par les contreforts, les moraines et les terrains pierreux.

RÉGION 17. (*France*). La Bretagne qui forme la pointe occidentale de la basse plaine de l'Europe du Nord-Ouest et le bocage de la Vendée qui s'y rattache au sud.

RÉGION 18. (*France*). Basses plaines intérieures de la France de l'Ouest, au sud de la Loire, avec l'Anjou, la Touraine et le Berry.

RÉGION 19. (*France*). Région intérieure à relief varié, avec la Bourgogne et les plateaux étagés de la Loire supérieure et de l'Allier (Nivernais et Bourbonnais).

RÉGION 20. (*France*). Moyennes et hautes montagnes du Jura français et des Alpes françaises du Nord.

RÉGION 21. (*France*). Sud-ouest de la France qui comprend essentiellement la pointe méridionale de la basse plaine d'Europe occidentale. Cette région englobe, au sud, les Pyrénées et, à l'est, les contreforts du Massif central.

RÉGION 22. (*France*). Région de moyennes montagnes du Massif central français.

RÉGION 23. (*France*). Région méditerranéenne française qui commence au pied des Pyrénées, passe par l'embouchure du Rhône, pénètre profondément dans l'intérieur du pays et comprend, à l'est, les contreforts des Alpes françaises du Sud. Cette région comprend la Corse.

RÉGION 24. (*Italie*). Région des Alpes italiennes.

RÉGION 25. (*Italie*). Région des Préalpes italiennes et de l'Apennin ligure, avec ses avancées au sud du Pô.

RÉGION 26. (*Italie*). Basse plaine du Pô, notamment la région située au nord du fleuve.

RÉGION 27. (*Italie*). Région de l'embouchure du Pô et la côte vénitienne.

RÉGION 28. (*Italie*). Italie centrale, avec l'Apennin central, ses avancées de la côte orientale (les Marches) et les vallées et bassins situés à l'ouest (Toscane, Ombrie).

RÉGION 29. (*Italie*). Montagnes des Abruzzes avec pâturages et zones côtières correspondant à la mer adriatique et à la mer tyrrhénienne, avec vallées littorales caractérisées par une agriculture intensive.

RÉGION 30. (*Italie*). Extrême Sud continental

comprenant un massif montagneux bordé de zones d'agriculture intensive basée sur l'arboriculture littorale.

RÉGION 31. (*Italie*). Sardaigne — Région à prédominance pastorale avec petites zones côtières intensives avec irrigation.

RÉGION 32. (*Italie*). Sicile — région céréalicole extensive de grandes exploitations avec zones littorales intensives peuplées de petites exploitations basées sur la vigne et les agrumes.

### III. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉLIMITATION DE QUELQUES GRANDES RÉGIONS AGRICOLES

Pour donner un exemple de l'application dans les faits de la méthode développée ci-dessus (chap. I) sans toutefois alourdir la présentation des résultats de cette étude, chacun des experts chargés de la délimitation des grandes régions agricoles décrit ci-dessous les principes dont il s'est inspiré pour délimiter une des grandes régions de son ressort.

Dans certains cas, les principes furent appliqués généralement à l'ensemble du territoire national, dans d'autres la pondération affectée à chaque critère a pu varier selon les régions. L'importance des surfaces en vignoble, par exemple, a joué un rôle déterminant pour la délimitation des régions méridionales, alors que ce critère n'est pas intervenu pour la délimitation des autres parties du territoire.

#### ALLEMAGNE (*Région 1*).

La délimitation des régions agricoles sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne s'est toujours inspirée de l'utilisation des terres. Celle-ci constitue en effet la base de toute l'agriculture, qu'il s'agisse de grosses ou de petites entreprises d'élevage ou de cultures, d'entreprises de subsistance ou commercialisant leurs produits, d'exploitations intensives ou extensives, rentables ou non économiques. On a distingué essentiellement deux formes de mise en valeur agricole des terres, à savoir : l'exploitation d'herbages permanents et l'utilisation du sol par la culture. La première implique que la production végétale est valorisée grâce à un élevage correspondant de bétail de rapport, tandis que, dans le second cas, une partie au moins des produits du sol peut être livrée à la consommation directement en l'état ou après transformation. Toute démarcation de régions agricoles a donc été amorcée par une articulation en contrées soit d'herbages, soit de terres labourables.

On a ainsi d'abord considéré pour la République fédérale d'Allemagne la part des herbages permanents, d'une part, et des terres labourables, d'autre part, dans la surface utile des différentes unités territoriales statistiques, puis séparé les zones apparaissant comme essentiellement consacrées aux herbages. Par nature, ces territoires sont précisément à ce titre des territoires d'élevage. Or, comme l'élevage ne repose pas uniquement sur la valorisation des fourrages produits par les prairies naturelles, une contribution plus ou moins importante étant apportée à l'alimentation du cheptel par les cultures des champs — seuls sont ici envisagés les animaux consommant du fourrage brut —, on a additionné toutes les surfaces fourragères correspondantes, c'est-à-dire les herbages permanents et les terres arables apportant un complément de fourrage, et on a rapporté le résultat final — (surface fourragère totale) à la surface agricole utile.

Schématiquement, il est possible de présenter la hiérarchie des critères généralement adoptée pour l'Allemagne fédérale comme suit:

*Critère fondamental*

(Surfaces fourragères totales en pourcentage de la surface agricole utile)

<i>Régions fourragères</i>	<i>Régions à cultures</i>
Pour la subdivision des régions fourragères	Pour la subdivision des régions à cultures

*Critères spécifiques*

- |  |   |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Unités de gros bétail par 100 ha de surface agricole utile.</li> <li>2. Unités de bovins en pourcentage du total des unités de gros bétail.</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Céréales en pourcentages des terres arables.</li> <li>2. Plantes sarclées en pourcentage des terres arables.</li> </ol> |
|--|---|

- |   |  |
|---|--|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Rendements laitiers en kilo par vache et par an.</li> </ol> | <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Cultures intensives en pourcentage des terres arables.</li> <li>4. Rendements en blé (quintaux/ha).</li> </ol> |
|---|--|

*Critères communs*

1. Dimension prédominante des exploitations.
2. Densité démographique.
3. Population agricole en pourcentage de la population totale (dans les cas encore douteux).
4. Relief (altitude au-dessus du niveau de la mer, en mètres).
5. Climat ( $\varnothing$  de température, précipitations, période de végétation).
6. Sols (sable, limon, argile, loess).

*La Région 1.*

Pour le reste du processus, la délimitation de la région 1 peut servir d'exemple. Ici, comme dans toutes les autres unités territoriales statistiques, la proportion des terres fourragères par rapport à la surface agricole utile fut calculée. Les unités territoriales totalisant 50% et plus de terres fourragères par rapport à la surface agricole utile ont été considérées comme composant une zone fourragère plus vaste qui occupe une grande partie de l'Allemagne du Nord-Ouest.

Les pourcentages constatés dans les cellules qui constituent la bordure externe de la région 1 — (cellules dont une partie se trouve dans la région 2 et l'autre partie dans la région 8) sont nettement inférieurs à 50%.

Du nord au sud, puis de l'est à l'ouest, le détail de ces pourcentages est le suivant:

RÉFÉRENCE DE LA CELLULE	ECK	PLÖ	EUT	OD	HH	WL	SOL	FAL	NRÜ
Pourcentage S.T.H./SAU .....	25,1	29,2	31,8	31,1	26,9	36,8	32,7	43,0	40,8
Pourcentage surface four. tot./SAU .....	45,4	45,3	45,5	48,1	32,2	45,9	39,1	49,0	46,9

RÉFÉRENCE DE LA CELLULE	RI	MI	HF	MEL	BI	LE	DT	HX	WAR
Pourcentage S.T.H./SAU .....	29,2	32,4	20,9	31,6	24,6	20,8	26,9	32,4	24,1
Pourcentage surface four. tot./SAU .....	35,9	42,5	33,7	43,2	37,2	37,1	43,0	36,0	44,7

RÉFÉRENCE DE LA CELLULE	BÜR	LP	SO	g	RE	e	KK
Pourcentage S.T.H./SAU .....	31,9	28,4	24,3	26,2	33,9	25,2	17,1
Pourcentage surface four. tot./SAU .....	39,7	34,9	37,9	45,8	36,2	29,0	35,3

Trois cellules de la zone frontière n'atteignent que des pourcentages de surface fourragère de 49,9, 49,8 et 49,7 %; elles ont été englobées dans la zone fourragère, après vérification de leurs autres données de base, dont principalement la densité du bétail exprimée en têtes de gros bétail par 100 ha de surface agricole utile (UGB/100 ha SAU) et les rendements laitiers en kilo par vache et par an, confirmant la concordance avec les données de la zone fourragère.

La délimitation ainsi opérée de la région 1 a été ensuite confrontée à d'autres critères. Il est apparu alors que le tracé des limites coïncidait bien avec les conditions climatiques, et notamment avec les lignes du régime continental, qui va croissant vers l'est. Au sud, ce sont principalement les conditions du sol qui corroborent la délimitation effectuée. Au nord des montagnes moyennes d'Allemagne centrale s'étend en effet une zone de loess fertile, qui est naturellement favorable au labour et dont le contour septentrional vient délimiter la zone fourragère.

#### BENELUX (Région 4).

Lors de la répartition des tâches en vue de la «délimitation des grandes régions agricoles de la C.E.E.», le territoire du Benelux a été considéré comme un tout. En conséquence, pour délimiter ces régions dans le territoire du Benelux, on n'a pas tenu compte des frontières entre les trois pays.

Alors qu'en Belgique et au Luxembourg les cellules de base sont des unités territoriales administratives qui ne présentent pas toujours un caractère agricole homogène, c'est sur les zones agricoles que repose le découpage des Pays-Bas. Comme ces zones sont en grande partie déterminées par la nature du sol, elles constituent déjà un point de départ permettant une délimitation assez précise des «grandes régions».

Pour la Région 3, le pourcentage (élevé) des cultures intensives (par opposition au pourcentage réduit des céréales) a été le principal facteur déterminant. On a tenu compte, en second lieu, de la nature du sol (argile marine) et du type d'exploitation, qui s'y rattache étroitement.

Citons encore les dimensions de l'exploitation et le rendement du blé (élevé), qui ont joué un rôle moins important.

Pour la région 5, on a surtout tenu compte des pourcentages de la surface toujours en herbe (réduite) des cultures fourragères (assez réduites) et de la surface fourragère (réduite). Il existe également une corrélation entre ces pour-

centages et le type d'exploitation (principalement cultures végétales).

On a tenu compte, en outre, de la densité du bétail aux limites des régions 3 et 4, et du relief à la limite de la région 7.

Le pourcentage des cultures intensives (réduit) et celui des céréales (relativement élevé) ont joué un rôle moins important.

Pour la région 7, le type d'exploitation (élevage extensif) a été le facteur déterminant, en raison notamment des critères qui s'y rattachent : pourcentage de surface fourragère (élevé), de surface toujours en herbe (élevé) et densité du bétail (néanmoins réduite).

On a tenu compte, en outre, du relief et du pourcentage (réduit) de plantes sarclées.

Enfin, le pourcentage du territoire cultivé (réduit) et le «rendement du blé» ont également joué un rôle.

#### La Région 4.

La région 4 est celle des sols sablonneux et des exploitations mixtes.

Ce sont donc en premier lieu la nature du sol (sable) et le type d'exploitation (mixte) qui ont déterminé ici le tracé des limites.

En second lieu, le pourcentage (réduit) des cultures intensives (par opposition au pourcentage élevé des céréales) est intervenu dans la délimitation.

La densité (élevée) du bétail, le pourcentage (élevé) de la surface fourragère et, dans le sud notamment, le pourcentage (élevé) de la surface toujours en herbe ont joué un rôle moins important.

Deux exceptions sont à noter : les cellules 13 et 31, qui appartiennent aux zones d'argile alluviale.

En ce qui concerne la cellule 13, le pourcentage des cultures intensives dépasse sensiblement la moyenne de la région 4. Cependant, cette cellule présente par ailleurs une telle analogie avec le caractère général de la région 4 qu'on y a vu un motif suffisant pour la classer dans cette région. Au surplus, on a considéré que la seconde solution, à savoir le classement dans la région 3, aurait brisé l'unité géographique de la région 4.

La cellule 31 diffère du caractère général de la région 4 par la nature de son sol et par un cheptel plus réduit. Mais le type d'exploitation, qui présente une grande analogie avec celui que l'on trouve dans le reste de la région 4, a été déterminant. La province belge d'Anvers (cellules AN, ME, PUR) a également été classée dans

la région 4. Elle comprend la plus grande partie de la Campine et une petite portion de la région sablonneuse flamande. Ce découpage se justifie non seulement par la nature du sol et le type d'exploitation, mais aussi par quelques autres critères importants, tels que le pourcentage de la surface fourragère, de la surface toujours en herbe et, dans une moindre mesure cependant, la densité du bétail.

En ce qui concerne les zones limitrophes, on peut faire les remarques suivantes au sujet des raisons qui ont motivé le découpage indiqué.

La cellule 3 fait partie de la zone des tourbières (Veenkoloniën) et sa structure diffère considérablement de celle des régions sablonneuses quant au type d'exploitation, aux variétés de végétaux cultivés, etc.

En ce qui concerne les cellules 4, 5, 9 et 29 (argile marine) et 6 (basses tourbières), la nature du sol et, partant, le type d'exploitation ont été déterminants.

Il en est de même pour la cellule 14, où le pourcentage très élevé des cultures intensives a également joué un rôle décisif.

Bien qu'elles constituent des zones sablonneuses typiques où domine l'exploitation mixte, les cellules 34 et 35 n'ont pas été classées dans la région 4, car les différences étaient trop grandes pour quelques critères importants, tels que le pourcentage de surface fourragère, le nombre d'unités bovines et le pourcentage de la surface toujours en herbe. Ces différences résultent surtout de la prédominance de l'élevage des porcs dans cette zone.

En ce qui concerne la partie belge, la différence principale entre le caractère des régions limitrophes et l'aspect général de la région 4 réside dans le fait que l'élevage, et par conséquent la culture des céréales fourragères, y occupe une place beaucoup moins importante. Les cellules Hasselt et Bruxelles présentent en outre un pourcentage plus élevé de cultures intensives, tandis que dans la région de Termonde l'élevage des porcs est beaucoup plus développé que, par exemple, dans la province d'Anvers.

En résumé, on peut dire que, pour la délimitation de la région 4, les données statistiques relatives aux différents critères des cellules intéressées ont été considérées dans le cadre de la structure agricole générale.

#### FRANCE (*Région 11*).

La diversité des régions agricoles françaises rend particulièrement délicat le choix d'un exemple de délimitation régionale qui puisse

caractériser les grandes lignes du raisonnement suivies dans tous les cas. La région 11 a été retenue, à titre d'exemple, et non à titre de témoin ou de modèle. Les problèmes qu'a posés sa délimitation et qui furent résolus comme indiqué ci-dessous sont différents des problèmes soulevés par la délimitation d'autres régions.

#### *La Région 11.*

L'examen des cartes analytiques confirme ce que l'on savait déjà de l'existence d'une grande région parisienne, aux caractéristiques agricoles bien définies. Dans la plus grande partie de la Seine-et-Oise, de l'Oise, de l'Aisne, de la Seine-et-Marne, etc., on trouve de grandes exploitations qui pratiquent surtout des spéculations végétales (blé et betteraves industrielles), pour lesquelles elles obtiennent des rendements très élevés. Peu de main-d'œuvre, peu de surfaces en herbe, peu de bétail, forts rendements à l'hectare, grandes exploitations en fermage: telles sont les caractéristiques essentielles de la région parisienne.

Mais lorsqu'on arrive au département du Nord, on rencontre un type d'agriculture qui présente à la fois des analogies et des différences avec celui de la région parisienne. Comme dans la région parisienne, les rendements sont élevés; ils sont même, en fait, les plus élevés de France. Comme dans la région parisienne également, les terres arables couvrent la plus grande partie du territoire cultivé; on y trouve surtout des céréales et des plantes sarclées.

Si les analogies sont faciles à trouver, les différences avec le système de production de la région parisienne sont non moins évidentes. Les exploitations sont sensiblement plus petites dans le Nord que dans la région parisienne. L'herbe couvre une plus forte proportion du territoire cultivé. Et, surtout, la densité de bétail est beaucoup plus élevée. C'est là, peut-on dire, la principale différence entre le Nord et la région parisienne. Dans cette vaste région d'agriculture techniquement avancée, le Nord se distingue par l'importance de l'élevage. Exploitations plus petites, surfaces en herbe plus élevées, élevage plus important et densité de population active un peu plus forte vont évidemment de pair.

Il paraît donc indispensable de distinguer le système de production du Nord de celui de la région parisienne.

Mais un examen des cartes analytiques montre que certaines régions voisines présentent des caractéristiques analogues à celles du département du Nord. Dans le pays de Caux, en Seine-

Maritime, les rendements sont élevés et, parmi les modes de faire-valoir, le fermage domine, comme dans les autres parties de la zone d'agriculture techniquement avancée. Mais les exploitations sont plus petites que dans la région parisienne; la densité de population active est plus élevée; l'herbe tient plus de place et, surtout, la densité de bétail est beaucoup plus forte: ce sont là, précisément, les caractéristiques rencontrées dans le Nord.

D'autre part, le pays de Caux se distingue des autres parties de la Normandie. Les labours y tiennent beaucoup plus de place que dans le Bocage normand, région essentiellement herbagère.

Enfin, certaines régions situées entre le Pays de Caux et la Flandre présentent des caractéristiques analogues à celles que nous venons de décrire. Il existe donc un ensemble de petites régions agricoles dont les traits communs sont suffisamment nets pour qu'on les distingue du reste de la grande région parisienne. C'est pourquoi il a paru logique de regrouper ces petites régions en une seule grande région agricole. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte des surfaces en herbe ou celle des densités de bétail pour se convaincre de l'existence de cette région.

Il y a lieu de noter qu'il s'agit là d'une région nouvelle, qui n'apparaissait pas dans les délimitations antérieures. En effet, la Seine-Maritime et l'Eure font partie de la Normandie. On avait donc coutume de les rattacher aux autres départements normands: Calvados, Manche et Orne, malgré les évidentes différences quant au système de production agricole. Il était inévitable qu'une division de la France en grandes régions agricoles, basée sur des critères économiques, aboutisse à des résultats très différents, n'ayant dans certains cas plus grand-chose de commun avec les divisions historiques (province de Normandie).

Une fois que l'on a décidé la création de cette grande région, le problème est de la délimiter exactement. La plus grande partie du travail consistera à tracer la limite entre la région 11 et la région 13 (Région parisienne). Il faudra également préciser les limites avec la région 12 (Normandie herbagère). Enfin, dans la partie nord-est de la région 11, on devra délimiter la frontière avec la région 14.

Pour opérer ces délimitations, on doit tenir compte, en principe, de l'ensemble des critères qui ont été calculés et représentés sur des cartes. Mais ces critères ne sont pas, en réalité, indépendants les uns des autres. Nous avons déjà observé, plus haut, que dimension des exploita-

tions, proportion de surfaces en herbe, importance de l'élevage et densité de la population active vont de pair. Aussi est-on en droit de se demander si une première ébauche du travail ne peut être réalisée en prenant en considération un seul des critères, considéré comme dominant. Dans le cas présent, la réponse ne fait pas de doute: le critère dominant, du moins en ce qui concerne la frontière entre la région 11 et la région 13, est la densité du bétail. Ce sont en effet les densités de bétail qui présentent les plus grandes différences lorsque l'on passe d'une région à l'autre. La méthode peut donc consister à tracer des limites provisoires, en fonction des densités de bétail, puis à vérifier et préciser ces limites, en se servant des autres critères.

On peut s'attendre, dans un travail de ce genre, à rencontrer des types intermédiaires: on ne saura pas, alors, à quel endroit tracer la frontière. C'est surtout dans des cas de ce genre que la considération de l'ensemble des critères présentera de l'importance.

L'examen de la carte des densités de bétail par hectare de territoire cultivé montre que, dans l'ensemble étudié (régions 11 et 13), les différences régionales sont considérables: moins de 20 U.G.B. dans certains cas, plus de 80 dans d'autres. Où tracer la limite?

Dans le département du Nord, le Hainaut, avec 80 U.G.B. par hectare cultivé, fait manifestement partie de la région 11. Dans l'Aisne, le Soissonnais, avec 21 U.G.B., est indiscutablement dans la région 13. Entre les deux se trouve la région de Laon-Saint-Quentin, dans l'Aisne. La densité du bétail y est de 38 U.G.B. par hectare cultivé. Cette densité est encore relativement faible. De plus, la région de Laon-Saint-Quentin fait manifestement partie de la zone des grandes exploitations. La part de la surface totale occupée par les exploitations de moins de vingt hectares y est beaucoup plus faible que dans les régions du département du Nord.

D'ailleurs, si l'on incluait la région de Laon-Saint-Quentin dans la grande région 11, il faudrait en faire de même du Plateau picard de la Somme et de l'Oise, du Santerre de la Somme et du Noyonnais de l'Oise, où les densités de bétail ne sont pas très différentes de celles de la région de Laon-Saint-Quentin (entre 34 et 42 U.G.B. par hectare).

On peut donc, en première approximation, inclure dans la grande région 13 toutes les régions agricoles dans lesquelles la densité de bétail ne dépasse pas une quarantaine d'U.G.B. par hectare cultivé. De même, on n'hésitera pas à classer dans la région 11 toutes les petites

régions agricoles où la densité de bétail par hectare cultivé dépasse une soixantaine d'U.G.B. Cela permet de préciser certaines limites: entre le Hainaut et la région de Laon-Saint-Quentin, entre le Ternois du Pas-de-Calais et le Plateau picard de la Somme, entre le Vimeu et le Plateau picard de la Somme, entre la région dite « entre Bray et Picardie » et le Plateau picard de l'Oise, entre le Pays de Bray et le Clermontois de l'Oise, entre le Pays de Bray et le pays de Thelle de l'Oise, entre le Pays de Bray de la Seine-Maritime et le Vexin normand de l'Eure, entre le Pays de Bray de la Seine-Maritime et le Pays de Lyons de l'Eure.

La limite entre la région 11 et la région 13 commence donc à se dessiner. Il ne s'agit là, soulignons-le, que d'une limite provisoire. Ainsi, on peut se demander si le Vexin normand de l'Eure ne devrait pas, malgré sa faible densité de bétail, être rattaché à la région 11. Cette question sera examinée plus loin ainsi que d'autres.

Il reste, pour rendre continu le tracé de cette portion de frontière, à décider du sort des régions suivantes: Ponthieu de la Somme, Artois du Pas-de-Calais et Cambrésis du Nord. Dans ces régions, la densité de bétail est comprise entre 50 et 55 U.G.B. par hectare cultivé. La différence avec le Plateau picard, le Santerre, la région de Laon-Saint-Quentin est sensible. Elle l'est beaucoup moins avec les régions agricoles voisines situées à l'intérieur ou en bordure de la région 11: faible différence de densité entre le Vimeu et le Ponthieu de la Somme, faible différence entre le Ponthieu et le Haut-Pays d'Artois du Pas-de-Calais. D'ailleurs, si l'on incluait dans la région 13 toutes les régions agricoles où la densité de bétail est comprise entre 50 et 55 U.G.B. par hectare cultivé, la région 11 serait fractionnée en plusieurs morceaux: le Hainaut du Nord serait séparé de la Pévèle du même département par la Plaine de la Scarpe, dans laquelle la densité de bétail est de 54 U.G.B. par hectare cultivé.

Il paraît donc logique d'inclure dans la région 11 toutes les petites régions agricoles dont la densité de bétail par hectare cultivé atteint ou dépasse 50 U.G.B. On aura donc, d'un côté, les régions à moins de 40 ou au plus une quarantaine d'U.G.B. et, de l'autre, les régions à plus de 50 U.G.B.

On peut se demander, toutefois, si l'Artois et le Cambrésis ne ressemblent pas plus à la région de Laon-Saint-Quentin qu'à la Flandre, par exemple. Mais l'examen des cartes relatives à la surface des exploitations ne laisse aucun

doute. Dans l'Artois et dans le Cambrésis, comme dans la plus grande partie du département du Nord, les exploitations de moins de 20 hectares occupent une importante partie de la surface totale; il n'en est pas du tout de même dans la région de Laon-Saint-Quentin. La différence en ce qui concerne la surface des exploitations est telle que le classement de l'Artois et du Cambrésis dans la région 11 ne fait aucun doute.

A l'intérieur de la région 11, ainsi délimitée, il existe quelques enclaves, où la densité de bétail est inférieure à 50 U.G.B. par hectare cultivé; il en est ainsi, par exemple, dans la Flandre-Maritime. Mais ces enclaves sont petites; elles occupent une faible partie de la surface de la région; enfin, elles sont situées loin de ses frontières. L'existence de ces quelques enclaves ne pose donc pas de problème.

Il faut maintenant décider du classement d'une région à caractéristiques particulières: la Thiérache. Contrairement au reste de la région 11 et à la région 13, la Thiérache est essentiellement herbagère. La densité de bétail y est plus forte encore que dans la région 11. Il ne saurait évidemment être question de rattacher la Thiérache à la région 13. On pourrait toutefois envisager de la rattacher à la région 14 (région du Nord-Est), plus herbagère que les régions 11 et 13. Mais, dans le département du Nord, le Hainaut présente des caractéristiques intermédiaires entre celles de la Plaine de la Scarpe et celles de la Thiérache (forte densité de bétail et proportion de surfaces en herbe plus élevée que dans la Plaine de la Scarpe, tout en étant sensiblement plus faible que dans la Thiérache). D'autre part, dans les régions des Ardennes voisines de la Thiérache, la densité de bétail est beaucoup plus faible. Certes, dans la partie de la Thiérache située dans les Ardennes, la densité de bétail n'est guère plus élevée que dans les crêtes pré-ardennaises. Mais il ne saurait être question de fractionner la Thiérache. Si l'on considère les caractéristiques moyennes de cette région, il est manifeste que celle-ci ressemble plus aux régions voisines du département du Nord qu'aux régions voisines du département des Ardennes. Du fait de sa forte densité de bétail et de son niveau technique relativement avancé, la Thiérache sera donc rattachée à la région 11. Cela permet de prolonger le tracé de la frontière de la région 11: entre la Thiérache et la région de Laon-Saint-Quentin dans l'Aisne, entre la Thiérache et les crêtes pré-ardennaises, entre la Thiérache et l'Ardenne.

Il reste à prolonger, au sud-ouest, la frontière de la région 11. Nous avons vu que le Pays

de Lyons de l'Eure devrait être rattaché à la région 13. Avec une densité de bétail égale à 56 U.G.B. par hectare cultivé, la région dite « entre Caux et Vexin », de la Seine-Maritime, appartient à la région 11. On peut donc prolonger le tracé de la frontière, qui passe à la limite entre les deux régions précitées.

Au sud de la Seine, le Roumois et le Lieuvin de l'Eure peuvent être considérés comme appartenant déjà à la Normandie herbagère. La proportion de surfaces en herbe y est en effet sensiblement plus élevée que dans le pays de Caux. Certes, le Pays de Bray est également une région herbagère, mais sa situation géographique obligeait à le classer dans la région 11.

La partie de la vallée de la Seine située dans le département de l'Eure appartient manifestement à la région 13. Reste le cas de la partie de la Vallée de la Seine située dans la Seine-Maritime. La densité de bétail y est faible, quoique supérieure à la partie de la même région située dans l'Eure. Il faudrait donc, logiquement, classer toute la Vallée de la Seine dans la région 13.

Mais on peut observer que la Vallée de la Seine présente des caractéristiques particulières, différentes de celles des régions 11, 12 et 13. D'autre part, c'est une région de surface assez faible. Or, l'objet du travail est de réaliser une division de la France en grandes régions agricoles, dans le cadre de la Communauté Economique Européenne. Il importe peu, alors, que la Vallée de la Seine soit rattachée à l'une ou l'autre des trois régions citées ci-dessus. Si l'on veut éviter d'avoir des régions aux formes trop compliquées, la meilleure solution paraît alors d'inclure la partie de la vallée de la Seine située dans la Seine-et-Oise dans la région 13, tandis que la partie de cette région située dans la Seine-Maritime sera comprise dans la grande région 11. Ainsi, la limite entre la région 11 et la région 12 sera une limite naturelle: la Seine.

La région 11 est alors complètement délimitée. Mais il ne s'agit, nous l'avons dit, que d'un premier travail, celui qui a été réalisé en tenant compte essentiellement des densités de bétail. On a également tenu compte, accessoirement, de la surface des exploitations, parce que les différences sont très accusées pour ce critère. Il faut maintenant contrôler la délimitation qui a été effectuée, en tenant compte des autres caractéristiques du système de production.

Il n'est pas nécessaire, pour effectuer ce contrôle, d'examiner toutes les caractéristiques des régions agricoles étudiées. Ainsi, le rendement moyen du blé à l'hectare ne saurait, dans

le cas présent, constituer un critère de délimitation. En effet, ce rendement est élevé dans toute la région 11, comme dans la région 13. Certaines parties de la région 11 ont les rendements les plus élevés de France. Dans d'autres parties, au contraire, le rendement du blé est plutôt inférieur aux niveaux observés dans la région 13.

Par contre, le pourcentage de surfaces en herbe doit manifestement être pris en considération. L'Artois dans le Pas-de-Calais et le Cambrésis du Nord ont de faibles proportions de surfaces en herbe, qui les font ressembler aux régions voisines de la Somme et de l'Aisne beaucoup plus qu'à la Plaine de la Scarpe ou au Hainaut. En fait, la région 11 se révèle très hétérogène quant à la proportion de surface en herbe. Celle-ci est très élevée dans la Thiérache et le Pays de Bray. Elle est assez élevée dans le Hainaut, le Boulonnais, le Pays de Caux, etc. Il y a, par contre, très peu de surface en herbe non seulement dans l'Artois et le Cambrésis, mais encore dans la Région de Lille, le Béthunois du Pas-de-Calais, etc. Une délimitation de la région 11 effectuée d'après les proportions de surface en herbe aurait donc donné des résultats très différents. Mais il est clair que le phénomène important est la densité du bétail. Le fait que les animaux soient nourris d'herbe dans certaines régions et de produits des terres labourables dans d'autres n'est certainement pas essentiel. Reprenons l'exemple du Cambrésis, comparé à la région de Laon-Saint-Quentin, dans l'Aisne. Dans les deux régions, il y a beaucoup de terres labourables et peu d'herbe. Dans les deux régions, on compte de fortes proportions de plantes sarclées. Mais les différences en ce qui concerne le bétail et la surface des exploitations sont telles que ces deux régions agricoles ne peuvent manifestement pas être regroupées.

La prise en considération du critère « surfaces toujours en herbe » ne conduit donc pas à modifier la première délimitation, parce que ce critère n'apparaît pas essentiel.

En ce qui concerne la proportion de plantes sarclées dans les terres arables, la région 11 apparaît également assez hétérogène. On y trouve tantôt plus et tantôt moins de plantes sarclées que dans la région 13. Mais on ne saurait tenir compte de ce fait pour réviser la délimitation, car il faudrait, dans ce cas, fractionner la région 11 en plusieurs sous-régions, dont la superficie serait beaucoup trop faible.

L'examen d'autres critères ne suggère pas non plus de modification des limites de la région 11. Toutefois, il reste un cas douteux, celui



de deux régions de l'Eure, le Pays de Lyons et le Vexin normand. Les caractéristiques de ces régions semblent les rattacher à la région 13 plutôt qu'à la région 11. Le Vexin normand a certes un peu plus de bétail que les régions voisines de la Seine-et-Oise, mais il n'en a pas plus que le Plateau picard. La proportion de surfaces en herbe dans le territoire cultivé n'est guère plus élevée que dans le Plateau picard: 21 % contre 16 %. Le Vexin normand ressemble beaucoup, à divers égards, au Plateau de Noubourg, dans l'Eure, que l'on a rattaché à la région 13. Quant à la répartition des exploitations d'après leur superficie, elle est du type de la région 13. On pourrait donc penser maintenir le pays de Lyons et le Vexin normand dans la région 13. Toutefois, un géographe, consulté sur cette question, considère que le Vexin normand et le pays de Lyons doivent, malgré les apparences statistiques, être rattachés à la région 11. Etant donné le caractère assez catégorique de l'avis de ce géographe, on rattachera finalement le pays de Lyons et le Vexin normand à la région 11. On peut admettre, toutefois, qu'un problème subsiste et qu'une solution définitive ne pourra être trouvée qu'après une étude plus approfondie de la question.

En conclusion, la région 11 a été délimitée en fonction de critères déterminants.

Pour être « déterminants », ces critères devaient:

- a) concerner des éléments importants du système de production;
- b) présenter de fortes différences numériques d'une région à l'autre.

La densité de bétail et, accessoirement, la dimension des exploitations ont été de ce fait utilisées pour un premier travail de délimitation. Il est apparu ensuite que la prise en considération de la proportion de surface toujours en herbe aurait donné des résultats différents. Mais la proportion de surface en herbe concerne seulement le mode d'alimentation du bétail; l'effectif de ce bétail est manifestement un élément plus important.

Quant aux autres critères, ils n'ont pas conduit à remettre en cause la délimitation, soit parce qu'il s'agissait de critères de peu de signification, soit parce qu'ils ne faisaient apparaître aucune différence entre la région 11 et la région 13, soit parce qu'ils présentaient trop d'hétérogénéité dans l'une des deux grandes régions, soit enfin parce qu'ils confirmaient les limites adoptées.

Un seul cas douteux subsiste. L'examen des

données statistiques conduit à pencher dans un sens, mais l'avis très net d'un géographe a fait pencher la balance dans l'autre sens. Le cas doit toutefois être considéré comme réservé.

On ne peut parler ni de méthode empirique, ni de méthode scientifique. Il vaut mieux dire que la délimitation a été effectuée en laissant le moins de place possible à l'arbitraire et en utilisant une méthode aussi scientifique que possible.

#### ITALIE (Région 30).

Les facteurs climatiques et la nature du terrain ont eu, en Italie, une influence prépondérante dans la détermination du type de culture et aussi du type d'entreprise. Ainsi, par exemple, là où dominent les terrains lourds et argileux sur lesquels les cultures d'arbres s'enracinent difficilement, s'est répandue la grande propriété de type capitaliste: intensive dans les plaines du Pô, et extensive dans le midi.

Une telle diversité peut être attribuée au facteur climatique; en fait, dans les plaines du Pô, les pluies importantes permettent l'élevage sur une vaste échelle, élevage qui nécessite de notables investissements de capital; dans le midi, au contraire, l'eau constituant un facteur limitant, seule une orientation à prépondérance céréalicole est possible.

Mais au cœur des zones de « latifundi », l'existence de terrains poreux et légers convenant à la culture des arbres a permis une importante diffusion de l'arboriculture fruitière.

Compte tenu de ce qui précède, on comprend la diversité notable qui se rencontre dans le domaine de la propriété foncière et dans les types de faire-valoir.

Etant donné que la réalité agricole est la conséquence du choix économique des entrepreneurs, il est apparu opportun de stabiliser les zones homogènes italiennes sur la base d'un complexe de divers facteurs, indépendants entre eux, notamment la distribution de la propriété foncière, les divers rapports entre propriété et entreprise, entre entreprise et main-d'œuvre, etc. En fait, c'est sur la base de tous ces critères que l'Institut National d'Economie Agricole commença, dès 1929, une investigation systématique sur les « Rapports entre propriété, entreprise et main-d'œuvre dans l'agriculture italienne ». La dite investigation, qui s'est poursuivie sur une dizaine d'années, donna lieu à la publication de 18 volumes. Dans l'après-guerre, l'Institut réalisa d'autres investigations sur la propriété foncière et les types d'entreprises. A cette dernière investigation collabora étroitement l'Office National Statistique et Economique de l'Agricul-

ture, avec tous ses observatoires régionaux. Suite aux travaux de transformation foncière réalisés dans la « Maremme » de la Toscane et du Latium et dans l'Italie méridionale, par les Instituts de Réforme, l'Institut National d'Economie Agraire a ensuite exécuté une nouvelle investigation portant sur la détermination de 11 zones homogènes, outre 2 sous-zones. Sur la base des nombreuses recherches déjà exécutées et des renseignements récoltés dans le cadre de la présente étude pour l'élaboration de cartes analytiques, il est apparu que la délimitation des grandes régions agricoles exécutée en son temps par l'Institut National d'Economie Agraire restait valable. L'application des critères retenus par les experts a conduit à la délimitation de 9 grandes régions agricoles pour l'ensemble du territoire italien continental et insulaire.

Nous alignant sur ce qui avait été établi par les experts quant aux critères à suivre pour la délimitation des grandes régions, dans un but d'uniformité avec les autres pays, il fut décidé de réduire le nombre des 11 grandes régions agricoles italiennes prévues par l'investigation de l'I.N.E.A. précitée aux 9 régions actuelles. On a rencontré des difficultés notables dans l'élaboration des critères de base à cause de la diversité des méthodes d'enquêtes de la statistique agraire italienne et surtout pour le transfert des renseignements statistiques relevés, toujours sur base administrative, en zones homogènes du point de vue agricole.

#### *La Région 30.*

La délimitation de la région 30 peut être retenue à titre de simple cas de fixation de frontières inter-régionales. Elle ne saurait représenter toutefois le processus suivi pour l'ensemble des régions italiennes. La délimitation fut relativement facile, puisque cette région ne touchait, sur une distance relativement faible, qu'à une seule autre: la région 29.

En fait, les régions 29 et 30 font toutes deux partie de cet ensemble du sud continental de l'Italie. Il n'était cependant pas possible, au regard des décisions prises dès le départ par les experts, de laisser subsister cet ensemble sous forme d'une seule région de superficie beaucoup trop vaste par rapport aux autres et dans laquelle se manifestaient cependant quelques caractères différents du nord au sud.

Une division à caractère longitudinal dans le sens nord-sud qui aurait pu être retenue également ne donnait pas sous l'angle des productions agricoles autant de satisfaction qu'une division transversale (ouest-est).

La limite fut ainsi déterminée par les points de contact entre une zone nord (région 29), caractérisée par le massif montagneux des Abruzzes à structure pédologique favorable à la rétention de l'eau — bordé de part et d'autre sur la mer par des cultures intensives de type européen — et une zone sud (région 30), caractérisée par un manque d'eau très marqué entraînant des cultures extensives, notamment d'arbres résistants à la sécheresse — et ponctuée de microzones intensives en bordure de la mer, où les cultures présentent un caractère déjà africain (agrumes).

La transition entre ces deux zones demeure cependant très floue sur la seule base des cartes analytiques. Elle laissait donc une possibilité d'appliquer des critères très en bas de l'échelle de la hiérarchie retenue; ce fut en fait — et à titre tout à fait exceptionnel — le critère statistique qui fut déterminant. La frontière administrative entre plusieurs provinces venant se situer dans cette zone de transition entre les régions 29 et 30, il est apparu souhaitable pour des raisons essentiellement pratiques d'assimiler la limite entre ces deux régions à la frontière provinciale. Une étude encore plus poussée dans le détail aurait conduit à tracer une frontière sinueuse chevauchant par endroits la frontière administrative, sans toutefois s'en écarter trop. L'utilisation pratique de cette frontière eut posé ensuite des problèmes dont l'ampleur est sans rapport avec les quelques avantages tout théoriques qu'il était possible d'en attendre.

#### IV. FORMES ET CONTOURS DES GRANDES REGIONS AGRICOLES

Un examen superficiel de la carte des régions agricoles montre déjà qu'au point de vue de leur forme, de leur importance et du profil de leurs limites les régions agricoles sont différentes de pays à pays. Ainsi, les régions agricoles françaises sont presque, sans exception, de grandes formations fermées avec des limites assez régulières, tandis que celles de l'Allemagne et du Benelux se présentent comme étant plus fortement diluées et avec des frontières plus échanquées.

Le contour des régions agricoles est influencé par la grandeur des unités régionales statistiques de base, parce que plus petites sont ces unités plus les différences locales sont importantes, alors que ces différences peuvent disparaître dans la moyenne si les unités sont plus grandes. Cela est particulièrement le cas si les régions sont au point de vue de leurs conditions géographiques fortement différenciées. Ainsi, en particulier dans les parties

montagneuses, où relief, climat et sol changent beaucoup sur de petites surfaces. Le paysage des montagnes moyennes, « Mittelgebirge » en Allemagne, donne un bon exemple pour ces interdépendances. La région 6 est là en principe une grande région fermée, qui est constituée par la partie septentrionale du Mittelgebirge (Eifel, Süderbergland, Vogelsberg et Rhön). Cette région est subdivisée en trois parties par la vallée du Rhin d'un côté et la cuvette hessoise d'un autre côté, qui toutes deux permettent une utilisation culturale plus intensive du sol que les régions montagneuses. Cette subdivision existe ici seulement parce que les unités régionales statistiques utilisées pour l'Allemagne (Kreise) montrent clairement le caractère agricole différent des vallées et des cuvettes. Si les unités régionales qui sont à la base de la délimitation étaient plus grandes, ces particularités des petites régions se perdraient dans la moyenne plus large. Une particularité des régions des montagnes moyennes est, notamment, qu'il y existe toujours une quantité importante de micro-régions spécifiques, qui sous l'angle des différents caractères se ressemblent dans une large mesure, mais qui à part cela sont plus ou moins fortement séparées dans l'espace. Le haut et le bas des collines, montagnes et vallées avec des régions de sommets, en pente et en vallée, déterminent dans chaque cas une image concernant l'utilisation agricole qui est localement très différente. Si l'on voulait relever toutes ces petites régions comme zones agricoles on arriverait à une quantité trop importante de régions agricoles qui ne permettrait guère d'en avoir une vue d'ensemble. Dans ce cas, il est plus efficace de faire apparaître le caractère de montagne moyenne de grandes régions; l'expert sait alors tout de suite qu'il existe à l'intérieur de la caractéristique d'ensemble de nombreux caractères locaux de nature différente.

1. Une tentative de regroupement de l'Eifel avec la région 7 du Benelux, à titre d'exemple de région chevauchant les frontières nationales, s'est soldée par de nombreuses difficultés que n'ont pu surmonter les experts. L'analyse des critères caractéristiques de ces deux régions a laissé apparaître de fortes différences, malgré une certaine similitude naturelle.

## V. PONDERATION DE CHACUNE DES GRANDES REGIONS AGRICOLES DANS LA C.E.E.

Les grandes régions agricoles ainsi délimitées dans le cadre du territoire des six pays membres de la Communauté Economique Européenne présentent une importance différente au regard de certains aspects particuliers.

Le tableau de la page suivante, dont la valeur statistique reste certes discutable compte tenu des réserves énoncées au chapitre I, permet toutefois de juger avec une approximation suffisante de l'ampleur des écarts dans la pondération entre les régions pour certains critères.

Il est possible d'en extraire les quelques renseignements d'appréciation suivants.

### IMPORTANCE RELATIVE DES GRANDES REGIONS

SOUS L'ANGLE DE:	NUMÉROS DES RÉGIONS LES PLUS IMPORTANTES	NUMÉROS DES RÉGIONS LES MOINS IMPORTANTES
Surface totale . . . . .	21-22-23	27-26-10-6
Surface agricole totale	21-23-22-13	27-7-3-26
Population totale . . . . .	8-13-25-30	32-18-10-12
Population active agricole . . . . .	30-28-25-8	7-32-5-3
Territoire cultivé . . . . .	30-17-13-22	7-10-6-27
Bois et forêts . . . . .	21-23-24-14	32-31-27-3
Terres arables . . . . .	21-13-17-28	7-24-10-4
Surface du vignoble . . . . .	23-21-30-25	6-9-12-15
Surface toujours en herbe . . . . .	22-1-12-21	27-26-10-29
Surface fourragère . . . . .	17-28-22-1	27-10-7-6
Surface en céréales . . . . .	13-28-21-17	24-7-10-3-31
Surface en plantes sar- clées . . . . .	17-2-8-13	32-7-24-26
Surface en cultures fourragères . . . . .	28-17-21-26	31-6-10-24-30
Surface en cultures intensives . . . . .	30-23-21-32	10-7-16-4-15

IMPORTANCE RELATIVE DES GRANDES REGIONS AGRICOLES DE LA C.E.E.

En % par rapport au total C.E.E.

RÉGION N°	SURFACE TOTALE	SURFACE AGRICOLE TOTALE	POPULATION TOTALE	POPULATION AGRICOLE ACTIVE TOTALE	TERRITOIRE CULTIVÉ	BOIS ET FORÊTS	TERRES ARABLES		SURFACE TOUJOURS EN HERBE	SURFACE FOURRAGÈRE	CÉRÉALES	PLANTES SARCLES	CULTURES FOURRAGÈRES	CULTURES INTENSIVES
							TOTAL	DONT VIGNES						
1	3,9	3,8	3,9	4,7	4,3	2,0	3,6	—	6,6	5,2	4,2	6,6	1,2	2,1
2	3,7	3,6	6,0	4,2	3,3	5,0	4,1	—	2,7	2,5	4,8	7,6	1,3	2,4
3	1,4	1,2	3,9	1,2	1,6	0,1	1,4	—	2,3	1,8	1,1	2,7	0,7	2,3
4	1,6	1,4	3,3	1,3	1,6	1,0	1,0	—	3,1	2,3	1,2	1,7	0,7	0,6
5	1,6	1,4	4,2	1,2	1,7	0,7	1,9	—	1,7	1,5	2,3	3,0	1,1	1,3
6	1,7	1,7	2,5	2,0	1,2	3,6	1,1	0,0	1,7	1,4	1,2	1,9	0,6	0,7
7	1,3	1,2	1,4	0,4	0,9	2,2	0,8	—	1,6	1,3	0,9	0,6	0,9	0,5
8	3,6	3,4	9,1	5,5	2,9	5,7	3,9	2,3	1,8	2,2	3,7	7,2	2,2	3,7
9	2,1	2,2	2,5	2,7	1,9	3,4	2,4	0,1	1,4	1,7	2,8	3,8	1,7	0,7
10	1,3	1,3	1,1	1,4	1,0	2,6	0,9	—	1,2	1,1	1,0	1,5	0,6	0,2
11	2,2	2,1	3,1	1,5	2,6	1,0	3,1	—	2,4	2,4	3,5	4,7	1,8	0,9
12	2,6	2,6	1,2	2,1	3,2	1,2	1,9	0,1	6,1	5,0	1,8	1,9	2,4	0,5
13	5,0	5,0	6,7	1,6	5,3	4,8	7,3	0,7	2,8	4,0	8,4	6,8	5,7	2,1
14	4,2	4,3	2,8	2,1	3,6	7,2	3,2	0,9	5,1	4,5	3,1	3,0	2,9	1,2
15	1,7	2,7	2,6	3,5	1,5	3,3	1,3	0,2	1,9	1,7	1,5	1,8	1,1	0,6
16	2,4	2,4	1,9	2,7	2,2	3,2	1,4	—	4,0	3,0	1,8	2,0	0,8	0,5
17	4,8	4,8	2,7	4,8	5,7	1,4	7,0	3,2	4,6	6,8	5,5	12,0	7,6	3,6
18	2,9	3,0	0,9	1,4	3,1	2,6	4,3	3,4	1,7	2,9	3,8	2,8	4,8	2,2
19	3,6	3,7	1,7	1,7	3,5	4,2	3,4	2,9	4,2	3,1	3,1	2,5	4,1	1,8
20	3,1	2,9	1,4	1,6	2,4	4,3	1,7	1,3	4,1	3,0	1,2	1,1	3,2	0,9
21	8,0	8,0	3,0	4,7	6,6	10,4	7,7	18,4	6,1	5,1	6,8	3,9	7,5	10,2
22	5,2	5,3	1,8	2,9	5,0	4,2	3,8	2,7	8,0	6,4	3,1	4,1	4,0	2,0
23	6,0	6,0	2,7	2,2	3,5	7,8	3,6	24,4	3,9	2,8	1,5	1,0	2,4	12,8
24	3,9	3,4	1,7	2,1	2,4	7,8	0,7	1,0	5,9	4,1	0,3	0,6	0,6	0,8
25	3,8	3,8	6,5	6,9	4,3	3,4	4,7	8,6	2,1	3,5	4,5	1,2	6,3	5,3
26	1,3	1,3	2,8	2,8	1,8	0,2	2,6	0,6	0,3	2,5	3,0	0,6	7,4	0,8
27	0,9	0,8	1,3	2,6	1,2	0,1	1,5	0,6	0,1	0,9	1,5	2,2	2,0	1,3
28	4,4	4,5	4,6	8,2	4,7	5,4	6,3	3,6	2,1	6,5	8,2	2,9	15,6	4,4
29	2,8	2,9	3,1	4,6	3,5	0,4	4,0	5,0	1,8	2,3	4,6	3,4	5,8	4,4
30	4,7	4,8	6,0	10,4	6,8	0,7	4,4	9,5	2,4	3,6	5,0	1,0	0,6	19,6
31	2,1	2,2	0,8	1,1	3,3	0,0	1,4	2,0	4,3	3,1	1,1	0,1	0,2	1,4
32	2,2	2,3	2,8	3,9	3,4	0,1	3,6	8,5	2,0	1,8	3,5	3,8	2,2	7,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0



### Chapitre III

## SITUATION ET CARACTERISTIQUES DES GRANDES REGIONS AGRICOLES DE LA C. E. E.

Les pages suivantes comportent une description sommaire des 32 grandes régions agricoles ainsi délimitées et la présentation de leurs principales caractéristiques agro-économiques.

La description rapide de chaque grande région permet de circonscrire les caractères fondamentaux qui lui confèrent son unité propre. Elle se réfère aux divers éléments d'ordres naturels, techniques, sociaux et économiques. Une telle description laisse apparaître que la détection des unités régionales, puis leur délimitation territoriale ne sauraient répondre seulement à l'application systématique de quelques critères. L'individualité de chaque région rend en outre délicate toute comparaison systématique entre elles. Tous rapprochements rapides et superficiels risqueraient en effet de conduire à des conclusions erronées.

C'est pourquoi il a été jugé opportun de centraliser, dans des tableaux synoptiques, l'ensemble des caractéristiques de chaque région mises à jour au cours de cette étude, en sorte que tout jugement puisse tenir compte au moins des nombreux aspects particuliers à chacune d'elles qui s'en dégagent.

Ces caractéristiques sont d'abord d'ordre climatique (températures et précipitations); elles sont ensuite d'ordre général (surface, population), d'ordre technique (utilisation des terres, modes de faire-valoir, rendements, etc.), d'ordre économique (production).

La dispersion des chiffres résultant des tableaux traduit clairement l'utilité de l'étude entreprise. Elle laisse apparaître entre autres la nécessité d'une connaissance des données agricoles se rapportant non plus à de trop vastes territoires nationaux ou à des circonscriptions administratives trop exigües, mais à des espaces plus conformes aux besoins opérationnels d'une politique agricole à l'échelle d'une communauté internationale.

Ces résultats sont à la fois un aboutissement et un nouveau point de départ :

- aboutissement de l'étude dont ils constituaient l'objectif essentiel;
- point de départ pour des analyses plus approfondies permettant de mieux saisir la réalité des faits agricoles essentiellement diversifiés et mouvants.

### 1. DESCRIPTION SOMMAIRE DE CHAQUE GRANDE REGION

#### RÉGION 1. *Allemagne.*

Cette région de l'Allemagne du Nord-Ouest est soumise à l'influence de la mer du Nord et bénéficie de ce fait de précipitations également distribuées sur toute l'année et d'une humidité de l'air relativement haute. Les hivers y sont tempérés et contrastent avec des étés plus frais. Les sols de cette région de plaines présentent des différences extrêmes. Tout près du rivage, sur les bas-fonds fluviaux, on trouve en majorité des sols argileux, alors que la partie principale du territoire est occupée par les sols sablonneux d'origine diluviale et moins riches.

En ce qui concerne l'exploitation du sol, la surface toujours en herbe domine, surtout sur les terrains marécageux, alors que sur les terres arables on rencontre le système fourrages-céréales, relativement extensif à l'égard du travail. La partie littorale et les bas-fonds fluviaux sont donc caractérisés par la prédominance de la surface toujours en herbe; par contre, sous l'influence du climat plus continental et sur les sols moins riches, les terres arables couvrent une part de plus en plus grande du territoire cultivé.

L'utilisation des productions fourragères, obtenues en grandes quantités, contribue à l'existence d'un élevage important de bétail qui se manifeste tant sur des exploitations de

polyproduction que sur des entreprises spécialisées vers le lait, la viande ou l'élevage.

Dans les exploitations agricoles surtout grandes et moyennes, on constate généralement des rendements animaux satisfaisants.

## RÉGION 2. *Allemagne.*

Cette région de l'Allemagne du Nord a déjà un climat beaucoup plus continental que la Région 1, c'est-à-dire que les précipitations n'y sont pas aussi abondantes que sur les terres littorales. Ici, l'humidité de l'air est inférieure, les hivers sont plus froids et les étés plus chauds. Les sols aussi dans cette région sont plus variés. Au nord (partie délimitée par des pointillés sur la carte) se trouvent des limons sablonneux assez fertiles, alors qu'au sud de la limite pointillée, dans la « Lüneburger Heide », les sols pauvres sablonneux dominent. Au seuil des montagnes de l'Allemagne du Nord (partie centrale de cette région) se trouve une bande de limon calcaire non stratifié (loess) qui remonte partiellement dans les vallées des fleuves ayant leur source dans les montagnes moyennes ou bien se transforme en sols argileux. Le sud de cette région (délimitée en pointillés sur la carte) est caractérisé par la présence des montagnes moyennes du Nord. Le caractère général des sols correspond ici à celui de limons des vallées fluviales et des bassins fluviaux. L'appendice occidental du sud de cette région correspond de nouveau à une bande de loess fertile.

Selon les conditions du climat et des sols, la culture domine dans la région 2. Les subdivisions du nord et du sud (délimitées par des pointillés) correspondent à des zones céréalières caractérisées par un système de culture céréales-plantes sarclées dominant. La céréale dominante en ce cas est le seigle. Dans ces zones, les exploitations agricoles — notamment celles de plus de 50 ha du nord et les exploitations moyennes du sud — ne sont pas spécialisées ; elles sont caractérisées par un système de production diversifié faisant une large place à une production animale considérable et productive. La race des bovins est à deux fins : elle permet souvent en même temps de produire du lait et de la viande et de faire de l'élevage.

La partie centrale de cette région (comprise entre les deux limites pointillées) est une zone caractéristique pour la production de plantes sarclées. Sur les sols sablonneux de sa partie nord, la pomme de terre est la culture dominante, tandis qu'on cultive la betterave à sucre sur les sols de loess et de limon du sud. Les systèmes de culture dominants sont : plantes sar-

clées et plantes sarclées-céréales. La transformation des produits de la culture de la pomme de terre conduit à l'engraissement des porcs, tandis que les exploitations cultivant la betterave ont une intensité du bétail en général plus faible et sont orientées essentiellement vers l'élevage des bovins ou la production du lait et de la viande sous forme souvent spécialisée. Le mouton présente aussi dans quelques endroits une certaine importance.

## RÉGION 3. *Benelux.*

Cette région, dont le centre est formé par le delta du Rhin et de la Meuse, bénéficie d'un climat maritime (température modérée et précipitations abondantes).

Elle diffère de toutes les autres régions de la C.E.E., le niveau du sol se trouvant presque entièrement au-dessous du niveau de la mer. Cette situation contribue à ce que, malgré des précipitations modérées, le sol possède un degré d'humidité relativement élevé.

L'argile marine est le principal élément constitutif du sol. Mais on trouve également de la tourbe et de l'argile alluviale ; grâce aux dunes qui bordent la côte de la mer du Nord, l'horticulture y bénéficie de conditions favorables.

Dans cette région se sont surtout établies des entreprises spécialisées. Ainsi, on trouve à l'extrême nord des « Veenkoloniën » (colonies établies dans les tourbières) de Groningue et de Drente, et à l'extrême sud (Zélande) surtout des exploitations purement agricoles, tandis que la Frise, la Hollande septentrionale et méridionale offrent de nombreux pâturages.

Toutefois, cette région se caractérise principalement par de nombreuses exploitations horticoles. L'horticulture est concentrée dans quelques régions :

- Le « Westland » (cultures sous verre importantes, surtout légumes, raisins et fleurs) ;
- L'« Aalsmeer » et le « Boskoop » (respectivement fleurs et pépinières) ;
- Le « Duinstrook » (bulbes à fleurs, semences de fleurs) ;
- Le « Centre de la province Hollande septentrionale » (cultures intensives des légumes) ;
- La « Betuwe » et la « Zélande » (vergers).

Il est possible de distinguer assez nettement, dans cette région, une zone sud (délimitée par des pointillés sur la carte), qui comprend égale-

ment les « Veenkoloniën » du Nord et qui se distingue par la place restreinte occupée par l'horticulture; elle a été incluse dans la région 3 afin de ne pas contrecarrer les efforts entrepris en vue de constituer des régions formant un ensemble géographique.

#### RÉGION 4. *Benelux.*

Dans cette région, l'influence du climat continental est déjà plus sensible que dans la région 3, ce qui se traduit généralement par des étés un peu plus chauds et des hivers un peu plus froids.

La région 4 possède un sol sablonneux plus élevé au-dessus du niveau de la mer, de sorte que les conditions naturelles sont moins favorables que, par exemple, dans la région 3.

C'est néanmoins une région où l'on pratique l'élevage intensif dans des exploitations dites « mixtes » ; il s'agit d'exploitations axées sur la production de viande et de lait. Les produits du sol sont principalement utilisés pour la nourriture du bétail.

Dans cet élevage intensif, qui se caractérise par la plus grande densité de bétail de la C.E.E., les porcs occupent, à côté des bovidés, une place importante. Le nombre de porcs par 100 ha de terre arable s'élève en moyenne à 142 et dépasse même 200 dans le « Achterhoek », la province d'Utrecht et la partie orientale du nord du Brabant.

L'élevage du porc s'explique en partie par la prédominance de la petite entreprise familiale; la main-d'œuvre — souvent abondante — y trouve un emploi rémunérateur.

Cette région compte quelques petits centres horticoles ; on peut citer parmi ceux-ci les centres de Bréda et de Malines ; ce dernier constitue, avec ses importantes cultures sous verre, le principal centre maraîcher de la Belgique.

Le niveau de la production de cette région est généralement inférieur au niveau moyen du Benelux ; seule la production laitière y est relativement élevée.

Il convient de noter enfin le pourcentage élevé du territoire cultivé exploité par le propriétaire (faire-valoir direct).

#### RÉGION 5. *Benelux.*

Parmi les quatre régions que compte le territoire du Benelux, c'est la région 5 qui présente la plus grande diversité du point de vue agricole. Aussi a-t-il fallu, en fixant les limites de cette région, sacrifier à la nécessité de constituer un vaste ensemble géographique.

De grandes différences apparaissent à l'intérieur de cette région ; elles tiennent au climat aussi bien qu'à la nature du sol.

De même que la région 4, cette région comprend principalement des exploitations mixtes. En général, le sol y est assez fertile et, malgré l'importance de l'élevage, c'est la prépondérance de la culture qui constitue sa principale caractéristique (culture du blé et des betteraves sucrières). Ceci se traduit par un rendement moyen élevé de la production végétale et par une surface fourragère assez réduite.

La densité considérable de la population se rapproche de celle de la région 3. La population rurale n'y occupe qu'une place modeste en raison de la présence dans cette région de quelques grandes villes belges, dont Bruxelles.

On y trouve également un grand nombre d'exploitations importantes, bien que la prépondérance des petites entreprises tende à abaisser l'étendue moyenne des entreprises.

Au sud de Bruxelles, on trouve à Hoeilaart un centre important d'horticulture spécialisée (raisins-primeurs).

A l'intérieur de cette région, il est possible de distinguer une zone particulière qui touche au littoral (délimitée par un pointillé sur la carte), qui se caractérise par la place importante qu'y occupe l'élevage, notamment l'élevage de porcs. Le nombre de porcs par 100 ha de superficie arable, qui se chiffre à un peu plus de 100 pour tout le territoire du Benelux, y varie de 150 à plus de 200.

#### RÉGION 6. *Allemagne.*

La région 6, qui correspond aux montagnes moyennes du nord de l'Allemagne, est subdivisée en trois parties séparées (ouest - centre - est) qui présentent des caractéristiques semblables, quoiqu'elles se distinguent en quelque sorte par les hautes précipitations, tandis que les hivers n'y sont pas extrêmement froids. C'est ici que l'influence de l'océan diminue en allant vers l'est. Dans chacune de ces trois parties, les grandes précipitations, les périodes de végétation restreinte et aussi les sols montagneux, c'est-à-dire superficiels et généralement difficiles à cultiver, et un relief tourmenté, conduisent à la prédominance de la surface toujours en herbe, ou bien à une culture fourragère couvrant une grande partie des terres arables. La transformation des produits du sol dans les petites exploitations prédominantes donne lieu à un élevage bovin important non spécialisé. La zone centrale de cette région, qui trouve de bons débouchés en



« Rheinland-Westfalen », a une meilleure productivité que les deux autres, dont la capacité est à peu près équivalente.

#### RÉGION 7. *Benelux.*

Le climat de cette région est relativement rude et se caractérise par de fortes variations de température. Le sol y est calcaire ou pierreux et en outre très accidenté. Les conditions naturelles ne sont pas très favorables au regard de celles des autres régions du Benelux.

Le sud du Limbourg néerlandais et la région de Liège font exception ; le sol y offre des conditions plus favorables, ce qui a entraîné le développement de l'arboriculture fruitière.

La région est en grande partie boisée et la moitié seulement de la superficie a été transformée en terres cultivées, pâturages permanents pour la plus grande part.

L'agriculture et l'élevage ont pris la forme d'une exploitation plus extensive, de rendement assez faible.

Une population peu dense a contribué à cet état de choses.

L'intégration du Grand-Duché de Luxembourg dans cette région n'est justifiée — au titre de l'homogénéité — que pour la partie nord de ce pays : l'Oesling, qui fait partie du massif ardennais. Au contraire, le Gutland, au sud, bénéficie d'une agriculture prospère sur un sol relativement fertile. Pourtant, compte tenu du territoire peu étendu du pays et de sa situation géographique, la solution choisie semblait la seule acceptable.

#### RÉGION 8. *Allemagne.*

Cette vaste région n'est pas spécialement uniforme en ce qui concerne ses caractéristiques naturelles et, par suite, elle présente une production agricole très diversifiée. Sa partie nord est encore influencée par le climat océanique, alors que les vallées du Rhin, de la Moselle, du Main, du Neckar et d'autres rivières sont caractérisées par des situations qui présentent, bien qu'elles se trouvent à l'ouest, des traits continentaux. Aussi, dans cette région, les hivers sont-ils en général tempérés. Plus on parvient au sud, plus les périodes de végétation se prolongent ; les étés sont plus chauds et on peut ainsi cultiver également des plantes plus exigeantes. Les sols sont, d'une part, des limons de loess et, d'autre part, des alluvions fertiles. La nature du sol varie très fortement d'une petite région à l'autre.

Au nord de la région et dans les zones montagneuses, la surface toujours en herbe et les cultures fourragères sont assez étendues. L'élevage bovin forme ici la base d'une transformation intensive des produits du sol. Sur les sols riches des vallées, la culture des plantes sarclées et d'autres cultures intensives caractérisent l'agriculture. Les betteraves jouent, par endroits, un rôle prépondérant.

Plus on se dirige vers le sud, plus on trouve, sur les pentes ensoleillées, une viticulture excellente. Arboriculture fruitière et culture maraîchère se trouvent partout. Il faut ajouter aussi de nombreuses cultures spécialisées, vers lesquelles beaucoup de petites exploitations prédominantes sont fortement orientées.

#### RÉGION 9. *Allemagne.*

La région de culture de l'Allemagne du Sud peut passer pour un prolongement de la région de culture de l'Allemagne du Nord (région 2). Elle a un caractère nettement continental, avec des hivers plus froids et des étés plus chauds, et des précipitations relativement plus faibles. Les sols varient à l'extrême par suite de leur nature sédimentaire. Dans la zone nord-ouest de cette région (délimitée par un pointillé sur la carte), ce sont les sols de calcaire conchilien que l'on trouve souvent et qui sont aptes à l'agriculture, alors que le centre et le sud-est contiennent des sols de trias supérieur et jurassique, des sables et des limons tertiaires et des alluvions.

Quant à l'utilisation du sol, les céréales dominant fortement. Selon les conditions locales, on trouve les systèmes de cultures dominants suivants : céréales-plantes sarclées ou céréales-cultures fourragères. Au nord-ouest, la culture de l'orge est d'une importance locale particulière, alors qu'au centre et au sud le blé est la culture la plus importante. La différence caractéristique entre les deux subdivisions de cette région concerne la capacité des exploitations prédominantes. Si au nord on trouve une zone typique de petites exploitations, au centre et au sud, par contre, les exploitations rurales plus grandes ont une influence prépondérante. En outre, des aptitudes locales résultent des cultures spéciales, telles la culture du houblon, celle des plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

#### RÉGION 10. *Allemagne.*

Cette région à cultures fourragères des montagnes moyennes de l'est de la Bavière comprend : le « Fichtelgebirge », le « Frankenwald »,

le « Bayerischer Wald », le « Oberpfälzer Wald » et le « Böhmer Wald ». Ces zones sont caractérisées de par leur position plus continentale par un climat plus rigoureux que les montagnes moyennes du nord décrites ci-dessus. La hauteur pluviométrique y est élevée, la période de végétation extrêmement courte, les hivers froids et les étés assez frais. Si l'on ajoute à cela que le territoire agricole a un relief tourmenté et présente une structure grossière, il est aisé de comprendre pourquoi la surface toujours en herbe et les cultures fourragères dominent dans cette région. La transformation des produits de base est exclusivement orientée vers un élevage bovin très répandu et non spécialisé (lait, engraissement, élevage). Compte tenu de notables différences locales, les rendements de l'élevage bovin ne sont que médiocres et, en général, n'atteignent pas ceux des montagnes moyennes du nord.

#### RÉGION 11. *France.*

La région 11 s'apparente à la région 13. Elle fait, comme cette dernière, partie du Bassin parisien (terrains crétacés; plaines et collines). En ce qui concerne le climat, les précipitations sont plus abondantes que dans la région 13, surtout en hiver.

Les différences essentielles avec la région 13 sont les suivantes : proportion beaucoup plus faible de grandes exploitations (mais le mode de faire-valoir dominant reste le fermage) ; proportion plus élevée de surface en herbe et forte densité de bétail. Ces trois éléments (surface des exploitations, surface en herbe et densité de bétail) sont d'ailleurs interdépendants. La densité de bétail est très élevée, malgré la proportion encore faible de surface en herbe : le bétail est nourri principalement avec des produits obtenus sur les terres labourables. Ces dernières comptent une très forte proportion de plantes sarclées.

Les rendements des différentes cultures sont souvent les plus élevés de France. La production par personne active est plus élevée encore que dans la région 13, malgré une densité de population beaucoup plus forte. Quant à la production par hectare, elle atteint des niveaux de très loin supérieurs à ceux de toutes les autres régions françaises : cela tient à ce que l'on obtient de hauts rendements pour des spéculations intensives (culture de plantes sarclées ; transformation de végétaux en produits animaux).

C'est le nord de la région (départements du Nord et du Pas-de-Calais) qui correspond le mieux aux caractéristiques que l'on vient de

décrire. Le pays de Caux appartient déjà à la Normandie ; mais la proportion encore élevée des terres labourables et les hauts rendements ont conduit à le rattacher à la région 11. Enfin, la Thiérache, petite région presque exclusivement herbagère, a été rattachée à la région 11 plutôt qu'à la région 1, en raison des hauts rendements qu'on y obtient.

En conclusion, l'ensemble formé par les régions 11 et 13 constitue la zone d'agriculture avancée en France. La région 11 se différencie par la très forte densité du bétail.

#### RÉGION 12. *France.*

La région 12 comprend principalement la Basse-Normandie. Elle appartient donc, en grande partie, au Massif armoricain : les terres y sont granitiques. Le climat est océanique : les hivers sont doux et les précipitations bien réparties dans l'année.

La caractéristique essentielle de la région 12 est la large prédominance des surfaces toujours en herbe. C'est la seule grande région de France où la proportion de ces dernières atteint deux tiers du territoire cultivé. La densité du bétail est d'autant plus forte que les surfaces en herbe comprennent, pour une grande part, de riches herbages. L'élevage a pour objet aussi bien la production de lait que celle de viande.

Comme dans les régions 11 et 13, le fermage est le mode de faire-valoir dominant ; mais les exploitations sont d'une superficie beaucoup plus faible encore que dans la région 11.

Les rendements à l'hectare, ou par tête de bétail, sont relativement bons, quoique très inférieurs à ceux obtenus dans les régions 11 et 13. La valeur de la production par hectare est du même ordre que dans la région 13, malgré l'importance beaucoup plus grande de l'élevage. Mais la densité de population est élevée ; il en résulte que la production par personne est très faible, n'atteignant pas la moitié de celle de la région 11.

La Basse-Normandie est la partie la plus caractéristique de cette région, celle où l'on trouve les plus fortes proportions de surfaces en herbe. Elle comprend toutefois une enclave : la plaine de Caen, sur terrains jurassiques, où la proportion de terres labourables (culture de céréales notamment) est beaucoup plus forte.

Au sud de la Normandie, dans les départements de la Mayenne et de la Sarthe, la densité de bétail reste très élevée, mais la proportion de terres labourables est plus forte : cette partie de

la région 12 (délimitée par un pointillé sur la carte) constitue une transition avec la région 17.

### RÉGION 13. *France.*

La région 13 est une région de plaines fertiles, en partie couverte de limon des plateaux. Le climat y est tempéré, grâce aux influences océaniques. Les précipitations, relativement modérées, sont à peu près régulièrement réparties dans l'année. Le climat devient toutefois plus continental à mesure que l'on va vers l'est de la région.

En ce qui concerne l'économie agricole, la région 13 présente des caractéristiques très nettes qui la différencient beaucoup des régions voisines. La plus frappante est sans doute la taille des exploitations: les entreprises, d'une superficie égale ou supérieure à 50 hectares, couvrent près des deux tiers du territoire. Le mode de faire-valoir dominant est le fermage.

Tout le reste découle, pourrait-on dire, de cette structure des exploitations. Les grandes entreprises, fortement mécanisées, emploient peu de main-d'oeuvre: la densité de la population active agricole est faible. Les entreprises pratiquent surtout des spéculations végétales, notamment des cultures de céréales et de plantes sarclées. La densité du bétail est une des plus faibles en France. Il en est de même, naturellement, de la proportion des surfaces en herbe.

Les rendements des différentes cultures sont élevés, ainsi que la valeur de la production par personne active. Mais le caractère relativement peu intensif du système de production (culture de céréales et faible production animale) a pour conséquence un rendement brut par hectare qui est moins nettement supérieur à la moyenne nationale.

On trouve aux frontières de cette grande région des zones de caractère un peu différent. La Beauce comprend beaucoup moins de plantes sarclées et est surtout céréalière; la Champagne crayeuse, également céréalière, s'apparente aux types de production de la région 14; mais les rendements assez élevés des céréales ont conduit à la rattacher à la région 13.

### RÉGION 14. *France.*

Cette région est assez hétérogène, puisqu'elle va de la Champagne à la plaine d'Alsace, en passant par le Massif vosgien. Mais la plus grande partie de son territoire correspond aux plateaux de la Lorraine, calcaires ou marneux, suivant que les terrains appartiennent au jurassique ou au lias. Le climat est déjà continental: la tem-

pérature moyenne de janvier ne dépasse guère un degré à Nancy; les gelées d'hiver sont fréquentes.

Le caractère principal de l'agriculture de la région 14 est la faible densité de la population active, qui résulte elle-même d'un dépeuplement rapide. La taille moyenne des exploitations est relativement élevée. Ces considérations ne sont toutefois pas valables pour la plaine d'Alsace (délimitée par un pointillé sur la carte), où l'agriculture présente des caractères très différents: forte densité de population active et petites exploitations. Mais la plaine d'Alsace est d'une superficie trop faible pour pouvoir constituer, à elle seule, une grande région. C'est pour quoi on l'a rattachée à la région 14.

La plaine d'Alsace étant mise à part, on peut dire que la région 14 pratique une culture peu intensive. La forêt couvre une importante partie de son territoire. Le reste comprend des régions qui sont les unes à prédominance de terres labourables, souvent de qualité médiocre, les autres plus herbagères. Dans l'ensemble, l'herbe couvre une forte proportion du territoire cultivé.

Qu'il s'agisse des cultures ou de la production animale, les rendements ne sont pas mauvais. Mais la valeur de la production par hectare n'est pas considérable, du fait de l'utilisation peu intensive du sol. Par contre, la valeur de la production par personne est assez élevée, quoique sensiblement inférieure à celles des régions 11 et 13.

À l'opposé, la plaine d'Alsace est cultivée très intensivement: grâce à un climat privilégié, on y fait même de la vigne sur les collines sous-vosgiennes. La production par hectare est plus élevée en Alsace que dans le reste de la région 14, mais la production par personne est plus faible. Enfin, la montagne vosgienne est en grande partie couverte de forêts et de surfaces en herbe consacrées à un élevage peu intensif.

### RÉGION 15. *Allemagne.*

La région 15: région à cultures fourragères, les montagnes moyennes du sud-ouest, subdivisée en deux sous-régions distinctement différentes. La zone septentrionale embrasse dans leur ensemble les parties du territoire sédimentaire de l'Allemagne du Sud, alors que la région du sud comprend la Forêt-Noire et le Jura souabe. La réunion de ces deux parties se justifie seulement par le fait que, par rapport à l'exploitation des terres arables, les cultures fourragères prédominent. Cependant, alors que dans la

zone sud la surface toujours en herbe cède le pas aux cultures fourragères, on trouve ici, sur l'ensemble des exploitations, une production de bétail partiellement assez satisfaisante. Dans la zone nord, où la surface toujours en herbe joue un rôle plus grand, la densité du bétail est essentiellement plus faible et la transformation des produits n'est pas du tout satisfaisante.

Il y a surtout des raisons naturelles pour expliquer ces différences. La Forêt-Noire et le Jura souabe sont placés dans des conditions désavantageuses de relief, de climat et de sol, alors que dans la zone nord on trouve un territoire bien structuré et d'une altitude moyenne, présentant en de nombreux points de meilleurs microclimats et des sols plus riches. L'ensemble de cette région est caractérisé par de petites exploitations. Il faut remarquer spécialement que la partie sud est favorisée, le long de sa limite ouest (Oberrheintal), par des conditions naturelles avantageuses. Il s'agit là d'une bande étroite d'agriculture intensive, plus apparentée à la région 8 qui suit la vallée du Rhin, et qui présente des affinités très grandes avec l'est de la région 14.

#### RÉGION 16. *Allemagne.*

Cette région à cultures fourragères des Alpes et des parties préalpestres comprend un territoire qui n'est pas uniforme. Des sites d'un caractère très différent y sont réunis. Cette région s'étend des hautes montagnes, où l'agriculture n'est pas possible, si ce n'est seulement dans les vallées et sur les pâturages alpestres (Almen) — la partie préalpestre présentant le caractère des montagnes moyennes — et sur les moraines glaciaires, jusqu'aux plaines de cailloutis des nombreux fleuves alpestres. Les caractéristiques communes de ce territoire sont de nature climatique ; les précipitations relativement élevées, la période de végétation très courte, les hivers très froids et les étés frais l'orientent vers les cultures fourragères et une transformation des produits végétaux par l'élevage.

Les fortes disparités du relief vont de pair avec un sol très variable selon les cas. Au sud alternent des sols montagneux, des sols sablonneux à gros grains et des terrains marécageux intermédiaires qui permettent seulement par endroits une exploitation agricole continue. Vers le nord, les sols dans les territoires de plateaux s'améliorent nettement et permettent ici une agriculture intensive.

Les systèmes de culture comportent des assolements typiques : cultures fourragères et cultures fourragères-céréales. La transformation des produits végétaux est assurée par un élevage bovin non spécialisé. On obtient dans les exploitations surtout moyennes et grandes des rendements laitiers, d'engraissement et d'élevage satisfaisants.

#### RÉGION 17. *France.*

Cette région comprend la plus grande partie du Massif armoricain. Elle constitue donc une unité géographique : terrains granitiques, plaines et collines peu élevées (« pénéplaine » bretonne). Même unité en ce qui concerne le climat : du fait de la forme péninsulaire de la Bretagne, toute la région est soumise aux influences océaniques. L'hiver est doux, les gelées sont rares ; les maxima de l'été sont peu élevés ; les pluies sont bien réparties dans l'année, avec toutefois un maximum très net en automne.

Les terrains granitiques médiocres de la région 17 sont cultivés par une population très dense, dans des exploitations petites ou moyennes (les grandes exploitations sont très rares). Comme dans les régions 11, 12 et 13, le mode de faire-valoir dominant est le fermage.

Pour vivre, la nombreuse population doit pratiquer des cultures intensives. Toutes les terres ont donc été défrichées et la proportion des forêts est très faible. Le territoire cultivé comprend surtout des terres arables qui comptent une très forte proportion de plantes sarclées. Céréales, plantes sarclées et plantes fourragères permettent d'entretenir un nombreux bétail : la région 17 se consacre surtout aux productions animales, principalement celle du lait. Mais elle produit également, pour la vente, des denrées végétales exigeant une culture intensive : pommes de terre (dont une partie est utilisée pour l'élevage des porcs), légumes dans les parties à climat privilégié, au voisinage de la côte. La vigne apparaît même, au sud de la Loire, où elle occupe une place appréciable.

Grâce à cette culture intensive, la production par hectare est relativement élevée, mais la production par personne est très faible, ce qui montre bien le surpeuplement de la région.

Malgré l'existence de différences régionales (Bretagne, région de la Loire, Vendée), on peut considérer la région 17 comme relativement homogène. Les caractéristiques essentielles qui ont été décrites ci-dessus (population dense, forte proportion de plantes sarclées, élevage

important) s'appliquent en effet à la presque totalité de son territoire.

#### RÉGION 18. *France.*

Géographiquement, cette région de plaines fait partie du sud du Bassin parisien. Les terrains y sont surtout calcaires. Le climat n'est pas très différent de celui de la région 13.

L'agriculture de cette région présente, d'une façon atténuée, certains des caractères rencontrés dans la région 13. Les proportions de territoire cultivé, de bois et forêts, de surfaces en herbe sont à peu près les mêmes dans les deux régions. Même ressemblance en ce qui concerne la faible importance de l'élevage. La densité de population agricole est également assez faible dans la région 18.

Mais pour d'autres caractères, des différences apparaissent. C'est ainsi que, dans la région 18, le faire-valoir direct tient une place plus importante ; les exploitations de 50 hectares et plus occupent une plus faible part du territoire total que dans la région 13, tout en ayant encore une grande importance.

Pour d'autres caractères de l'agriculture, les différences avec la région 13 sont beaucoup plus marquées. La part des plantes sarclées dans les terres labourables est nettement plus faible. Et surtout, les rendements par hectare ou par tête de bétail sont beaucoup plus bas.

Pratiquant des cultures moins intensives (relativement peu de plantes sarclées) et avec des rendements beaucoup moins bons, la région 18 n'obtient qu'une faible production par hectare. Les résultats sont meilleurs en ce qui concerne la production par personne, du fait de la densité peu élevée de la population active.

La région 18 peut donc être considérée, en quelque sorte, comme une dégradation de la région 13.

Le sud de cette région présente une certaine homogénéité (plateaux calcaires céréaliers). Mais le nord, traversé par la Loire, est beaucoup plus hétérogène. On trouve dans le val de Loire diverses sortes de cultures intensives : légumes, fruits, vigne, etc.

#### RÉGION 19. *France.*

La région 19 est hétérogène : elle a été constituée en rassemblant plusieurs sous-régions de faibles dimensions. Elle est de ce fait assez diversifiée en ce qui concerne le relief et la nature du sol : plateaux calcaires de Bourgogne, montagne du Morvan, bocage bourbonnais, vallée de la Saône. Le climat est de type semi-continental.

La plus grande partie de la région 19 a comme caractère commun l'importance de l'élevage et la proportion assez forte des surfaces en herbe et des plantes fourragères dans le territoire cultivé. Il en est ainsi dans le Charolais, le Nivernais et le Morvan. L'élevage est également important dans le Bourbonnais, mais les terres labourables y tiennent plus de place. Dans toute cette zone, la proportion des grandes exploitations est assez élevée.

En dehors de cette zone principale, la région comprend : la Limagne, petit territoire de culture intensive où l'on trouve de la vigne ; les plateaux de Bourgogne, dont le système de culture s'apparente à celui de la région 14 ; enfin, la vallée de la Saône et les collines qui la bordent, qui constituent la partie la plus riche de la région 19 (vignoble de Bourgogne).

Dans l'ensemble, les rendements sont assez médiocres. Que l'on considère la production par hectare de territoire agricole, par hectare cultivé ou par personne active, les résultats sont inférieurs ou tout au plus égaux à la moyenne nationale.

#### RÉGION 20. *France.*

Le caractère essentiel de la région 20 est d'être une région de montagne. Elle correspond en effet au Jura et aux Alpes du Nord. Relief et climat sont donc les facteurs naturels les plus importants.

De ces conditions naturelles résultent les caractères suivants : forte proportion de terres incultes et de bois et forêts ; prédominance des surfaces en herbe dans le territoire cultivé ; prédominance des plantes fourragères dans les terres arables. La région 20 est donc, avant tout, une région d'élevage. La densité du bétail n'est cependant pas considérable, du fait de l'utilisation extensive du territoire.

Comme dans d'autres régions de montagne, les exploitations sont petites et cultivées principalement sous le régime du faire-valoir direct. Mais les agriculteurs utilisent également les pâturages communaux.

Les spéculations animales ont pour objet principal la production laitière. Les rendements sont relativement bons. La production moyenne par hectare cultivé est assez forte, pour une région de culture peu intensive. Mais ce résultat tient surtout au système de culture beaucoup plus intensif des plaines et des nombreuses vallées. La proportion de vignes, par exemple, n'est nullement négligeable.

La production moyenne par personne est

assez médiocre : la région peut donc être considérée comme assez pauvre, malgré le niveau de la production par hectare.

Les limites avec les régions voisines sont assez tranchées, du fait même de la nature montagneuse de la région 20. La limite avec les Alpes du Sud est surtout une limite climatique, elle-même très marquée.

#### RÉGION 21. *France.*

La région 21 correspond au Bassin aquitain. C'est donc une région de plaines, formées de terrains récents. Mais elle comprend aussi la montagne pyrénéenne. Le climat océanique est humide et relativement chaud, du fait de la latitude. Les précipitations diminuent assez rapidement, au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la côte : la différence entre Bordeaux et Toulouse est à cet égard très nette. Dans cette dernière ville, le nombre de journées de pluie en été est également plus faible, ce qui constitue une transition avec le climat méditerranéen.

Le Bassin aquitain est une région de petites exploitations en faire-valoir direct qui pratiquent une polyculture et un élevage très variés. La vigne occupe une place très appréciable, puisqu'elle occupe 10% du territoire cultivé de l'ensemble de la région. Mais les vallées accordent également une place importante à d'autres cultures intensives : légumes et fruits. Les rendements des différentes cultures sont assez médiocres, alors que le nombre de personnes actives par hectare cultivé est élevé. Il en résulte que la production moyenne par hectare cultivé est assez faible et la production par personne bien plus médiocre encore. Mais cette région est actuellement en cours d'évolution. Les améliorations ont été nombreuses dans les dernières années : rendements plus élevés des céréales, plantations de vergers modèles, etc.

Le centre de la région 21 présente une certaine homogénéité. Mais, en bordure, on trouve diverses zones de caractères assez différents. Au nord-est, les régions en bordure du Massif central sont cultivées moins intensivement. A l'ouest, un vaste territoire (délimité par un pointillé sur la carte) est couvert par la forêt de pins landaise. Enfin, au sud, la montagne pyrénéenne (délimitée aussi par un pointillé) présente les caractères habituels des régions de montagne (forte proportion de surfaces en herbe et élevage extensif).

#### RÉGION 22. *France.*

La région 22 est très hétérogène. Sa seule

unité est qu'elle correspond au Massif central. On y trouve des plaines, des plateaux et des montagnes. Les terrains sont très variés : granit du Limousin, terres volcaniques de l'Auvergne, calcaire des Causses, etc. Le climat de type montagnard est rude l'hiver ; mais le sud de la région subit des influences méditerranéennes.

L'agriculture est aussi variée que les conditions naturelles. On peut cependant y distinguer certains traits dominants. Dans l'ensemble, on pratique dans la région 22 une agriculture de montagne pauvre. La proportion de territoire cultivé est assez élevée, tandis que celle des forêts est faible. Dans le territoire cultivé, l'herbe occupe la plus grande place. Les productions animales sont en effet dominantes, orientées soit vers la production de lait, soit vers la production de viande, selon les régions.

La production par hectare cultivé et la production par personne sont toutes deux très faibles. La région 22 est en voie de dépeuplement ; la population agricole y est d'un âge moyen élevé, ce qui ne facilite pas les progrès.

Les caractéristiques ci-dessus s'appliquent à la plus grande partie de la région. Si l'on entre dans le détail, on peut distinguer les principales sous-régions suivantes. Le Limousin, où la proportion de terres labourables est assez forte, élève des bovins en vue de la production de viande. Les terres volcaniques du Cantal sont essentiellement herbagères ; la production dominante y est celle du lait. Dans le sud (en dessous de la limite pointillée sur la carte) se trouvent les zones les plus pauvres : région des Causses, où l'on pratique un élevage extensif de moutons. Dans la partie est de la région 22, on trouve quelques petites plaines cultivées intensivement, notamment le Bassin du Puy.

#### RÉGION 23. *France.*

C'est le climat méditerranéen qui fait l'unité de cette région. Ses caractéristiques sont bien connues : hivers doux, étés chauds, faible nombre de jours de pluie dans l'année. Les conséquences sur l'agriculture sont si marquées que l'on a rassemblé dans une même grande région toutes les zones de climat méditerranéen. Aussi cette région est-elle très variée en ce qui concerne les sols et les reliefs : plaine du Languedoc, collines de Provence, montagnes des Alpes du Sud.

L'agriculture comprend deux types bien distincts. Dans les régions de montagne, où la proportion de territoire cultivé est très faible, les agriculteurs se livrent à un élevage extensif

de moutons. Les plaines sont, au contraire, cultivées très intensivement: fortes proportions de vignes, de cultures maraîchères, de cultures fruitières. La densité du bétail est partout très faible.

La région 23 est donc caractérisée par l'opposition de deux systèmes de culture. Cette opposition se manifeste dans la structure des exploitations: on compte en même temps une forte proportion de petites exploitations (dans les régions de culture intensive) et une proportion assez élevée d'exploitations de grande surface (dans les régions exploitées extensivement).

Le faire-valoir direct domine plus que partout ailleurs en France.

Au total — et malgré l'importance des surfaces cultivées extensivement —, la production moyenne par hectare cultivé est forte. La production par personne active est également assez élevée.

Les sous-régions que l'on peut distinguer dans cette grande région méditerranéenne sont les suivantes. Des Pyrénées jusqu'à la basse vallée du Rhône, les plaines comportent surtout de la vigne, avec une très forte proportion de cultures maraîchères et fruitières aux deux extrémités (Roussillon et plaine du Vaucluse). Plus à l'est, la bande côtière cultivée intensivement devient de plus en plus étroite. Entre la bande des cultures intensives et la montagne des Alpes du Sud, on trouve le type intermédiaire des collines provençales plantées d'oliviers.

#### RÉGION 24. *Italie.*

Cette région comprend la vaste zone montagneuse qui s'étend des Alpes maritimes aux Alpes juliennes; elle couvre une superficie d'environ 4,5 millions d'hectares, dont 81 % seulement sont productifs. La quasi-totalité de ces terres se compose de prés et pâturages permanents (40%), de bois (40%), de surfaces incultes mais productives (13%); l'économie a donc un caractère nettement sylvo-pastoral.

L'agriculture est pratiquée sur environ 16% de la superficie; les terres cultivées occupent 7% de la superficie agraire et forestière, les céréales et les pommes de terre 4,9 %. Les productions sont les suivantes: céréales, blé (rendement, 20,9 quintaux à l'ha), maïs (rendement, 28,4 quintaux à l'ha).

L'arboriculture fruitière n'a pas une importance particulière. La culture spécialisée de la vigne couvre 4,3 % de la surface cultivable: elle produit environ 66 quintaux de raisin à l'hec-

tare, tandis que 6,2 % de cette surface sont occupés par des cultures mixtes.

La densité des 2,7 millions d'habitants est faible (74 par km<sup>2</sup> de surface productive, donc supérieure uniquement à celle de la Sardaigne); 43,6% de la population est active. La population qui s'adonne à l'agriculture n'atteint pas le chiffre de 400.000 (soit 33,8% de la population active), avec une densité de 11 habitants par km<sup>2</sup> de surface productive, de 54 habitants par km<sup>2</sup> de surface cultivable.

Le terrain est pour moitié environ la propriété de personnes morales, parmi lesquelles prédominent les communes et les collectivités de propriétaires, qui disposent de grandes étendues de pâturages et de bois. 2,4% seulement des terrains des personnes morales sont cultivés, ceux des propriétés privées le sont à 40% environ et totalisent 94% de la surface cultivée totale.

#### RÉGION 25. *Italie.*

Cette région est caractérisée par la dominance des exploitations de type familial. Elle comprend la Ligurie, les Préalpes, les Apennins de Toscane et d'Emilie, les collines de Montferrat, des Langhe, la plaine vénitienne, vieille terre de culture, et la plaine de Parme. La superficie de cette région est de 4,35 millions d'hectares environ. Elle compte 261 habitants au km<sup>2</sup>. La culture des céréales est répandue: blé, 23 % de la surface arable; maïs, 14 % (blé: 27 quintaux à l'hectare; maïs: 33). Les prairies temporaires sont assez répandues (29% de la surface arable) ainsi que les prairies permanentes (12,4 % du territoire cultivé), dont le tiers environ est irrigable, avec une production légèrement inférieure à 100 quintaux de foin à l'hectare. La charge de bétail est voisine de 200 kg de poids vif à l'hectare, mais présente de fortes variations d'une zone à l'autre.

Un peu plus de 1,3 million d'habitants s'adonnent à l'agriculture (33,4 par km<sup>2</sup> de territoire agricole; 48,4 par km<sup>2</sup> de territoire cultivé); ils sont pour plus des 4/5 de sexe masculin. Ils représentent un pourcentage relativement modeste de la population active (29 %); pour 87% d'entre eux environ, il s'agit de fermiers exploitants et de leurs aides.

La propriété des personnes morales est peu étendue (10% de la surface agricole et moins de 6% du territoire cultivé); pour 40% elle se compose de terres arables; celles-ci, par contre, couvrent plus de 70% de la propriété privée.

Pendant la première guerre mondiale, et surtout après celle-ci, il y eut un fort morcelle-

ment de la propriété terrienne provoquant une augmentation considérable de la petite propriété, si bien que celle-ci couvre actuellement presque les 4/5 du territoire.

La moyenne propriété ne s'étend que sur moins de 1/5 du territoire, et la grande propriété n'est que très peu représentée (3,3% de la surface agricole et 4,1% du territoire cultivé).

L'exploitation familiale se retrouve sur presque 90% de la surface agricole (propriétaires, 52,4% ; fermiers : 20,7% ; colons partiaires : 15,8%) et beaucoup plus de 90% de la surface cultivable (propriétaires 51,5% ; fermiers : 24,2% ; colons partiaires : 17,8%).

#### RÉGION 26. *Italie.*

Cette région est caractérisée par une agriculture intensive à base de capital. Elle couvre la grande plaine du Pô (partie irriguée), qui s'étend sur plus de 1,2 million d'hectares et qui présente les formes les plus intensives de l'agriculture italienne. Elle comprend également les terres alluviales fraîches et fertiles des plaines d'Alexandrie, de Vérone et de Plaisance.

Cette région a une superficie d'environ 1,5 million d'hectares, en quasi-totalité irrigables. Elle a une population de 4,5 millions d'habitants (331 par km<sup>2</sup> de surface agricole), dont 44,3 % sont actifs.

Les céréales les plus répandues sont le blé et le maïs, qui couvrent respectivement 27 % et 14 % des terres cultivées. La production unitaire à l'hectare est d'environ 35 quintaux pour le froment et d'environ 50 quintaux de maïs.

La riziculture, dans la région de Verceil, s'étend sur environ 60 % de la superficie; au fur et à mesure que l'on va vers l'est, ce pourcentage décroît, jusqu'à tomber à moins de 10 %.

Les fourrages, principalement sous la forme de prairies temporaires, intéressent plus de 45 % de la surface cultivée. Importante aussi est la surface occupée par les herbages d'automne-hiver et les herbages d'été. La production moyenne est voisine de 100 quintaux de foin à l'hectare.

L'élevage du bétail revêt une grande importance. La charge moyenne à l'hectare est, en poids vif, voisine de 500 kg. Il ne manque pas de régions restreintes dans la Basse-Lombardie non rizicole, où l'on atteint 1.000 kg à l'hectare. Dans le Bas-Milanais et dans la région de Crémone, l'élevage des vaches laitières est pratiqué sous une forme intense et est accompagné d'une industrie fromagère florissante.

Les habitants s'adonnant à l'agriculture sont un peu plus de 540.000, avec un pourcentage élevé du sexe masculin (83 %) et une densité de presque 40 par km<sup>2</sup> de surface agricole. Ils représentent à peine 27 % de la population active totale; pour presque la moitié d'entre eux, il s'agit de travailleurs salariés.

Dans cette région prédominent nettement la grande et la moyenne propriété. La petite propriété couvre à peine plus d'un tiers du territoire. La propriété en faire-valoir direct (un peu plus de 37 % de la petite propriété) est présente un peu partout, surtout autour des villages, presque exclusivement ruraux, mais correspond à moins de 180.000 hectares, dont 170.000 environ sont cultivés, ce qui représente 13 % de la surface agricole totale de la circonscription.

Les terrains exploités avec de la main-d'œuvre salariée ou par des colons partiaires et des « coparticipants » salariés représentent plus de 82 % de la surface agricole des grandes propriétés, presque 62 % des moyennes et environ 15 % des petites.

#### RÉGION 27. *Italie.*

Cette région est limitée aux terres nouvelles des provinces de Venise et de Ravenne et en partie de Bologne, ainsi qu'à celles très récentes du delta du Pô. Elle s'étend sur un peu plus d'un million d'hectares, composés de 82 % de terres agricoles; elle compte environ 2 millions d'habitants (243 au km<sup>2</sup>), dont 45 % sont actifs. Quelque 500.000 s'adonnent à l'agriculture et représentent 53,7 % de la population active; on en compte ainsi 59 par km<sup>2</sup> de surface agricole.

Le rendement du blé atteint 37 à 38 quintaux à l'hectare; cette céréale couvre presque un tiers (31,6 %) de la surface cultivée et le maïs un peu plus d'un dixième. La betterave à sucre est cultivée sur environ 125.000 ha (17,8 % de la surface cultivée) et constitue la culture de renouvellement la plus importante.

La moyenne et la grande propriété dominent. La petite propriété couvre moins de 30 % du territoire, la moyenne en occupe plus de 45 % (46,3 % de la surface agricole, 47 % du territoire cultivé). Le fermage a une importance particulière et croît lorsqu'on passe de la petite propriété (21 % de la surface cultivée) à la grande (37 %), puis à la moyenne (42 %). La majeure partie des terres louées par des particuliers et des personnes morales est gérée par des paysans.



La petite propriété, pour plus de la moitié de son étendue, est en faire-valoir direct: elle est présente un peu partout, surtout autour des villes et sur les terres de formation moins récente. Cependant, comme elle s'étend seulement sur environ 135.000 ha, elle couvre moins de 1/5 (18,2 %) de la superficie totale. Les exploitations capitalistes prédominent nettement: 56,4 % de la superficie des propriétés privées et davantage encore pour les propriétés des personnes morales. Le métayage est cependant répandu dans la propriété privée, surtout dans celle de moyenne étendue; il se rencontre de préférence sur les terres de formation ancienne des régions de Bologne et de Ravenne.

#### RÉGION 28. *Italie.*

Il s'agit là d'un vaste territoire généralement couvert de collines d'une superficie de 5,1 millions d'hectares environ; cette région comprend toute la dorsale des Apennins de Toscane et de Romagne, de l'Ombrie et des Marches, dont les caractères dominants sont la culture mixte du blé, avec la vigne et l'olivier; la surface agricole atteint 95 % environ du territoire total.

Parmi les plantes herbacées, le blé couvre plus de 37 % de la surface cultivable, avec un rendement moyen supérieur à 20 quintaux à l'hectare. Parmi les plantes arborescentes prédominent la vigne, l'olivier et les arbres fruitiers. L'élevage du bétail de boucherie et de travail est intensif. Ce bétail trouve sa nourriture sur les prairies permanentes luzerne-trèfle (presque 2/5 de la surface cultivée) et les herbages.

En Toscane et en Ombrie, la grande propriété est assez largement répandue; cependant, grande et moyenne propriétés, couvrent ensemble moins de la moitié de la superficie. En fait, la première comprend un peu plus d'un dixième des terrains agricoles (9,7 % de la surface cultivée), et la seconde 37,2 % (36,6 %); le reste est occupé par la petite propriété.

Il faut noter que, même avant la réforme agraire, qui a provoqué une réduction rapide de la grande propriété dans l'ensemble de cette région, la petite propriété était déjà prédominante: 52 % des terres cultivées.

La propriété des personnes morales est pour 55,4 % composée de forêts et pâturages, qui occupent 14,5 % des terres agricoles. En ce qui concerne la propriété privée, les terrains sylvo-pastoraux ont une importance notable (32,6 %). Le petit fermage au cultivateur direct, est fréquent dans les propriétés des personnes morales.

Cette région est caractérisée par la prédominance quasi absolue du métayage; les métairies, exploitées souvent par des familles paysannes, sont fréquemment réunies en « *fattorie* » (domaines dirigés par un régisseur), surtout en Ombrie et en Toscane.

Les métayers constituent, par conséquent, la classe rurale la plus importante (53,8 % des terres agricoles et 68,8 % des terres cultivées); viennent ensuite les propriétaires exploitants et les salariés. Il s'ensuit que les terres cultivées par des colons partiaires, sans affermage, et par des « *coparticipants salariés* » sont peu étendues.

#### RÉGION 29. *Italie.*

Cette région couvre la partie septentrionale de l'Italie du Sud et une partie également de l'Italie centrale (Latium). Elle s'étend sur une superficie totale de 3,2 millions d'hectares, dont 3,1 millions occupés par le territoire agricole. Elle possède une population totale de 5 millions d'habitants. La population active agricole est de 891.000 habitants, avec une densité de 28,8 par 100 hectares de territoire agricole. Les territoires cultivés y occupent environ 77 % de la superficie totale et les terres arables 82 % des terres cultivées.

L'agriculture comprend différents secteurs; cependant, il existe quelques connexions entre eux. La plus grande partie de cette région est constituée par le massif central de l'Apennin, où se trouvent les plus hauts plateaux de ces montagnes. Il s'agit de massifs calcaires, qui absorbent l'eau et donnent de notables possibilités d'irrigation, ou de vallées côtières adriatiques et tyrrhénienne caractérisées par une agriculture intensive basée sur des cultures mixtes; dans la campagne romaine, on trouve divers pâturages très riches.

L'Apennin central est caractérisé par une économie familiale. On peut adjoindre à celle-ci le système pastoral (transhumance). Il existe, par contre, dans les zones de la campagne romaine de grandes fermes céréalières orientées vers l'élevage au nord de cette région, comme suite à la réduction des surfaces résultant de la réforme foncière.

Dans les terres arables et dans les grandes propriétés, les productions principales sont constituées par le blé et les produits de l'élevage des ovins. Dans les vallées bénéficiant de l'irrigation, ce sont surtout les productions végétales qui dominent. Etant donné l'importance des collines moyennes et de plaines non irriguées, l'olivier tient un rang de premier ordre. L'éle-

vage du bétail n'est pas aussi important que dans les zones du centre et du nord. Cependant, quoiqu'en diminution, la campagne romaine comporte encore d'anciennes races d'animaux utilisés pour le travail, avec de faibles rendements en viande; mais où l'agriculture est en mouvement, surtout dans les vallées maritimes, on observe un rapide développement des races à viande utilisées également un peu pour le travail. La mécanisation croît rapidement et accélère ce mouvement de transformation. L'élevage des ovins est, par contre, en très rapide décroissance, en connexion avec la colonisation et la transformation des zones de plaine.

La viticulture joue une importance notable, surtout dans les collines au sud de Rome, où elle prend un caractère spécialisé. Les fermes sont ici très petites et souvent affiliées à des caves coopératives.

### RÉGION 30. *Italie.*

Comprend toute l'Italie du Sud continentale au-dessus de la région précédemment prise en considération. Il s'agit d'un vaste territoire de 5.450.000 hectares, avec 86% du territoire cultivé et 48 % de terres arables dans le territoire cultivé. La population totale est de 9.640.000 habitants, dont environ 2 millions constituent la population active agricole. Il est important de relever que dans cette région on constate le plus haut pourcentage de la population agricole active par rapport à la population totale relevée dans toutes les régions de l'Italie.

Les zones montagneuses couvrent la plus grande partie du territoire; elles sont caractérisées par une économie pauvre n'offrant pas de grandes possibilités d'amélioration. Il existe dans ces montagnes surtout des entreprises familiales, souvent trop petites et morcellées. Il y a également une vive tendance de ces populations à l'émigration vers les plaines ou les autres régions d'Italie. Une petite agriculture céréalière complétée par l'élevage des ovins caractérise cette région, la plus pauvre de l'Italie.

Dans cette région, certaines zones périphériques de basses collines et de plaines se distinguent cependant par des différences profondes du territoire décrit ci-dessus. Une grande partie de ces zones est couverte par des cultures arboricoles extrêmement intensives et de haut rendement. Il s'agit, notamment, de la côte des Pouilles ainsi que des régions côtières de la Calabre. Les productions arboricoles les plus importantes sont constituées par l'olivier, les agrumes, les amandes. Par contre, les plaines le

long de la mer ionienne et la grande plaine de Foggia au nord des Pouilles (la plus grande plaine italienne après la vallée de Pô) sont caractérisées par les grandes propriétés foncières extensives et surtout basées sur les cultures de céréales complétées par les pâturages ovins.

Les paysans, qui travaillent comme journaliers ou comme petits fermiers, vivent dans de grands villages éloignés quelquefois de 6 km de la terre qu'ils cultivent.

La réforme foncière a transformé une bonne partie de ces territoires où existaient les plus grandes propriétés. Une économie familiale avec des fermes de 4 à 12 hectares (selon la fertilité du sol et les possibilités d'irrigation) coordonnée avec une organisation coopérative s'est substituée aux grandes fermes extensives. Mais il existe toujours des fermes moyennes extensives et les restes des grandes fermes qui comportent toujours l'ancien caractère.

L'agriculture est en train de se développer rapidement, surtout dans les zones très intensives. On assiste ici à une concentration de population et d'activité. Le bétail également, qui était exclusivement utilisé pour le travail, va être progressivement remplacé par des races plus aptes à la production de viande. Surtout sur la côte ionienne, où de grands projets d'irrigation sont en voie de réalisation, on s'oriente complètement vers la production végétale, et notamment la culture des agrumes.

### RÉGION 31. *Italie.*

La Sardaigne comprend 2,4 millions d'hectares, dont 93,6 % sont agricoles. Elle est composée en général de terrains pauvres à prédominance pastorale qui s'étendent souvent aussi dans les hautes collines et dans la montagne, c'est-à-dire les territoires les plus pauvres.

L'origine géologique de la Sardaigne est à la base de l'existence de beaucoup de terrains qui se sont formés sur place et dont la nature conduit à l'exploitation sous forme de pâturages généralement pauvres. Alors que la campagne romaine peut espérer jusqu'à 6 ovins par hectare, la Sardaigne n'en compte que 2 ou 3.

Il est possible de transformer pour quelques parties seulement du territoire l'agriculture pastorale basée sur les grandes propriétés en une agriculture intensive, à condition surtout qu'il ne manque pas d'eau pour l'irrigation. D'un autre côté, la Sardaigne présente des conditions très favorables pour certaines productions de qualité (vins, primeurs, artichauts, etc.).

La population agricole est très rare. La Sardaigne comprend 1,3 million d'habitants,

alors que la Sicile, dont la superficie n'est pas trop différente, en compte 4 fois plus.

Les perspectives d'amélioration de l'agriculture sarde sont très notables, surtout dans certaines zones restreintes du nord-ouest du pays (Nurra) ou déjà irriguées du centre (Oristano), mais le plus grand projet d'irrigation pour la Sardaigne se situe dans la plaine moyenne entre Oristano et Cagliari, où il sera mis en exécution l'année prochaine et donnera lieu à une importante transformation agricole sur un territoire d'à peu près 80.000 hectares.

La Sardaigne présente des possibilités de développement de la production pour les marchés qui sont très importantes.

Le plus grand obstacle au développement de l'agriculture de qualité dans le territoire restreint que nous avons cité est naturellement en relation avec les difficultés de transport maritime, qui est toutefois en cours de perfectionnement. Il y a aussi beaucoup d'exemples d'organisations coopératives pour la production du fromage et du vin. Les pâturages, néanmoins, représenteront toujours une activité principale. Les paysans sont très souvent propriétaires d'un petit morceau de terre insuffisant pour leurs besoins et le plein emploi de leur travail. Ils sont obligés, de ce fait, de travailler comme journaliers dans la période de grands travaux agricoles pour compléter leurs revenus familiaux.

## RÉGION 32. *Italie.*

La Sicile comprend 2.570.000 hectares, dont la superficie agricole totale est de 2.438.000 hectares. Elle est caractérisée par une population très dense également dans le secteur agricole. Les terres arables constituent la plus grande proportion des terres cultivées. Les cultures fourragères y sont très peu importantes.

La Sicile est caractérisée par différentes structures extrêmement productives en agriculture. D'un côté, les latifundia sur les collines d'agriculture très extensive sont de grandes fermes où l'on cultive surtout le blé et où l'on pratique quelques cultures fourragères d'importance limitée (fèves, par exemple). Les pâturages persistent dans les zones plus pauvres et constituent la base d'un élevage ovin généralement pauvre lui aussi.

Ces formations agricoles comprennent à peu près les 5/6 de la superficie du territoire cultivé. L'autre sixième est composé de territoires généralement maritimes extrêmement productifs et riches, presque toujours irrigués.

Il existe en Sicile des vignobles spécialisés, des cultures d'agrumes et de primeurs. La valeur de la production agricole contenue dans ces territoires limités représente 80 % *ad valorem* de la production totale. La différence persiste encore en ce qui concerne la population agricole active. Dans les zones de latifundia, les travailleurs sont surtout des journaliers ou de très petits fermiers. Ils habitent dans de grands villages de 20.000 à 30.000 habitants, très souvent éloignés du lieu de travail, et, outre le travail qu'ils accomplissent comme journaliers dans les latifundia, ils louent de petits morceaux de terre (4 à 5 hectares), qu'ils vouent exclusivement au blé. Dans ces régions, les animaux sont très rares et il s'agit seulement d'animaux spécialisés pour le travail.

Les paysans possèdent des mulets, qui sont utilisés pour aller au travail et pour exécuter des travaux très superficiels. Par contre, dans les zones intensives, la propriété est souvent très petite et composée de fermes familiales. On y trouve également des fermes moyennes gérées sous le régime de la coparticipation.

On constate également en Sicile la présence de la meilleure main-d'œuvre agricole, surtout dans les vallées littorales non encore soumises à une culture intensive. Des projets d'irrigation de grande portée sont en voie de réalisation, comme c'est actuellement le cas dans les plaines de Catania et de Gela, qui fourniront une contribution très grande à la production spécialisée d'agrumes.

La production d'agrumes est en cours d'amélioration qualitative, et également celle du vin, qui va maintenant être produit grâce à des procédés mieux adaptés au marché.

On envisage en Sicile, contrairement à ce qui se passe dans les autres parties de l'Italie, de grandes possibilités d'amélioration de la culture du blé, étant donné qu'il s'agit ici surtout du blé dur, qui bénéficie encore d'un prix soutenu et d'une demande croissante.

## II. CARACTERISTIQUES FONDAMENTALES DE CHAQUE GRANDE REGION

Les grandes régions agricoles délimitées et décrites ci-dessus bénéficient de conditions naturelles très différentes. Elles présentent entre elles des caractéristiques agricoles fort variables. On trouvera dans les tableaux ci-dessous les principales données numériques caractérisant chacune de ces régions.

#### a) DONNÉES CLIMATIQUES

Les caractéristiques climatiques régionales plus spécialement intéressantes pour l'agriculture portent principalement sur la température et la pluviosité.

En ce qui concerne la température, les critères suivants ont été retenus:

- nombre de jours de gelée par an;
- température moyenne de janvier;
- température moyenne de juillet.

Pour la pluviosité

- nombre de jours de pluie par an;
- hauteur pluviométrique annuelle;
- précipitations trimestrielles.

L'importance territoriale de chaque grande région agricole et les écarts climatiques qui peuvent exister entre les divers endroits de ces régions ont rendu nécessaire le relevé de ces caractéristiques à divers points. Ainsi, deux à

quatre stations météorologiques à caractère extrême ont été utilisées selon les régions, de façon à donner une vue aussi valable que possible des écarts climatiques caractérisant chacune de ces régions — les résultats correspondant à ces stations sont cités dans le tableau suivant.

Vu les variations climatiques annuelles ou périodiques, il convenait en outre que les caractéristiques résultent d'une période assez longue (une trentaine d'années), en sorte d'éviter toute incidence accidentelle ou cyclique sur les résultats. C'est ainsi que les chiffres cités dans le tableau qui suivra correspondent généralement à la moyenne 1900-1930.

Ces données, malgré leurs variations intra-régionales, permettent cependant de caractériser sans difficultés les aptitudes agricoles des grandes régions au regard du facteur climat. Elles fournissent en partie la base d'une explication dans la recherche des causes de l'orientation agricole des grandes régions délimitées.

PRINCIPALES DONNEES CLIMATIQUES CORRESPONDANT AUX GRANDES REGIONS AGRICOLES

NUMÉROS DES RÉGIONS AGRICOLES	GELÉE	PLUIE	TEMPÉRATURE MOYENNE (°C)		PRÉCIPITATIONS				NOMS DES STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES		
			(JOURS/AN)	JANVIER	JUILLET	ANNUELLES	PAR TRIMESTRE				
							1	2		3	4
1 . . .	78,4	193,9	0,3	16,4	806	156	161	210	230	Husum Bremen Cleve	
	71,9	192,8	1,0	17,4	643	133	155	259	151		
	69,7	180,7	1,6	17,1	764	169	170	204	215		
2 . . .	83,9	172	0,3	17,1	695	149	152	213	181	Eutin Braunschweig Kassel	
	78,2	196,6	0,2	17,6	676	143	164	214	155		
	78,5	175,5	0,2	16,9	595	115	148	190	142		
3 . . .	32	118	3,4	16,8	650	126	136	199	189	Vlissingen Den Helder	
	42	124	3,0	16,3	644	126	112	199	207		
4 . . .	85	115	1,5	16,4	689	131	159	228	171	Avereest Gemert	
	73	132	2,3	17,1	663	140	146	192	185		
5 . . .	59	135	2,7	16,8	835	177	191	231	236	Uccle Leopoldsburg	
	81	141	2,1	17,3	867	180	207	243	237		
6 . . .	127,4	203,3	1,7	13,9	1049	256	222	271	300	Schneifel Arnsberg Schwarzenborn	
	79,9	204,7	1,0	16,7	950	225	215	273	237		
	118,0	186,6	2,2	14,9	816	174	197	237	208		
7 . . .	116	150	0,0	15,4	1010	235	229	250	296	Bastogne Deneemaredsous	
	80	140	1,7	16,4	956	193	201	221	241		
8 . . .	44,3	186,4	2,4	18,4	696	143	166	205	182	Köln Ludwigshafen Würzburg Stuttgart	
	58,8	155,7	1,3	19,9	565	97	152	190	126		
	81,3	171,4	0,1	18,3	560	110	151	167	132		
	68,0	170,7	1,0	19,1	662	111	201	210	140		
9 . . .	95,0	172,4	0,9	17,4	711	154	164	206	187	Kissingen Landshut	
	130,6	184,3	2,2	17,3	698	118	210	237	133		
10 . . .	114,6	178,4	1,5	17,2	595	115	158	185	137	Bayreuth Metten	
	122,5	184,9	2,6	17,6	899	189	230	278	202		
11 . . .	59,9	175	3,1	18,2	770	175	166	195	234	Lille <sup>1</sup> Rouen	
	n.d.	176	4,1	18,3	701	160	154	171	216		
12 . . .	7,7	155	4,6	17,3	681	147	156	162	216	Caen <sup>2</sup> Le Mans	
	n.d.	148	4,1	18,9	596	125	150	129	192		
13 . . .	49,3	166	3,4	19,0	607	128	154	153	172	Paris Reims Chartres	
	74,1	151	1,9	18,8	639	133	154	167	185		
	n.d.	157	3,0	18,4	546	104	139	138	165		
14 . . .	79,7	170	1,3	18,1	737	158	174	192	213	Nancy Strasbourg	
	86,9	171	0,7	19,0	696	114	185	233	164		
15 . . .	112,6	174,3	1,3	16,8	745	164	182	203	196	Buchen Villingen	
	146,9	183,7	2,7	15,7	807	165	220	223	199		
16 . . .	120,5	173,8	2,4	16,4	987	154	310	342	181	Ottobereun Traunstein	
	117,7	184,0	2,4	16,5	1523	269	445	521	288		
17 . . .	39,1	181	4,8	18,1	678	157	150	146	225	Rennes Brest Angers Nantes	
	6,9	196	7,2	17,5	842	225	146	160	311		
	35,8	151	4,6	19,4	621	143	150	124	204		
	37,9	177	5,1	18,5	785	194	164	148	279		

1. Le nombre de jours de gelée a été pris à Valenciennes.  
2. Le nombre de jours de gelée a été pris à Cherbourg.

## PRINCIPALES DONNEES CLIMATIQUES CORRESPONDANT AUX GRANDES REGIONS AGRICOLES

NUMÉROS DES RÉGIONS AGRICOLES	CELÉE	PLUIE	TEMPÉRATURE MOYENNE		PRÉCIPITATIONS				NOMS DES STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES	
	(JOURS/AN)		JANVIER	JUILLET	ANNUELLES	PAR TRIMESTRE				
						1	2	3		4
18 . . .	46,8	161	4,0	19,7	670	156	166	139	209	Tours Bourges <sup>1</sup>
	62,7	175	3,4	19,6	672	146	178	166	182	
19 . . .	n.d.	139	2,8	19,4	659	119	190	180	170	Moulins Dijon Lyon
	66,7	161	1,6	19,6	696	138	174	177	207	
	62,0	150	2,9	21,3	827	135	221	233	238	
20 . . .	n.d.	136	1,4	20,2	978	201	246	252	279	Grenoble Besançon
	71,2	189	1,2	18,8	1088	229	267	293	300	
21 . . .	44,6	170	5,4	20,5	833	214	192	154	273	Bordeaux Toulouse Agen
	38,5	144	4,9	21,2	684	151	208	148	177	
	n.d.	127	4,4	20,7	586	138	165	121	162	
22 . . .	10,1	165	3,7	19,3	907	224	221	198	264	Limoges <sup>2</sup> Aurillac Rodez <sup>3</sup>
	n.d.	149	1,8	17,4	1065	268	261	228	308	
	4,1	150	2,3	18,6	780	163	233	191	193	
23 . . .	12,5	80	7,3	22,9	598	146	136	94	222	Perpignan Montpellier <sup>4</sup> Marseille Cannes <sup>5</sup>
	24,8	94	6,0	22,9	732	167	159	147	259	
	37,2	82	6,6	22,4	572	137	114	92	229	
	6,1	82	8,5	23,6	796	240	144	104	308	
24 . . .	150	100,5	1,1	20,3	1575,4	267,6	475,9	390,0	460,7	Domodossola
25 . . .	15	85,2	7,9	23,7	1294,5	350,0	242,3	211,5	490,7	Genova Treviso
	15	94,5	2,5	23,4	1068,3	219,0	284,3	272,6	280,0	
26 . . .	60	89,5	2,0	24,1	935,8	209,4	255,9	205,3	290,5	Milano
27 . . .	70	69,8	2,4	24,6	579,5	123,2	153,6	119,1	193,2	Bologna
28 . . .	15	89,5 <sup>6</sup>	5,3	24,4	710,5	149,1	160,3	164,6	236,4	Ancona Firenze Livorno
	15	83,1	5,1	24,2	794,6	190,7	198,4	129,4	276,2	
	10	95,6	7,4	24,2	837,4	226,1	177,0	135,1	299,3	
29 . . .	15	91,5	5,1	23,1	999,8	254,0	221,0	185,0	336,0	Chieti Roma Isernia
	10	68,6	6,9	24,7	880,6	241,4	183,1	105,5	350,7	
	70	97,5	5,4	21,7	1148,7	286,5	248,7	173,6	439,9	
30 . . .	10	63,4	6,5	25,7	482,7	120,6	113,0	94,4	154,3	Foggia Potenza Napoli Bari Lecce
	30	93,3	3,2	20,7	840,0	230,2	211,9	127,0	311,5	
	10	96,4	9,0	24,8	901,0	249,6	157,8	105,7	381,3	
	10	72,7	8,3	24,2	597,7	154,6	122,9	95,6	219,4	
	10	72,0	8,9	25,7	649,9	175,7	107,7	84,9	271,4	
31 . . .	10	80,6	10,2	24,8	721,8	245,1	90,5	71,5	314,7	Palermo Messina Siracusa Agrigento Trapani
	10	90,9	11,5	25,4	853,0	268,5	133,6	92,6	358,4	
	10	63,2	10,5	25,3	665,7	193,5	62,2	77,6	332,5	
	10	59,6	9,3	26,6	456,6	159,9	52,1	29,3	215,0	
	10	74,1	11,9	24,9	562,1	180,1	66,9	49,4	250,8	
32 . . .	10	60,2	9,4	24,5	453,4	142,8	92,4	42,1	176,2	Cagliari Sassari
	10	78,1	8,1	23,4	578,9	165,5	105,7	53,8	253,9	

1. Le nombre de jours de gelée a été pris à Avord.
2. Le nombre de jours de gelée a été pris à La Courtine.
3. Le nombre de jours de gelée a été pris à Angoulême.
4. Le nombre de jours de gelée a été pris à Nîmes.
5. Le nombre de jours de gelée a été pris à Antibes.
6. Nombre de jours de pluie : 1 mm pour les stations italiennes.

**b) DONNÉES AGRICOLES**

Les principales caractéristiques citées par région reposent sur les définitions adoptées pour les critères ayant servi de base à la délimitation de celles-ci (chapitre I). Toutefois, d'autres éléments ont été retenus, à savoir:

*Population vivant de l'agriculture:*

Correspond aux exploitants, ouvriers agricoles et membres de leur famille non considérés comme actifs dans un autre secteur d'activité que l'agriculture.

*Production agricole:*

Correspond au produit brut (« output »).

*Autres critères:*

Correspondent aux définitions précédemment adoptées.

Il est recommandé au lecteur lorsqu'il sera appelé à consulter le tableau suivant, et notamment s'il se livre à des comparaisons dans le sens horizontal, de faire preuve de la plus grande prudence dans l'interprétation qu'il pourra en faire, par suite, d'une part, des divergences entre les définitions statistiques qui dans certains cas n'ont pu être évitées et, d'autre part, de l'incidence fort variable des critères pris individuellement, selon les régions.

**PRINCIPALES CARACTERISTIQUES  
DES GRANDES REGIONS AGRICOLES**



PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES GRANDES REGIONS AGRICOLES

NOMENCLATURE DES CRITERES	ANNEES DE REFERENCE										VALEUR DES CRITERES PAR PAYS			
	ALLE-MAGNE (R. F.)	FRANCE	ITALIE	BELGIQUE	LUXEM-BOURG	PAYS-BAS	ALLE-MAGNE (R. F.)	FRANCE	ITALIE	BENELUX				
										BELGIQUE	LUXEMB.	PAYS-BAS	TOTAL	
<b>A. DONNEES GLOBALES</b>														
Surface totale (100 ha) . . . . .	1956	1955	1956	1958	1958	1958	246.887	551.601	301.181	30.507	2.586	36.115	69.208	
Surface agricole totale (100 ha) . . . . .	1955	1955	1956	1958	1958	1958	223.261	505.727	276.891	23.020	2.265	27.904	54.098	
Population totale (en milliers) . . . . .	1950	1959	1951	1959	1959	1959	47.385	44.788	47.516	9.079	320	11.271	20.670	
Population agricole active totale (en milliers) . . . . .	1950	1954	1951	1956	1956	1956	5.169	5.137	8.261	284 <sup>1</sup>	21,4 <sup>1</sup>	493	799 <sup>1</sup>	
<b>B. CARACTERISTIQUES FONDAMENTALES</b>														
<b>1. Répartition du territoire</b>														
Territoire cultivé en pourcentage du territoire total . . . . .	1955	1955	1956	1958	1958	1958	58	61	72,7	56,0	55,6	70,1	64,7	
Bois et forêts en pourcentage du territoire total . . . . .	1955	1955	1956	1958	1958	1958	29	21	19,2	22,4	31,9	7,2	13,5	
<b>2. Répartition du territoire cultivé</b>														
Terres arables en pourcentage du territoire cultivé . . . . .	1955	1955	1956	1957	1957	1957	60	63	65,9	56,8	55,9	45,6	50,4	
dont vignes . . . . .	1955	1955	1956	1957	1957	1957	0,5	5	5,0	0,8	0,8			
Surface toujours en herbe en pourcentage du territoire cultivé . . . . .	1955	1955	1956	1957	1957	1957	39	37	23,3	43,1	44,0	54,4	49,5	
Surface fourragère en pourcentage du territoire cultivé . . . . .	1955	1955	1956	1957	1957	1957	52	57	46,5	55,2	56,2	61,2	58,6	
<b>3. Répartition des terres arables</b>														
Céréales en pourcentage des terres arables . . . . .	1955	1955	1956	1957	1957	1957	55	43	48,8	54,7	64,2	50,0	52,7	
Plantes sarclées en pourcentage des terres arables . . . . .	1955	1955	1956	1957	1957	1957	24	13	8,2	20,2	12,6	24,6	22,2	
Cultures fourragères en pourcentage des terres arables . . . . .	1955	1955	1956	1957	1957	1957	13	25	32,9	14,9	17,2	6,7	10,8	
Cultures intensives en pourcentage des terres arables . . . . .	1955	1955	1956	1957	1957	1957	8	11	20,1	8,3	2,2	16,5	12,3	
<b>4. Densité du bétail</b>														
Nombre d'U.G.B. pour 100 ha de territoire agricole . . . . .	1955	1955	n.d.	1957	1957	1957	61	37	36,9	103	62,2	129	114,6	
Nombre d'U.G.B. pour 100 ha de territoire cultivé . . . . .	1955	1955	n.d.	1957	1957	1957	95	57	46,6	152	100	156	152,4	
Nombre d'unités/bovins en pourcentage du nombre total d'U.G.B. . . . .	1955	1955	n.d.	1957	1957	1957	69	75	66,4	79,4	75,3	69,1	73,4	
<b>5. Rendements</b>														
Rendement du blé (100 kg/ha) . . . . .	1951/55	1955	1956	1953/55	1953/55	1953/55	28	23	17,3	33,0	21,0	37,7	34,4	
Rendement en lait (kg/vache/an) . . . . .	1955	1955	—	1954/55	1954/55	1954/55	2.941	1.948	n.d.	3.767	3.300	3.862	3.815	
Rendement des pommes de terre (100 kg/ha) . . . . .	1951/55	1955	1956	1953/55	1953/55	1953/55	229	146	88,2	253	189	253	253,4	
Rendement des betteraves sucrières (100 kg/ha) . . . . .	1951/55	1955	1956	1953/55	1953/55	1953/55	342	294	337,1	391	—	422	406,1	
<b>6. Densité de population</b>														
Densité de la population totale (par km <sup>2</sup> ) . . . . .	1950	1959	1951	1959	1959	1959	192	81	171,6	298	124	312	301,5	
Nombre de personnes actives dans l'agriculture/100 ha territoire agricole . . . . .	1950	1955	1951	1956	1956	1956	23	10,2	29,8	13 <sup>1</sup>	9,5 <sup>1</sup>	17,7	(15)	
Nombre de personnes actives dans l'agriculture/100 ha territoire cultivé . . . . .	1950	1955	1951	1956	1956	1956	36	15,4	37,7	17,5 <sup>1</sup>	15 <sup>1</sup>	21,4	(18)	
Population vivant de l'agriculture en pourcentage de la population totale . . . . .	1950	1954	1951	n.d.	n.d.	n.d.	15	23,2	75,4	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
Population agricole active en pourcentage de la population active totale . . . . .	1950	1954	1951	n.d.	n.d.	n.d.	23	26,8	42,2	n.d.	n.d.	12,8	n.d.	
<b>7. Surface des exploitations</b>														
Surf. occupée par exploit. < 10 ha en pourcentage de la surface totale des exploitations . . . . .	1949	1955	n.d.	1950	1950	1950	39	16	n.d.	46,6	4,8	31,7	37,4	
Surf. occupée par exploit. > 50 ha en pourcentage de la surface totale des exploitations . . . . .	1949	1955	n.d.	1950	1950	1950	10	25	n.d.	9,4	6,5	7,9	8,5	
<b>8. Mode de faire-valoir</b>														
Surf. en faire-valoir direct en pourcentage de la surface totale des exploitations . . . . .	n.d.	1955	1956	1950	1950	1950	n.d.	55	54,6	33,6	73,0	44,0	39,9	
<b>9. Production</b>														
Production par hectare de territoire agricole (en monnaie nationale) . . . . .	n.d.	1955	1956	1953/55	1953/55	1953/55	n.d.	47 <sup>2</sup>	143 <sup>2</sup>	1.451 <sup>2</sup>	n.d.	1.545 <sup>2</sup>	1.502 <sup>2</sup>	
Production par hectare de territoire cultivé (en monnaie nationale) . . . . .	n.d.	1955	n.d.	1953/55	1953/55	1953/55	n.d.	71 <sup>2</sup>	n.d.	1.927 <sup>2</sup>	n.d.	1.704 <sup>2</sup>	1.796 <sup>2</sup>	
Production par personne active (en monnaie nationale) . . . . .	n.d.	1955	1956	1953/55	1953/55	1953/55	n.d.	462 <sup>2</sup>	378 <sup>2</sup>	(12.212) <sup>2</sup>	n.d.	8.753 <sup>2</sup>	(10.017) <sup>2</sup>	

Abréviations : — : zéro.  
 . . . : moins qu'une unité.  
 . . . : insignifiant.  
 p : provisoire.  
 n.d. : non disponible.  
 ( ) : estimations.  
 . . . x : calculs en cours.  
 . . . : sans intérêt.

1. Estimation.  
 2. En florins ; sans le Grand-Duché de Luxembourg.  
 3. En florins.  
 4. En milliers de francs français.  
 5. En milliers de lires.

**PRINCIPALES CARACTERISTIQUES  
DES GRANDES REGIONS AGRICOLES  
DE LA C.E.E.**

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES GRANDES REGIONS AGRICOLES DE LA C.E.E.

NOMENCLATURE DES CRITERES	VALEUR DES CRITERES PAR REGION															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
<b>A. DONNEES GLOBALES</b>																
Surface totale (100 ha) . . . . .	45.727	43.195	17.362	18.355	18.773	119.858	14.713	41.228	24.791	14.579	25.144	29.705	58.405	48.885	30.223	27.286
Surface agricole totale (100 ha) . . . . .	40.518	38.436	12.352	14.602	14.676	17.944	12.468	36.152	22.999	13.698	22.721	27.069	53.402	45.812	28.213	25.300
Population totale (en milliers) . . . . .	6.300	9.584	6.286	5.381	6.702	4.078	2.300	14.584	3.974	1.692	5.035	1.904	10.707	4.115	4.149	3.035
Population agricole active totale (en milliers) . . . . .	911	811	226	255	230	390	87	1.056	527	267	238	408	401	317	681	528
<b>B. CARACTERISTIQUES FONDAMENTALES</b>																
<b>1. Répartition du territoire</b>																
Territoire cultivé en pourcentage du territoire total . . . . .	71	58	69,7	67,4	69	46	50	53	59	49	79	80	68	56	54	60
Bois et forêts en pourcentage du territoire total . . . . .	10	27	1,4	12,1	9,2	42	34,7	32	32	42	9	9	19	34	38	27
<b>2. Répartition du territoire cultivé</b>																
Terres arables en pourcentage du territoire cultivé . . . . .	49	73	51,2	36,4	66	54	45,6	79	74	56	70	35	82	53	55	39
dont vignes . . . . .	—	—	—	—	—	0,1	—	2,8	0,1	—	—	0,1	0,5	0,9	0,5	—
Surface toujours en herbe en pourcentage du territoire cultivé . . . . .	51	27	48,8	63,6	34	46	54,4	21	25	44	30	65	18	47	45	61
Surface fourragère en pourcentage du territoire cultivé . . . . .	60	37	55,7	70,5	44	58	67,5	38	44	56	45	79	38	62	60	69
<b>3. Répartition des terres arables</b>																
Céréales en pourcentage des terres arables . . . . .	57	57	39,6	60	57,4	53	55,3	47	56	57	54	46	56	47	53	60
Plantes sarclées en pourcentage des terres arables . . . . .	26	26	27,2	23,7	22,1	24	11,3	26	22	23	21	14	13	13	19	20
Cultures fourragères en pourcentage des terres arables . . . . .	9	8	5,3	8,3	8,9	14	28,1	14	18	16	15	33	20	23	21	15
Cultures intensives en pourcentage des terres arables . . . . .	8	8	22,1	7,5	9,1	9	8,4	13	4	3	4	4	4	5	6	5
<b>4. Densité du bétail</b>																
Nombre d'U.G.B. pour 100 ha de territoire agricole . . . . .	89	59	106,3	147,1	121,4	44	76,7	47	58	45	67	73	29	34	55	67
Nombre d'U.G.B. pour 100 ha de territoire cultivé . . . . .	111	91	118,9	192,3	152,8	88	140,8	77	92	86	76	83	39	57	95	104
Nombre d'unités/bovins en pourcentage du nombre total d'U.G.B. . . . .	64	59	77,5	67,9	70,7	74	84,7	66	72	79	76	81	72	74	75	81
<b>5. Rendements</b>																
Rendement du blé (100 kg/ha) . . . . .	29	31	38,4	32	38	27	31 <sup>1</sup>	30	26	22	32	23	32	23	24	25
Rendement en lait (kg/vache/an) . . . . .	3.548	3.436	3.941	3.834	n.d.	2.762	n.d.	2.689	2.344	2.244	2.820	2.330	2.590	2.390	2.401	2.827
Rendement des pommes de terre (100 kg/ha) . . . . .	319	225	265	243	263	210	215 <sup>1</sup>	208	198	189	220	175	191	144	192	204
Rendement des betteraves sucrières (100 kg/ha) . . . . .	304	335	430	381	395	346	365 <sup>1</sup>	362	334	293	316	×	289	×	342	312
<b>6. Densité de population</b>																
Densité de la population totale (par km <sup>2</sup> ) . . . . .	138	222	376	293	357	205	156	354	160	116	200	64	183	84	137	111
Nombre de personnes actives dans l'agriculture/100 ha territoire agricole . . . . .	23	21	18	17 1/2	15 1/2	22	7	29	23	20	13,1	15,1	7,5	6,9	24	21
Nombre de personnes actives dans l'agriculture/100 ha territoire cultivé . . . . .	28	33	19	20 1/2	18	43	12	48	36	38	15,0	17,2	10,1	11,7	42	33
Population vivant de l'agriculture en pourcentage de la population totale . . . . .	21	12	n.d.	n.d.	n.d.	13	n.d.	9	18	21	12,7	39,4	8,7	15,1	22	24
Population agricole active en pourcentage de la population active totale . . . . .	33	19	10,4	n.d.	n.d.	21	n.d.	15	27	32	15,2	47,0	8,5	19,3	32	35
<b>7. Surface des exploitations</b>																
Surf. occupée par exploit. < 10 ha en pourcentage de la surface totale des exploitations . . . . .	24	26	19,5	45	50	58	32,6 <sup>1</sup>	62	41	43	11	15	4	18	58	32
Surf. occupée par exploit. > 50 ha en pourcentage de la surface totale des exploitations . . . . .	12	22	13,2	2,8	8,2	5	12 <sup>1</sup>	7	7	2	26	18	60	31	5	7
<b>8. Mode de faire-valoir</b>																
Surf. en faire-valoir direct en pourcentage de la surface totale des exploitations . . . . .	n.d.	n.d.	34,2	48,1	30,5	n.d.	45,5 <sup>1</sup>	n.d.	n.d.	n.d.	27	38	34	62	n.d.	n.d.
<b>9. Production</b>																
Production par hectare de territoire agricole (en monnaie nationale) . . . . .	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	110 <sup>2</sup>	59 <sup>2</sup>	59 <sup>2</sup>	37 <sup>2</sup>	n.d.	n.d.
Production par hectare de territoire cultivé (en monnaie nationale) . . . . .	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	125 <sup>2</sup>	67 <sup>2</sup>	80 <sup>2</sup>	62 <sup>2</sup>	n.d.	n.d.
Production par personne active (en monnaie nationale) . . . . .	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	839 <sup>2</sup>	390 <sup>2</sup>	790 <sup>2</sup>	533 <sup>2</sup>	n.d.	n.d.

1. Sans le Grand-Duché de Luxembourg.  
2. En milliers de francs français (anciens francs).

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES  
DES GRANDES REGIONS AGRICOLES  
DE LA C.E.E.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES GRANDES REGIONS AGRICOLES DE LA C.E.E

NUMÉROS DES GRANDES RÉGIONS

VALEUR DES CRITÈRES PAR RÉGION

NOMENCLATURE DES CRITÈRES	NUMÉROS DES GRANDES RÉGIONS															
	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32
<b>A. DONNÉES GLOBALES</b>																
Surface totale (100 ha) . . . . .	55.600	33.834	42.004	35.772	92.447	60.152	69.653	44.987	43.456	14.868	10.218	50.945	32.417	54.494	24.089	25.707
Surface agricole totale (100 ha) . . . . .	50.413	31.429	39.131	31.271	85.198	56.008	63.273	36.364	39.893	13.639	8.366	48.087	30.911	52.065	23.187	24.378
Population totale (en milliers) . . . . .	4.387	1.481	2.803	2.245	4.792	2.898	4.421	2.701	10.397	4.515	2.031	7.443	5.025	9.640	1.276	4.486
Population agricole active totale (en milliers) . . . . .	922	267	320	308	905	560	437	398	1.331	542	495	1.582	891	2.042	221	760
<b>B. CARACTÉRISTIQUES FONDAMENTALES</b>																
<b>1. Répartition du territoire</b>																
Territoire cultivé en pourcentage du territoire total . . . . .	77	69	62	51	54	62	38	40,8	73,7	88,3	79,7	69,3	76,7	85,7	91,2	90,6
Bois et forêts en pourcentage du territoire total . . . . .	6	18	23	28	26	16	26	40,0	18,1	3,4	2,2	25,1	18,6	17,9	5,0	4,2
<b>2. Répartition du territoire cultivé</b>																
Terres arables en pourcentage du territoire cultivé . . . . .	73	82	59	43	69	46	61 <sup>1</sup>	18,3	73,0	91,2	85,2	83,1	82,4	48,1	30,3	80,1
dont vignes . . . . .	2	4	3	2	10	2	25	1,5	7,3	1,2	2,0	2,8	4,7	4,7	2,2	8,5
Surface toujours en herbe en pourcentage du territoire cultivé . . . . .	27	18	41	57	31	54	37 <sup>1</sup>	81,1	16,4	6,4	1,7	14,8	17,4	12,1	47,2	19,2
Surface fourragère en pourcentage du territoire cultivé . . . . .	60	47	44	62	38	64	40	84,7	41,4	72,8	36,0	69,5	32,4	26,1	48,3	26,7
<b>3. Répartition des terres arables</b>																
Céréales en pourcentage des terres arables . . . . .	38	43	44	34	43	39	20	22,6	41,7	53,6	48,4	61,1	55,3	55,3	42,7	45,9
Plantes sarclées en pourcentage des terres arables . . . . .	24	9	10	9	7	5	4	10,5	3,2	3,4	19,3	6,0	12,1	3,1	1,3	15,0
Cultures fourragères en pourcentage des terres arables . . . . .	28	29	31	47	25	27	17	21,1	31,2	70,8	33,3	61,0	22,4	19,0	1,8	9,4
Cultures intensives en pourcentage des terres arables . . . . .	7	7	7	7	18	7	48	14,9	14,9	3,9	10,9	9,2	13,2	54,6	13,6	25,9
<b>4. Densité du bétail</b>																
Nombre d'U.G.B. pour 100 ha de territoire agricole . . . . .	69	29	38	34	29	39	10	28,1	57,2	107,3	116,4	46,3	47,2	21,5	22,9	20,0
Nombre d'U.G.B. pour 100 ha de territoire cultivé . . . . .	82	39	57	59	50	59	23	55,6	71,3	111,5	119,6	63,1	58,6	24,6	24,2	24,3
Nombre d'unités/bovins en pourcentage du nombre total d'U.G.B. . . . .	76	67	76	79	78	77	28	88,5	73,3	83,6	82,1	61,4	26,8	37,1	29,2	35,0
<b>5. Rendements</b>																
Rendement du blé (100 kg/ha) . . . . .	20	21	20	18	16	15	15	21,1	27,2	32,7	34,0	19,2	13,4	11,1	9,5	10,5
Rendement en lait (kg/vache/an) . . . . .	1.610	1.930	1.670	2.350	1.430	1.390	2.060	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Rendement des pommes de terre (100 kg/ha) . . . . .	145	124	148	138	107	118	123	143,3	127,0	220,4	211,0	89,4	44,3	84,9	69,2	79,2
Rendement des betteraves sucrières (100 kg/ha) . . . . .	x	x	x	x	x	x	x	230,0	338,4	343,7	367,1	308,7	243,0	230,7	178,6	n.d.
<b>6. Densité de population</b>																
Densité de la population totale (par km <sup>2</sup> ) . . . . .	79	44	67	63	52	48	64	74,3	260,6	331,1	242,8	154,8	155,0	176,9	55,0	184,0
Nombre de personnes actives dans l'agriculture/100 ha territoire agricole . . . . .	18,3	8,5	8,2	9,9	10,6	10,0	6,9	10,9	33,4	39,7	59,1	32,9	28,8	39,2	9,5	31,1
Nombre de personnes actives dans l'agriculture/100 ha territoire cultivé . . . . .	21,6	11,4	12,2	16,9	18,3	15,0	16,5	21,6	41,5	41,2	60,7	44,8	35,8	43,7	10,1	32,6
Population vivant de l'agriculture en pourcentage de la population totale . . . . .	39,1	36,3	21,4	26,8	36,9	36,5	22,9	75,6	81,2	83,1	64,8	74,8	72,4	71,6	94,4	31,6
Population agricole active en pourcentage de la population active totale . . . . .	46,5	41,9	26,3	31,4	43,1	41,8	25,1	33,8	29,9	27,1	53,7	48,6	44,1	51,8	51,0	51,3
<b>7. Surface des exploitations</b>																
Surf. occupée par exploit. < 10 ha en pourcentage de la surface totale des exploitations . . . . .	19	9	13	30	20	17	27	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Surf. occupée par exploit. > 50 ha en pourcentage de la surface totale des exploitations . . . . .	5	41	39	9	10	21	30	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<b>8. Mode de faire-valoir</b>																
Surf. en faire-valoir direct en pourcentage de la surface totale des exploitations . . . . .	37	47	46	68	74	70	80	65,7	73,1	50,9	41,7	24,8	54,6	49,3	64,0	52,1
<b>9. Production</b>																
Production par hectare de territoire agricole (en monnaie nationale) . . . . .	74 <sup>2</sup>	38 <sup>2</sup>	36 <sup>2</sup>	39 <sup>2</sup>	36 <sup>2</sup>	34 <sup>2</sup>	36 <sup>2</sup>	70 <sup>3</sup>	190 <sup>3</sup>	260 <sup>3</sup>	210 <sup>3</sup>	130 <sup>3</sup>	99 <sup>3</sup>	119 <sup>3</sup>	41 <sup>3</sup>	129 <sup>3</sup>
Production par hectare de territoire cultivé (en monnaie nationale) . . . . .	87 <sup>2</sup>	54 <sup>2</sup>	54 <sup>2</sup>	67 <sup>2</sup>	62 <sup>2</sup>	51 <sup>2</sup>	86 <sup>2</sup>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Production par personne active (en monnaie nationale) . . . . .	403 <sup>2</sup>	444 <sup>2</sup>	438 <sup>2</sup>	418 <sup>2</sup>	339 <sup>2</sup>	342 <sup>2</sup>	521 <sup>2</sup>	323 <sup>3</sup>	454 <sup>3</sup>	630 <sup>3</sup>	345 <sup>3</sup>	290 <sup>3</sup>	344 <sup>3</sup>	305 <sup>3</sup>	407 <sup>3</sup>	414 <sup>3</sup>

1. Le total terres arables + surface en herbe est inférieur à 100. La différence correspond aux oliviers qui ont été comprises dans le territoire cultivé.  
 2. En milliers de francs français (anciens francs).  
 3. En milliers de litres.



## CONCLUSION

### TÂCHES FUTURES

L'étude dont les résultats essentiels font l'objet de cette publication et dont l'exécution devait répondre à des impératifs non seulement scientifiques, mais encore financiers, de date, etc., ne saurait prétendre, tout en ayant atteint les objectifs limités qui lui étaient fixés, avoir répondu à l'ensemble des problèmes que pose la préparation d'une analyse approfondie sous l'angle régional d'une activité aussi complexe que l'agriculture dans un cadre aussi vaste que celui de la Communauté Economique Européenne.

Les écueils rencontrés au cours des travaux — écueils de plusieurs ordres, mais surtout statistiques — laissent apparaître que pour une délimitation régionale les données statistiques doivent renseigner sur un nombre suffisant de faits, posséder une haute précision, être suffisamment subdivisées sous l'angle régional et, avant tout, être absolument comparables. Toute amélioration des travaux entrepris ici repose sur l'établissement et l'application d'un programme statistique agricole commun entre les pays intéressés, programme portant à la fois sur les unités territoriales de référence, sur le choix des données, sur les définitions et sur l'exécution des enquêtes.

Ainsi est-on conduit à considérer le résultat de cette étude comme la première phase d'une étape qui doit conduire, grâce à d'autres investi-

gations complémentaires, vers une meilleure connaissance des agricultures nationales et régionales et des problèmes nombreux et complexes que soulève leur intégration dans le cadre d'une communauté internationale.

Les résultats de cette première phase devraient être améliorés dans les années à venir par des études plus approfondies, notamment là où la délimitation s'avérera imparfaite, là où l'évolution aura changé la face des choses. Elle peut cependant déjà constituer un cadre pour l'analyse des problèmes agricoles fondamentaux se référant à une dimension territoriale considérée comme souhaitable.

Sans attendre que de nouveaux éléments viennent aider à améliorer fondamentalement ces premiers résultats, il apparaît ainsi que cette étude serait utilement suivie par une analyse approfondie de chacune des grandes régions ainsi délimitées — analyse qui aurait le mérite de compléter et de mettre à jour les caractéristiques sommaires contenues dans les pages précédentes — analyse qui permettrait de parfaire ce premier essai, notamment là où les conclusions du groupe des experts n'ont pu, faute de données, de temps et de moyens, être suffisamment étayées — analyse enfin qui pour chaque grande région dégagerait, avec les problèmes agricoles essentiels qui lui sont propres, les premiers éléments de solutions répondant aux objectifs généraux des politiques.





# **PUBLICATIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

## **VENTE ET ABONNEMENTS**

### **BUREAUX DE VENTE ET D'ABONNEMENT**

#### **FRANCE**

**SERVICE DE VENTE EN FRANCE DES PUBLICATIONS  
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

26, rue Desaix — Paris 15e  
Compte courant postal : Paris 23-96

#### **BELGIQUE — BELGIE**

**MONITEUR BELGE**

40, rue de Louvain - Bruxelles

**BELGISCH STAATSBAD**

Leuvensestraat, 40, Brussel

#### **GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**

**SERVICE DE DIFFUSION DU MÉMORIAL**

8, avenue Pescatore - Luxembourg

#### **ALLEMAGNE**

**BUNDESANZEIGER** - Postfach - Cologne I

Fernschreiber : Anzeiger Bonn 80 882 595

#### **ITALIE**

**LIBRERIA DELLO STATO**

Piazza G. Verdi, 10 - Rome

**Agences :**

ROME - Via del Tritone, 61/A e 61/B

ROME - Via XX Settembre

(Palazzo Ministero delle Finanze)

MILAN - Galleria Vittorio Emanuele, 3

NAPLES - Via Chiaia, 5

FLORENCE - Via Cavour, 46/R

#### **PAYS-BAS**

**STAATSDRUKKERIJ- EN UITGEVERIJBEDRIJF**

Fluwelen Burgwal, 18 - La Haye

#### **AUTRES PAYS**

**SERVICE DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

Bureau de vente : 2, place de Metz — Luxembourg

(C.C.P. N° 191-90)

## DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DE L'O.E.C.E.

### AFRIQUE DU SUD

Van Schaik's Book Store Ltd.,  
Church Street, PRETORIA

### ALLEMAGNE

Deutscher Bundes-Verlag, G.m.b.H.,  
Bundeshaus, Schliessfach 137, BONN  
und in den massgebenden Buchhandlungen  
Deutschlands

### ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A.,  
Alsina 500, BUENOS AIRES

### AUTRICHE

Gerold et Cie,  
Graben 31, VIENNE

### BELGIQUE

N.V. Standaard-Boekhandel,  
Huidevettersstraat 57, ANTWERPEN  
Lange Kruisstraat 2, GENT  
Emiel Jacquainlaan 121, BRUSSEL  
Naamsestraat 63, LEUVEN  
Building Silvades, LEOPOLDSTAD

BRUXELLES: Librairie des Sciences  
(R. Stoops),  
76-78, Coudenberg

CHARLEROI: Librairie de la Bourse,  
3, passage de la Bourse

LIÈGE: Librairie Paul Gothier,  
3-5, rue Bonne-Fortune

MONS: Maison du Livre, Grand'Rue 52

### BRÉSIL

Livraria Agir Editôra,  
Rua Mexico 98-B, RIO DE JANEIRO

### CANADA

Imprimeur de la Reine  
OTTAWA

*Les commandes sont payables d'avance.*

### CUBA

La Casa Belga,  
O'Reilly 455, LA HAYANE

### DANEMARK

Ejnar Munksgaard Forlag,  
Nørregade 6, COPENHAGUE

### ESPAGNE

Mundi Prensa,  
Castellò 37, MADRID  
Sous-dépositaires:

BARCELONE: Librairie Bosch  
Ronda Universidad 11

VALENCE: Libreria Bello  
Barcas 5

### ETATS-UNIS

O.E.E.C. Mission, SUITE 1223,  
1346, Connecticut Ave, N.W.  
WASHINGTON 6, D.C.

### FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa,  
Keskuskatu 2, HELSINKI

### FRANCE

Presses Universitaires de France,  
108, boulevard Saint-Germain, PARIS-6°

### GRÈCE

Librairie Kauffman,  
21, rue du Stade, ATHÈNES

### INDE

International Book House Ltd.,  
9 Ash Lane, Mahatma Gandhi Road,  
BOMBAY 1

Oxford Book and Stationery Co.:  
NEW DELHI: Scindia House  
CALCUTTA: 17 Park Street

### IRLANDE

Eason & Son,  
40-41 Lower O'Connell Street, DUBLIN

### ISLANDE

Innkaupasamband Bóksala h.f.  
REYKJAVIK. P.O. Box 888

### ISRAEL

Blumstein's Bookstores Ltd.  
48, Nahlat Benjamin St.  
et 35 Allenby Road, TEL-AVIV

### ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni,  
Via Gino Capponi 26, FLORENCE  
Via D. A. Azuni 15/A, ROME  
Corso Cavour 93, BARI  
P.E.M., Via Verdi 6, MILAN

### Sous-dépositaires:

GÈNES: Libreria di Stefano

Via R. Ceccardi

NAPLES: Libreria L. Capelli

Via G. Verdi 46

PADOUE: Libreria Zannoni,

Corso Garibaldi 4

### PALERME:

Libreria C. Cicala Inguaggiato,  
Via Villafermosa 28

ROME: Libreria Tombolini

Via IV Novembre 146

TURIN: Libreria Lattes,

Via Garibaldi 3

### JAPON

Maruzen Company Ltd.,  
6 Tori Nichome Nihonbashi, TOKYO

### LUXEMBOURG

Librairie Paul Bruck,  
33, Grand-Rue, LUXEMBOURG

### MAROC (Royaume de)

B.E.P.I., 8, rue Michaux-Bellaire, RABAT

### NORVÈGE

A/S Bokhjornet,  
Lille Grensen 7, OSLO

### PAKISTAN

Mirza Book Agency,  
9-A shah Alam Market, LAHORE

### PAYS-BAS

Grossiste:  
Meulenhoff & Co. N.V. Importeurs,  
Beulingstraat 2, AMSTERDAM  
Vente au détail:  
W.P. Van Stockum & Zoon,  
Buitenhof 36, LA HAYE

### PORTUGAL

Livraria Portugal, Rua do Carmo 70,  
LISBONNE

### ROYAUME-UNI

H.M. Stationery Office, P.O. Box 569,  
LONDRES S.E.1.

### SUÈDE

Fritzes, Kungl. Hovbokhandel,  
Fredsgatan 2, STOCKHOLM 16

### SUISSE

Librairie Payot,  
40, rue du Marché, GENÈVE  
Même maison à Lausanne, Neuchâtel,  
Vevey, Montreux, Berne, Bâle et Zurich

### TURQUIE

Librairie Hachette,  
469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, ISTANBUL

### YUGOSLAVIE

Jugoslovenska Knjiga, Marsala Tita 23,  
P.O.B. 36, BELGRADE

Les commandes provenant de pays où l'O.E.C.E. n'a pas encore désigné de dépositaires peuvent être adressées à:

O.E.C.E., Service de Diffusion et Vente, 33, rue de Franqueville, Paris-16°

6°W 5°W 4°W 3°W 2°W 1°W 0° 1°E 2°E 3°E 4°E 5°E 6°E 7°E

# DENSITÉ DE LA POPULATION

DES PAYS MEMBRES DES

# COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

DE LA SUISSE ET DE L'AUTRICHE OCCIDENTALE

CARTE DRESSÉE  
POUR LA

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE  
ATOMIQUE (EURATOM)

PAR  
I. B. F. KORMOSS

*Expert attaché au Collège d'Europe  
Bruges*

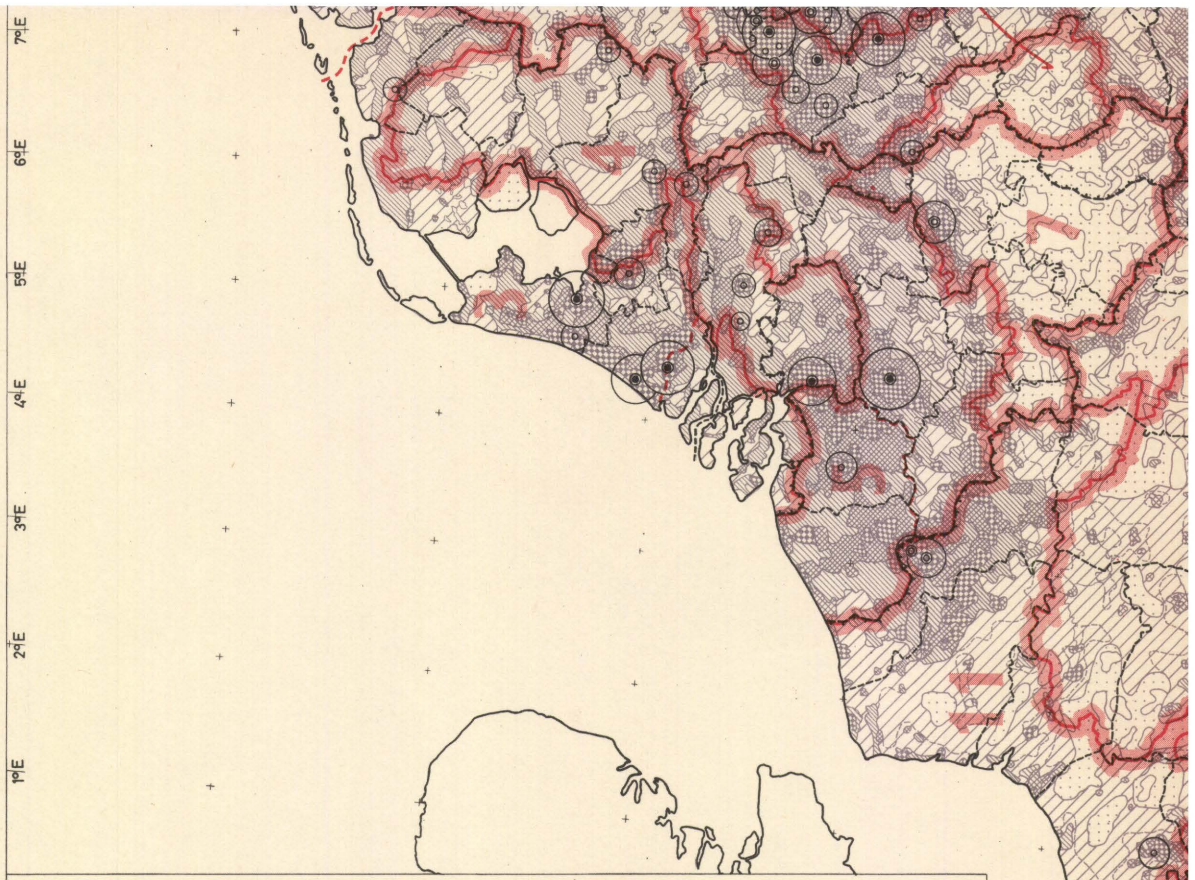
Clichés et impression : Institut Géographique Militaire  
Bruxelles

Échelle 1 : 4.000.000

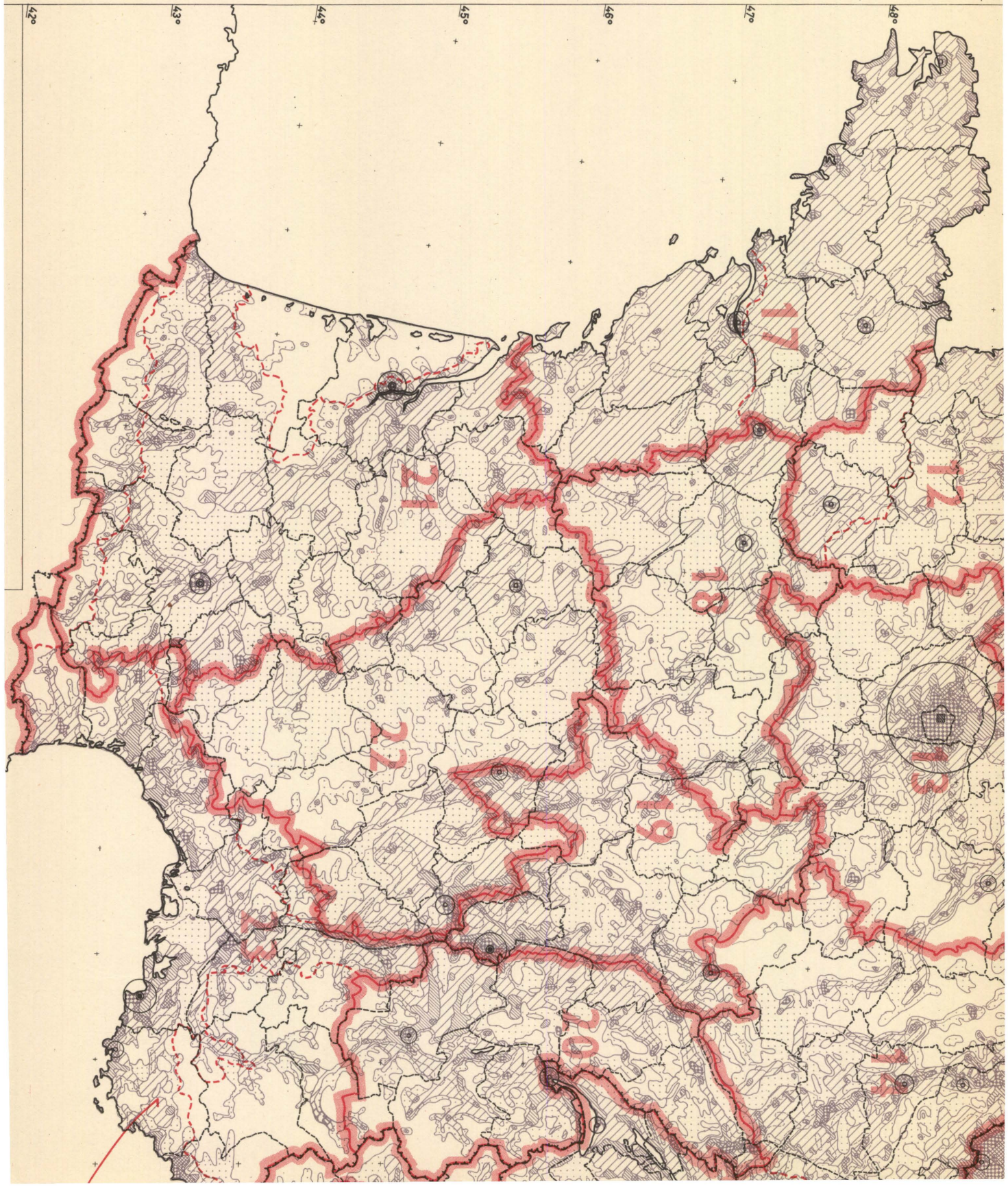
Publiée sous les auspices et avec le concours du Collège d'Europe  
et de la Société Belge de Cartographie

*Toute reproduction, même partielle, est interdite  
Copyright by Euratom and the Author*

A.D. 1959









VILLES ET AGGLOMÉRATIONS DE PLUS DE 100.000 HABITANTS DES PAYS DE LA COMMUNAUTÉ, DE L'AUTRICHE ET DE LA SUISSE (EN MILLIERS)

Paris (Région, 217)	6.436	2.850	Rouen (15)	246	117	Darmstadt	126
Paris (Agglom., 50)	4.823	2.850	Nice	244		Saarbrücken	126
Berlin West + Est	3.345		Braunschweig	242	223	Recklingh.	125*
Berlin West	2.224		Nantes (2)	240		Heidelberg	125
Roma	1.853		Messina	239	201	Nijmegen	124
Hambourg	1.772		Strasbourg (4)	239		Rennes	124
Wien	1.616		Lübeck	230		Modena	123
Milano	1.370		Gent (6)	226	161	Arnhem	121
Napoli	1.105		Graz	226		Regensburg	121
München	1.002		Karlsruhe	226		Enschede	120
Bruxelles (19)	994	171	Augsburg	202		Mainz	120*
Amsterdam	872*		Krefeld	199*		Remscheid	119*
Torino	870		Basel	197*		Oldenburg/O.	119
Genova	732		Verona	196		Foggia	119
Köln	728		Kassel	195		Tours (6)	84
Rotterdam	726*		Taranto	186		Dijon (2)	117
Essen	708*		Padova	185		La Spezia	117
Düsseldorf	668*		St-Etienne (2)	182		Lausanne	117*
Marseille	662		Linz	184		Herne	116*
Lyon (9)	650	471	Hagen	182*		Le Mans (2)	112
Frankfurt/Main	634*		Nancy (10)	176	125	Metz (4)	112
Antwerpen (13)	623	262	Bielefeld	174		Brest	111
Dortmund	618*		Le Havre (4)	173	140	Mulhouse (3)	111
Stuttgart	611		Mülheim	173*		Bergamo	111
's Gravenhage	606*		Haarlem	168*		Reggio Em.	110
Palermo	564		Solingen	163*		Boitrop	107*
Hannover	547		Münster	161		Offenbach/M.	106*
Bremen	522		Eindhoven	150		Limoges	106
Duisburg	485*		Gentve	164*		Würzburg	106
Liège (28)	440	157	Bern	159*		Wanne-Eickel	104*
Nürnberg	430*		Cagliari	157		Breda	103
Zürich	421*		Aachen	156		Angers	102
Bordeaux (10)	416	258	Livorno	154		Salzgitter	102
Wuppertal	410*		Brescia	153		Salerno	101
Firenze	408		Ludwigshafen	151*		Ravenna	101
Bologna	394		M. Gladbach	148*		Apeldoorn	99
Gelsenkirchen	381*		Reggio Cal.	148		Hilversum	99*
Lille (12)	359	195	Grenoble (7)	148	116	Wilhelmshaven	99
Bochum	351*		Ferrara	144		Fürth	99*
Catania	341		Groningen	144		Montpellier	98
Venezia	337		Toulon	141		Orléans	96
Bari	302		Clermont-			Leiden	95*
Mannheim	292*		Ferrand (5)	138	113	Amiens	94
Trieste	285		Bonn	138		Ancona	94*
Toulouse	269		Bremerhaven	134		Witten	93*
Roubaix (6)	267	110	Tilburg	133		Ulm	92
Kiel	250		Freiburg/Br.	132		Prato	91
Utrecht	249*		Osnabrück	130		Terni	91*
Wiesbaden	248*		Parma	127		Rheydt	91*
Oberhausen	247*		Reims (4)	126	121		

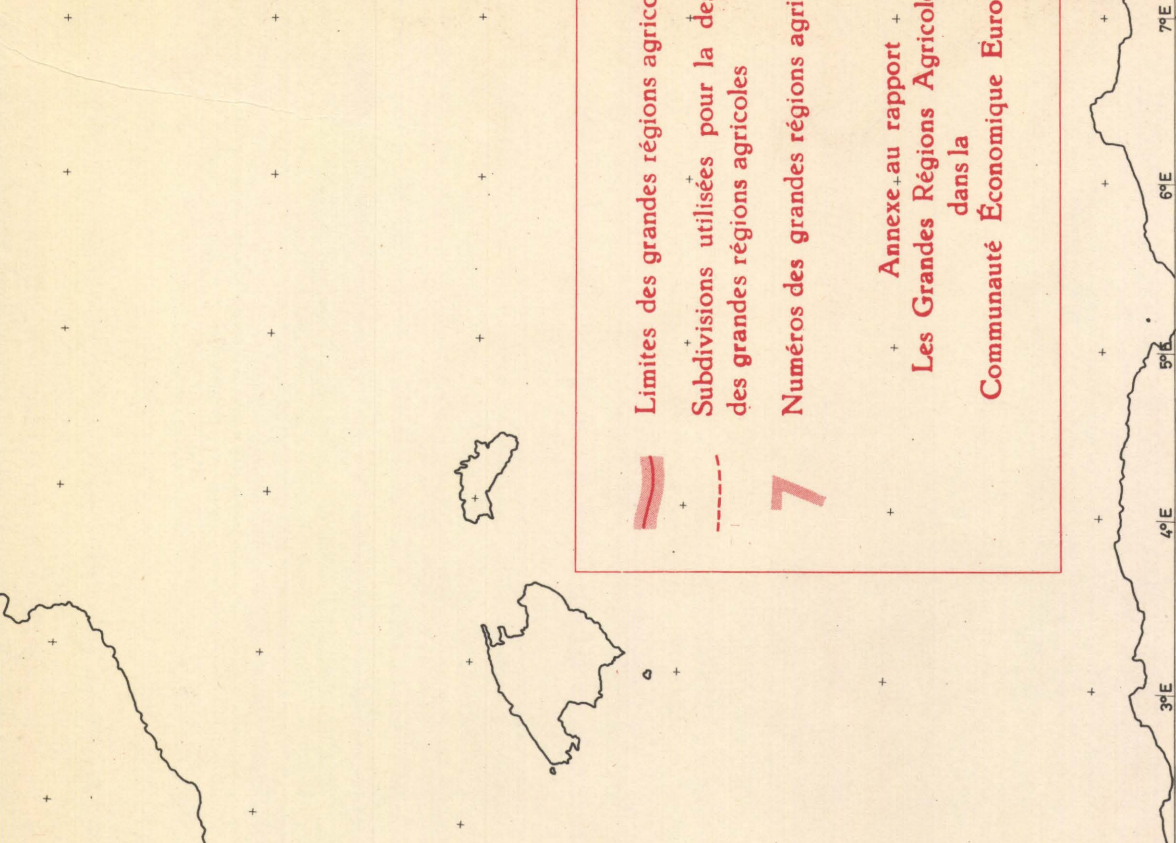
REMARQUES :

Les chiffres sont classés en ordre décroissant des valeurs; à titre d'information, nous y avons ajouté les villes de plus de 90.000 habitants. Nous avons adopté l'orthographe usitée dans chaque pays.

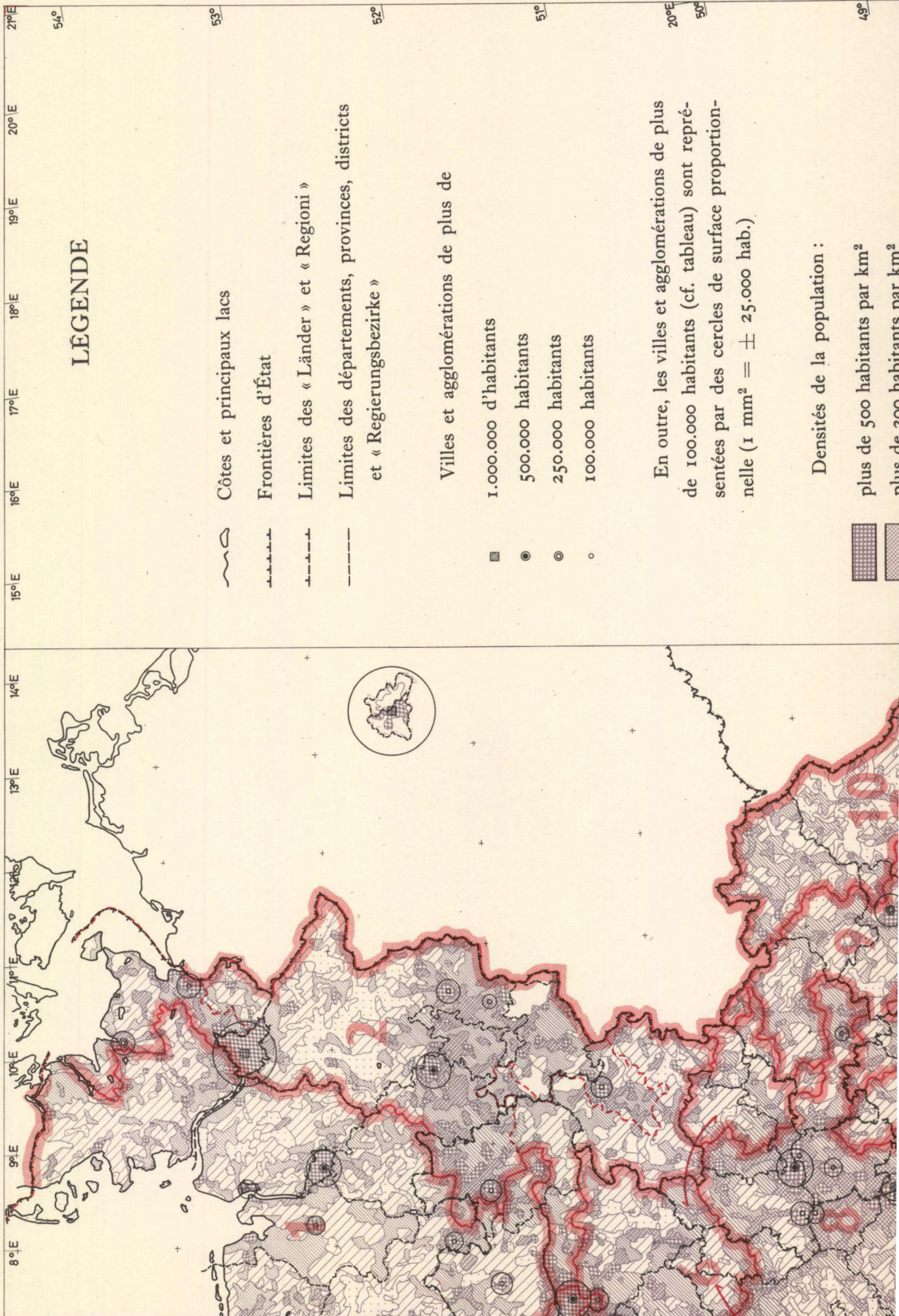
Les agglomérations en Belgique et en France sont en italiques, le second chiffre indiqué, dans ce cas, le nombre d'habitants du « noyau ». Entre ( ) après le nom de villes, le nombre des communes de l'agglomération. Sources : Annuaire statistique de la France 1958; Moniteur belge des 14-15 juillet 1958. Estimation des agglomérations en Suisse (°) aux Pays-Bas et en Allemagne (\*) voir : notes, page 36.

Limites des grandes régions agricoles  
Subdivisions utilisées pour la des des grandes régions agricoles  
7  
Numéros des grandes régions agricoles

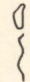
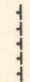
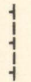
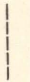
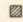


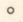
Annexe au rapport +  
Les Grandes Régions Agricoles  
dans la  
Communauté Économique Européenne









## LÉGENDE

-  Côtes et principaux lacs
  -  Frontières d'État
  -  Limites des « Länder » et « Regioni »
  -  Limites des départements, provinces, districts et « Regierungsbezirke »
- Villes et agglomérations de plus de
-  1.000.000 d'habitants
  -  500.000 habitants
  -  250.000 habitants
  -  100.000 habitants

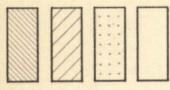
En outre, les villes et agglomérations de plus de 100.000 habitants (cf. tableau) sont représentées par des cercles de surface proportionnelle ( $1 \text{ mm}^2 = \pm 25.000 \text{ hab.}$ )

Densités de la population :

-  plus de 500 habitants par  $\text{km}^2$
-  plus de 200 habitants par  $\text{km}^2$

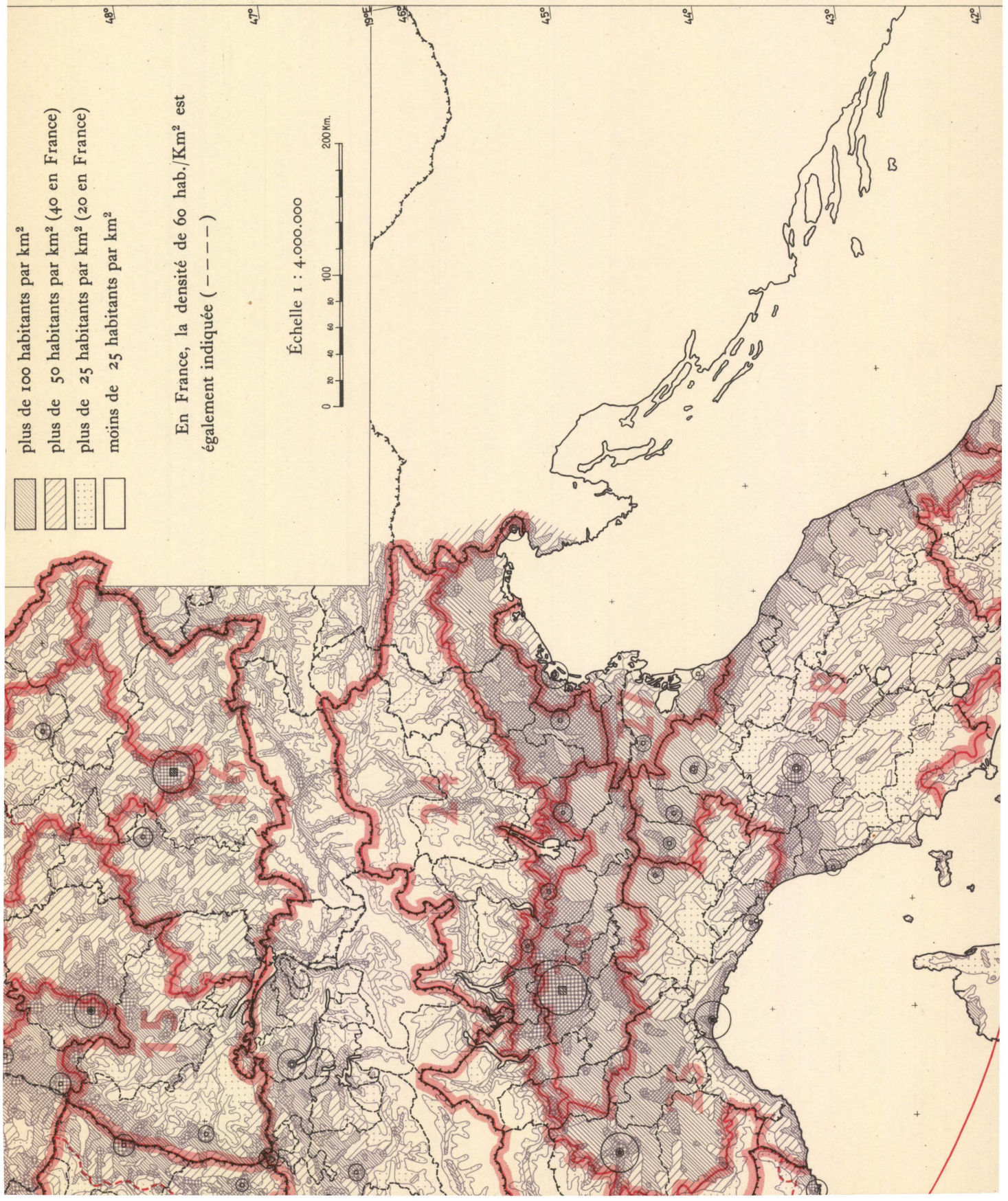
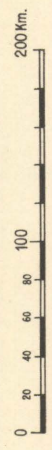


- plus de 100 habitants par km<sup>2</sup>
- plus de 50 habitants par km<sup>2</sup> (40 en France)
- plus de 25 habitants par km<sup>2</sup> (20 en France)
- moins de 25 habitants par km<sup>2</sup>



En France, la densité de 60 hab./Km<sup>2</sup> est également indiquée ( - - - - - )

Échelle 1 : 4.000.000

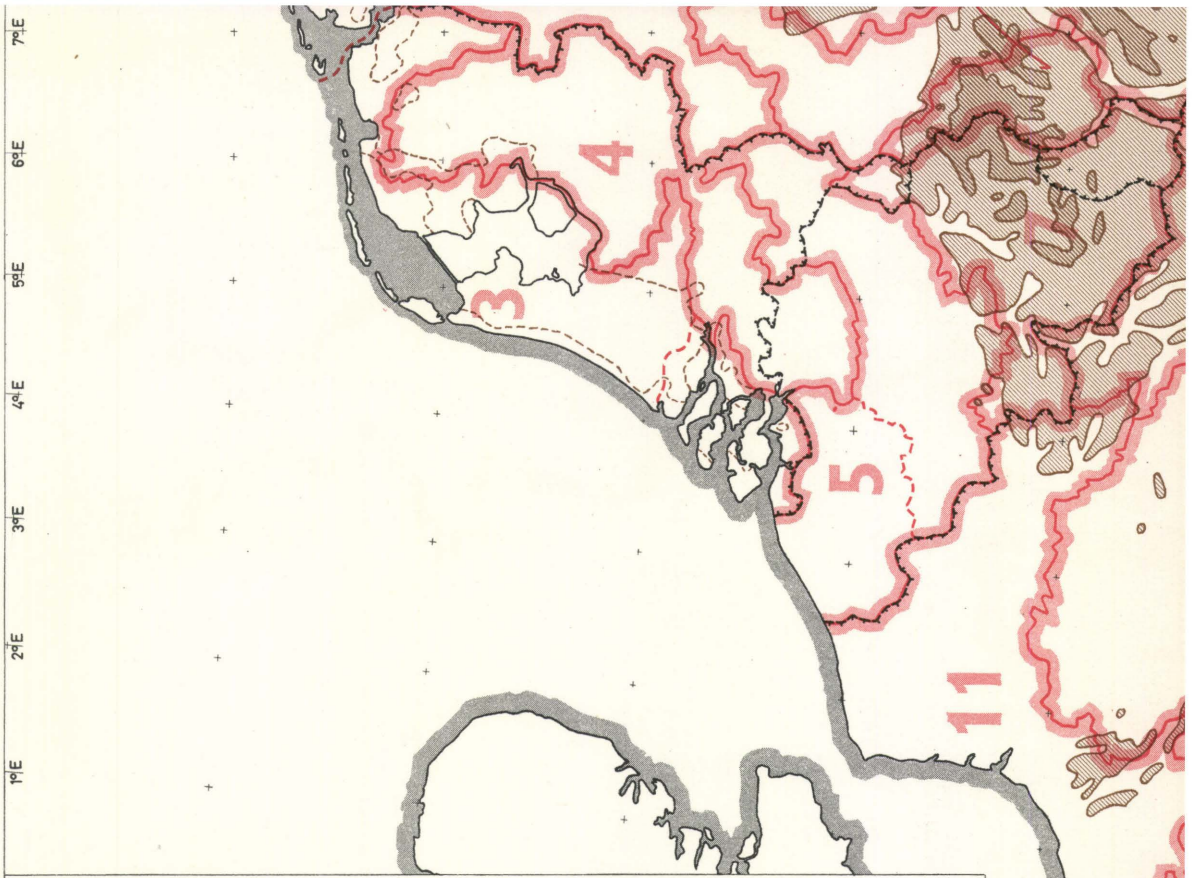




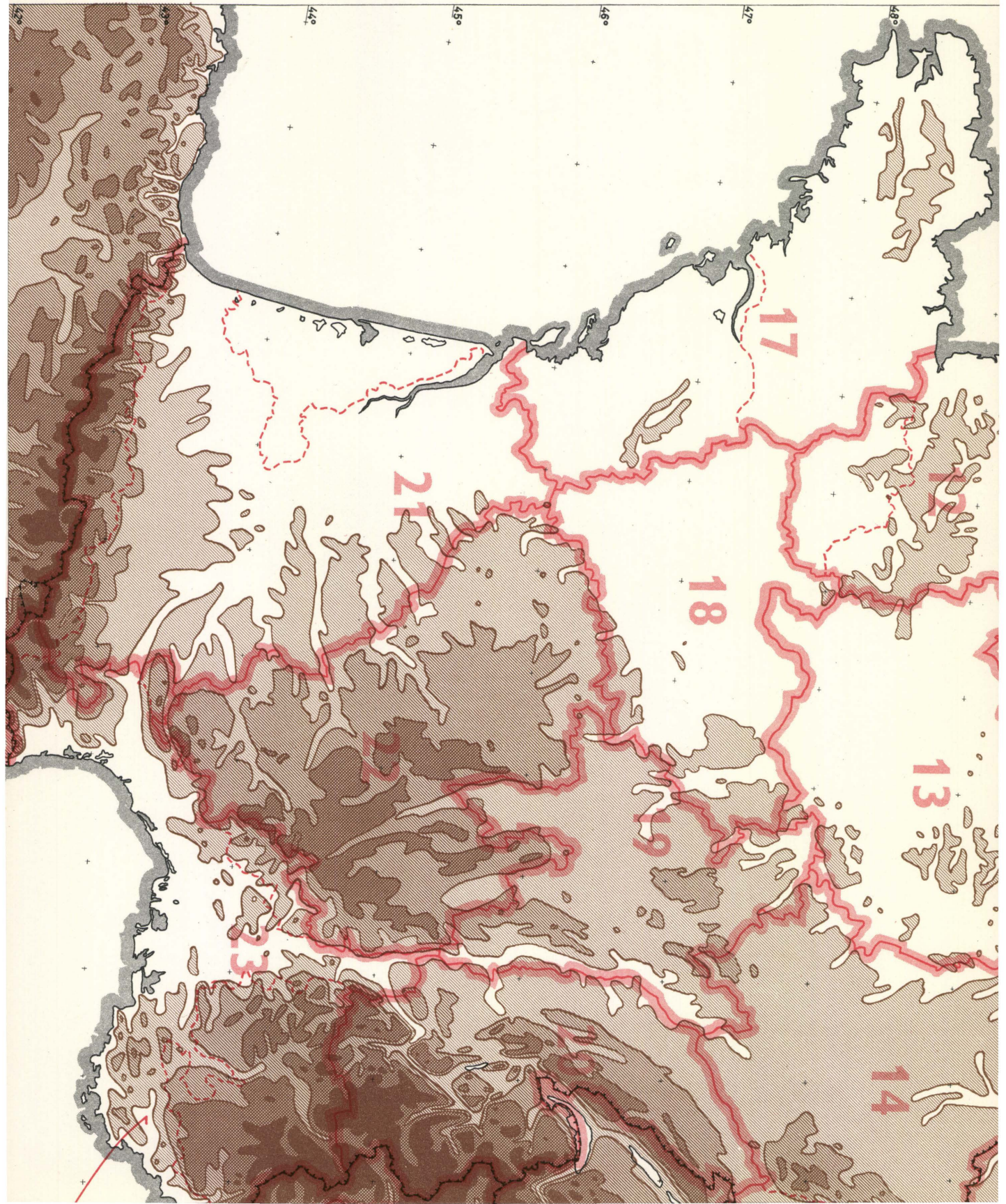




**CARTE  
DU  
RELIEF  
DE LA  
COMMUNAUTÉ  
ÉCONOMIQUE  
EUROPÉENNE**









Carte  
dressée pour la  
Communauté Économique Européenne  
et  
l'Organisation Européenne de Coopération Économique  
à partir des  
données des experts agricoles  
par la  
Section Cartographique du Collège d'Europe

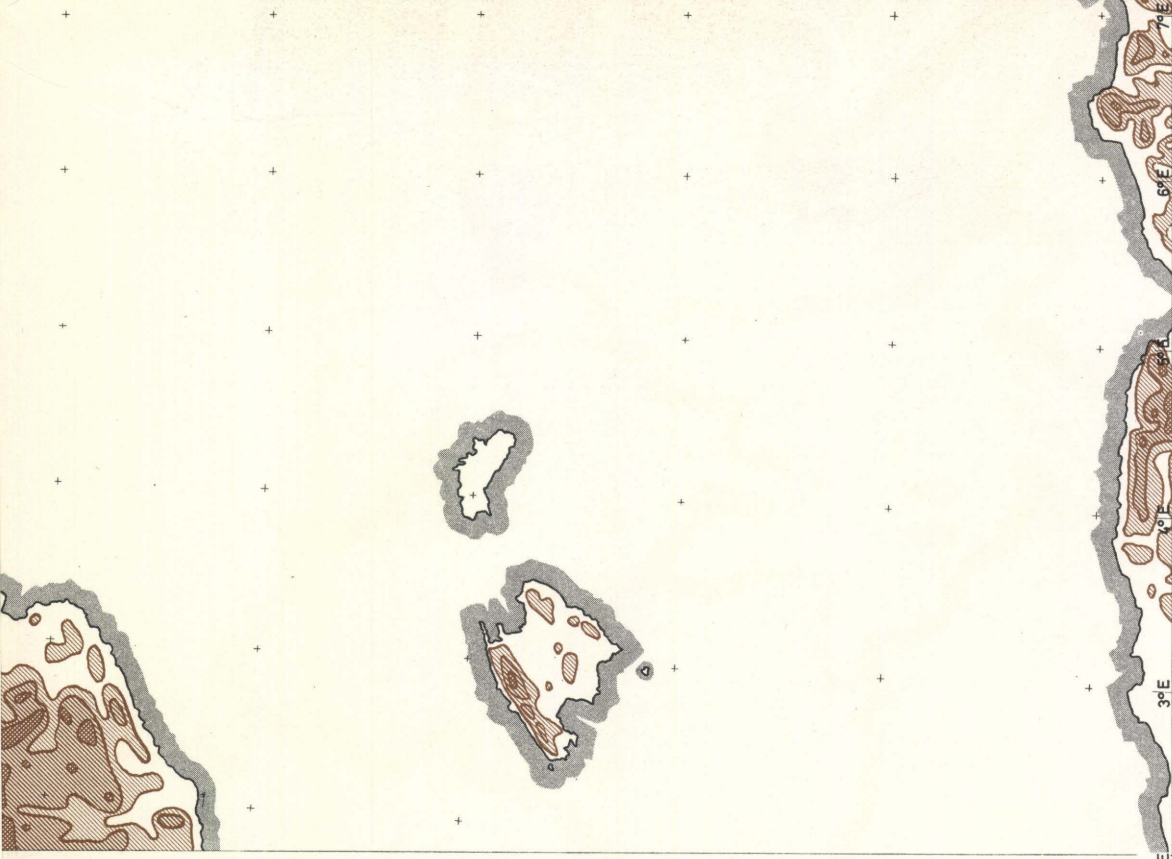
Clichés et impression :  
Institut Géographique Militaire  
Bruxelles

1960

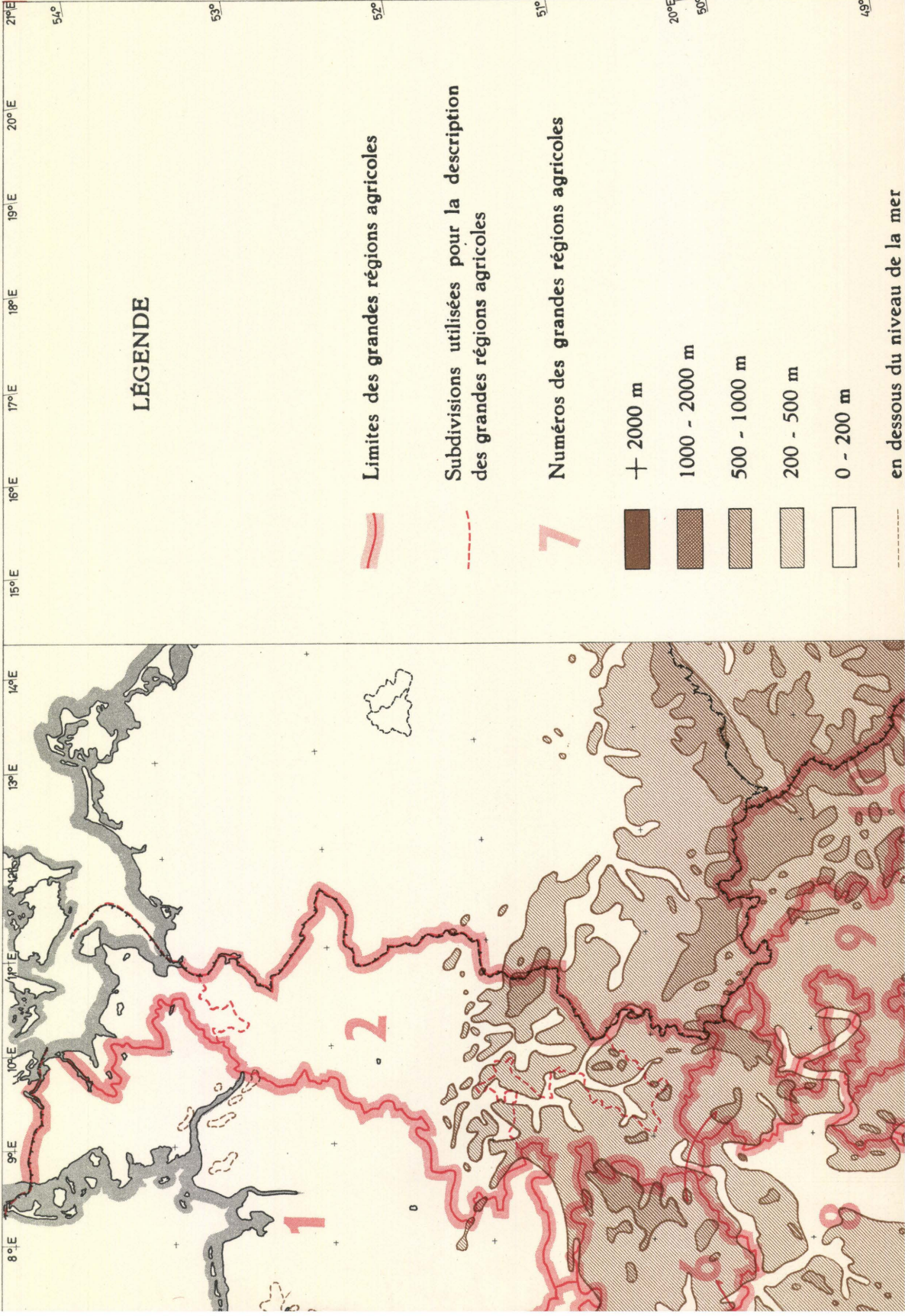
Annexe au rapport  
Les Grandes Régions Agricoles  
dans la  
Communauté Économique Européenne

C.E.E.  
Études  
Série Agriculture  
No 1

O.E.C.E.  
Documentation  
Alimentation et Agriculture  
No 27







# LÉGENDE

Limites des grandes régions agricoles



Subdivisions utilisées pour la description des grandes régions agricoles



Numéros des grandes régions agricoles



+ 2000 m



1000 - 2000 m



500 - 1000 m



200 - 500 m



0 - 200 m

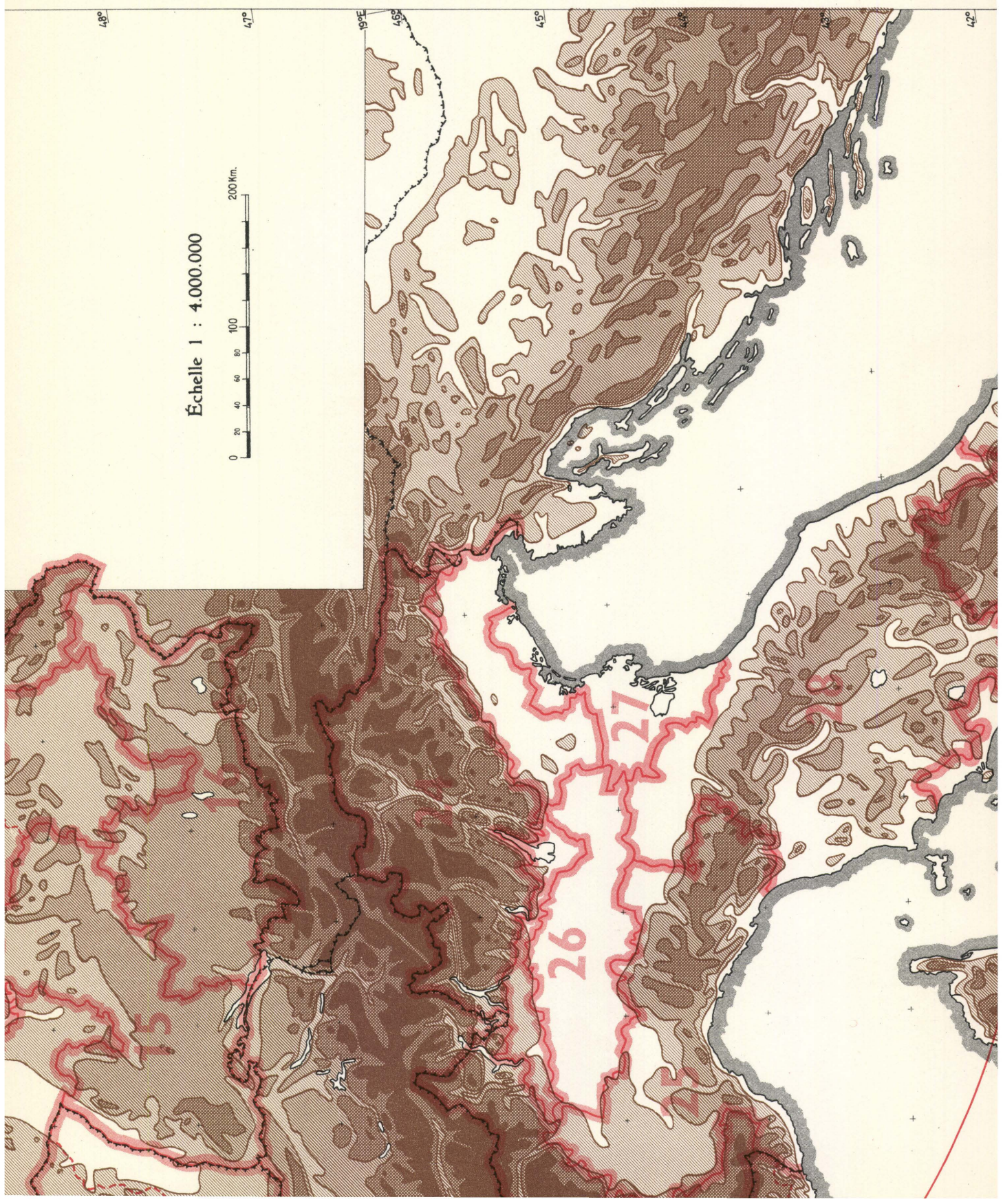


en dessous du niveau de la mer

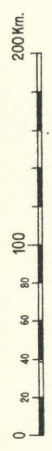


8°E 9°E 10°E 11°E 12°E 13°E 14°E 15°E 16°E 17°E 18°E 19°E 20°E 21°E  
 49° 50° 51° 52° 53° 54°





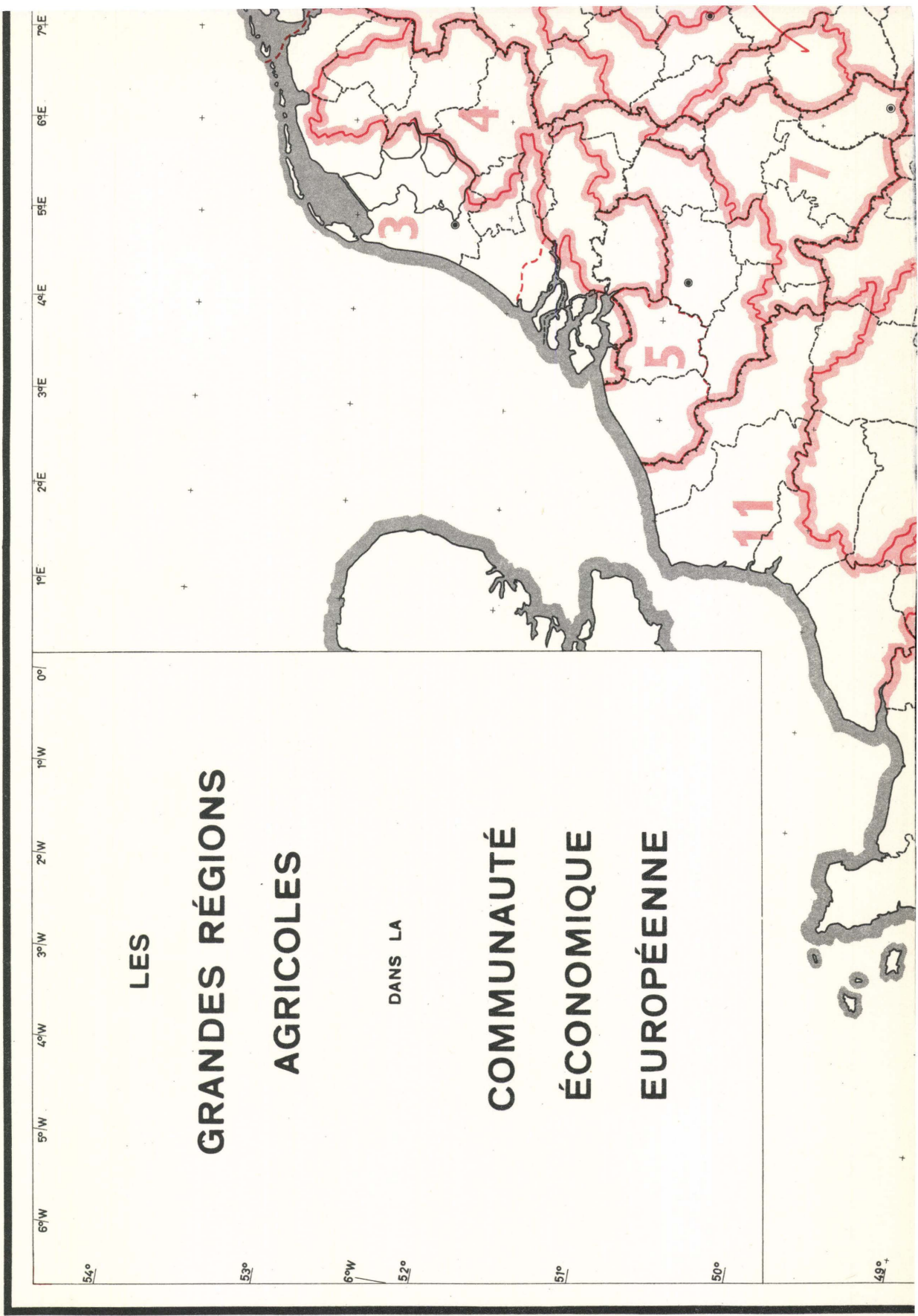
Échelle 1 : 4.000.000

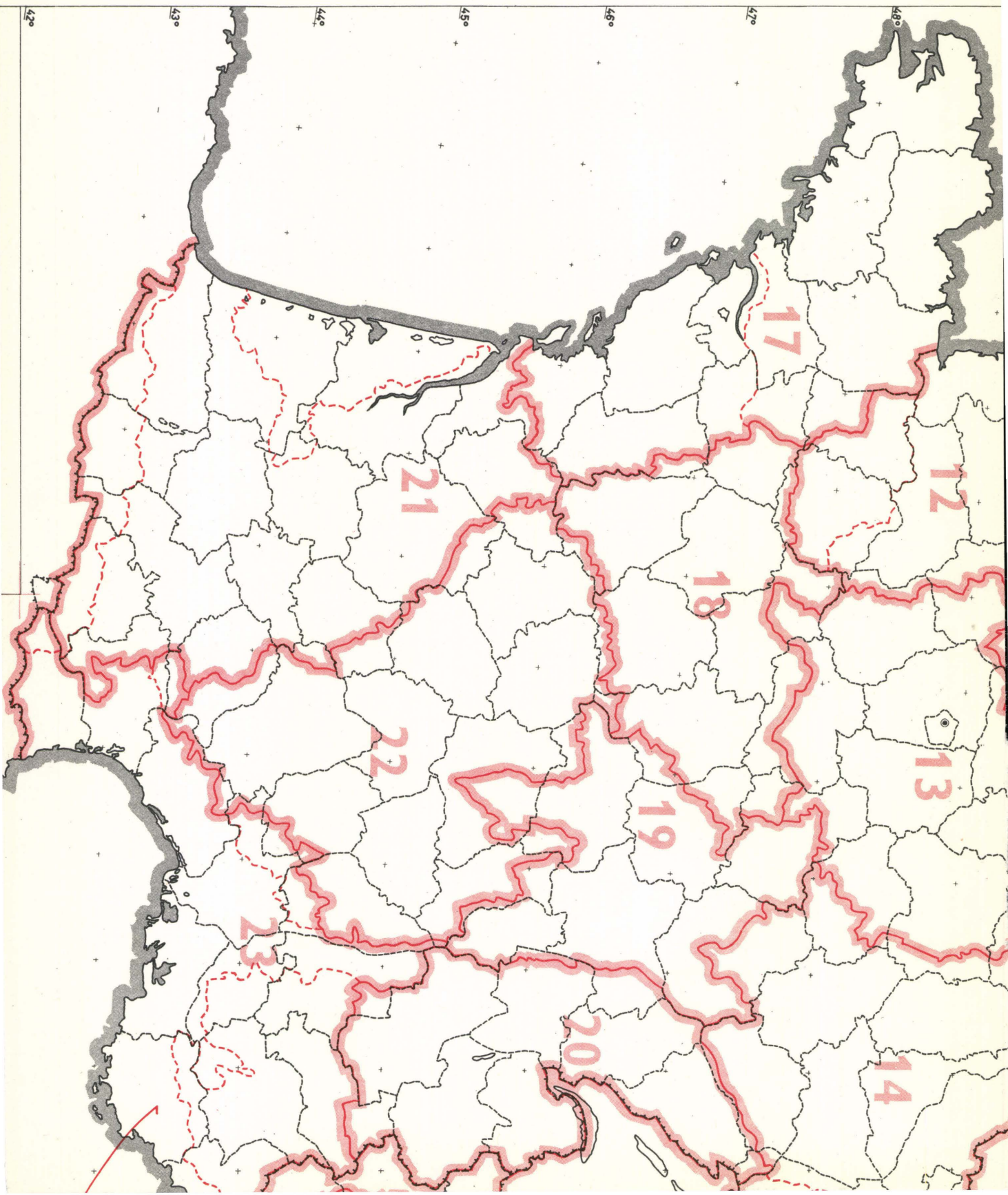














Carte  
dressée pour la  
Communauté Économique Européenne  
et  
l'Organisation Européenne de Coopération Économique  
à partir des  
données des experts agricoles  
par la  
Section Cartographique du Collège d'Europe

Clichés et impression :  
Institut Géographique Militaire  
Bruxelles

—  
1960  
—

Annexe au rapport  
Les Grandes Régions Agricoles  
dans la  
Communauté Économique Européenne

C.E.E.  
Études  
Série Agriculture  
N° 1

O.E.C.E.  
Documentation  
Alimentation et Agriculture  
N° 27

41°

40°

39°

38°

37°

2°W

1°W

0°

1°E

2°E

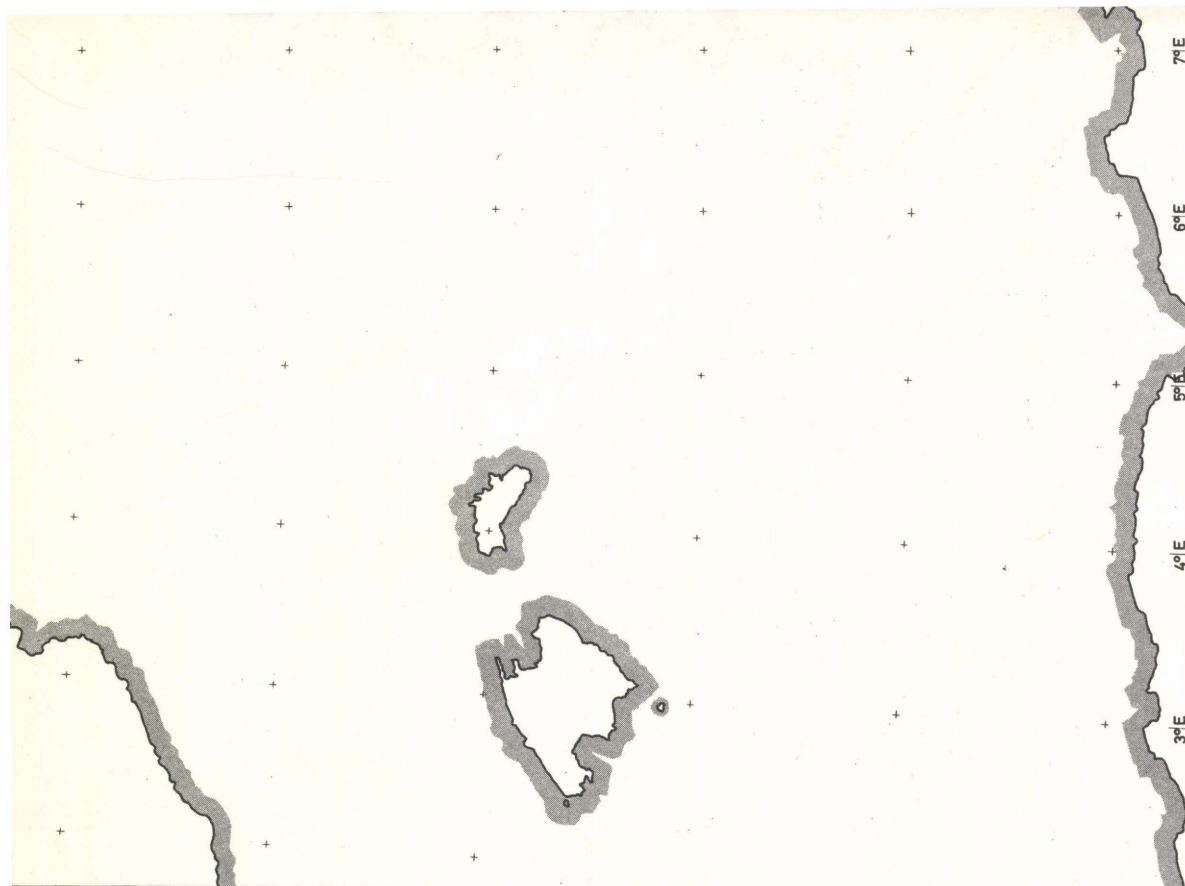
3°E

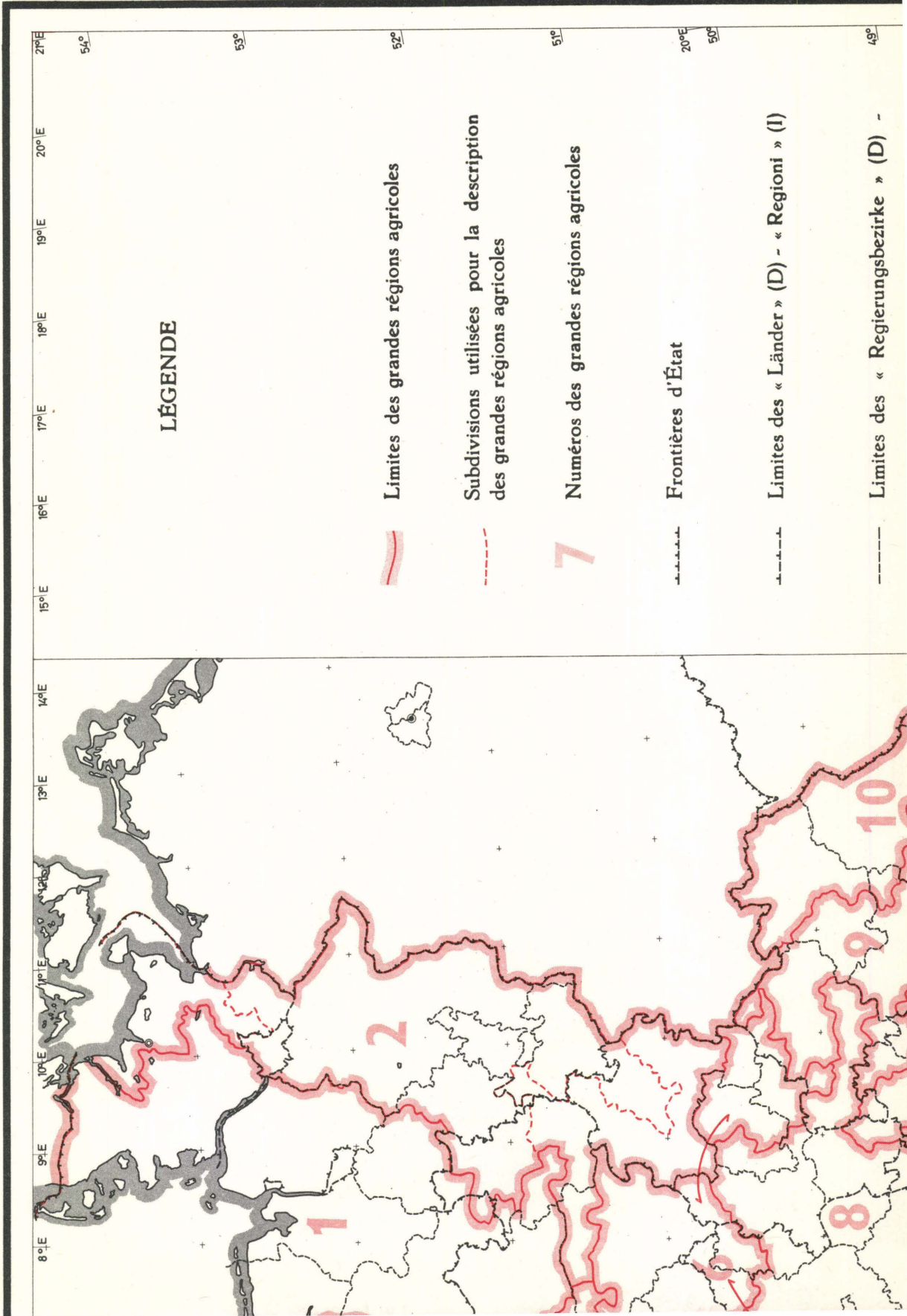
4°E

5°E

6°E

7°E





# LÉGENDE

Limites des grandes régions agricoles

Subdivisions utilisées pour la description des grandes régions agricoles

Numéros des grandes régions agricoles

Frontières d'État

Limites des « Länder » (D) - « Regioni » (I)

Limites des « Regierungsbezirke » (D) -



departamento (A) - provincias (B, C, D, E)

Capitales

Échelle 1 : 4.000.000



48°

47°

19°E

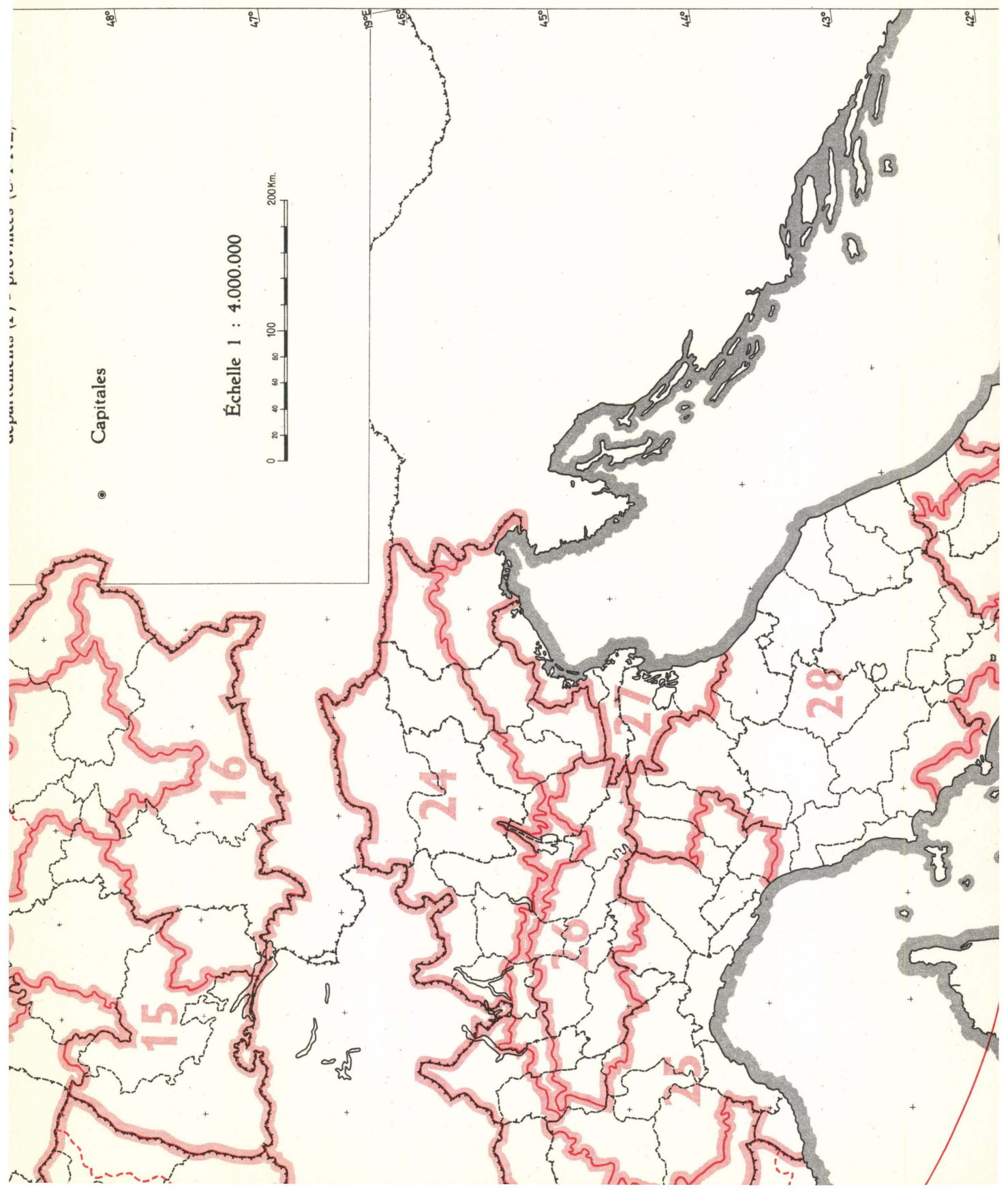
46°

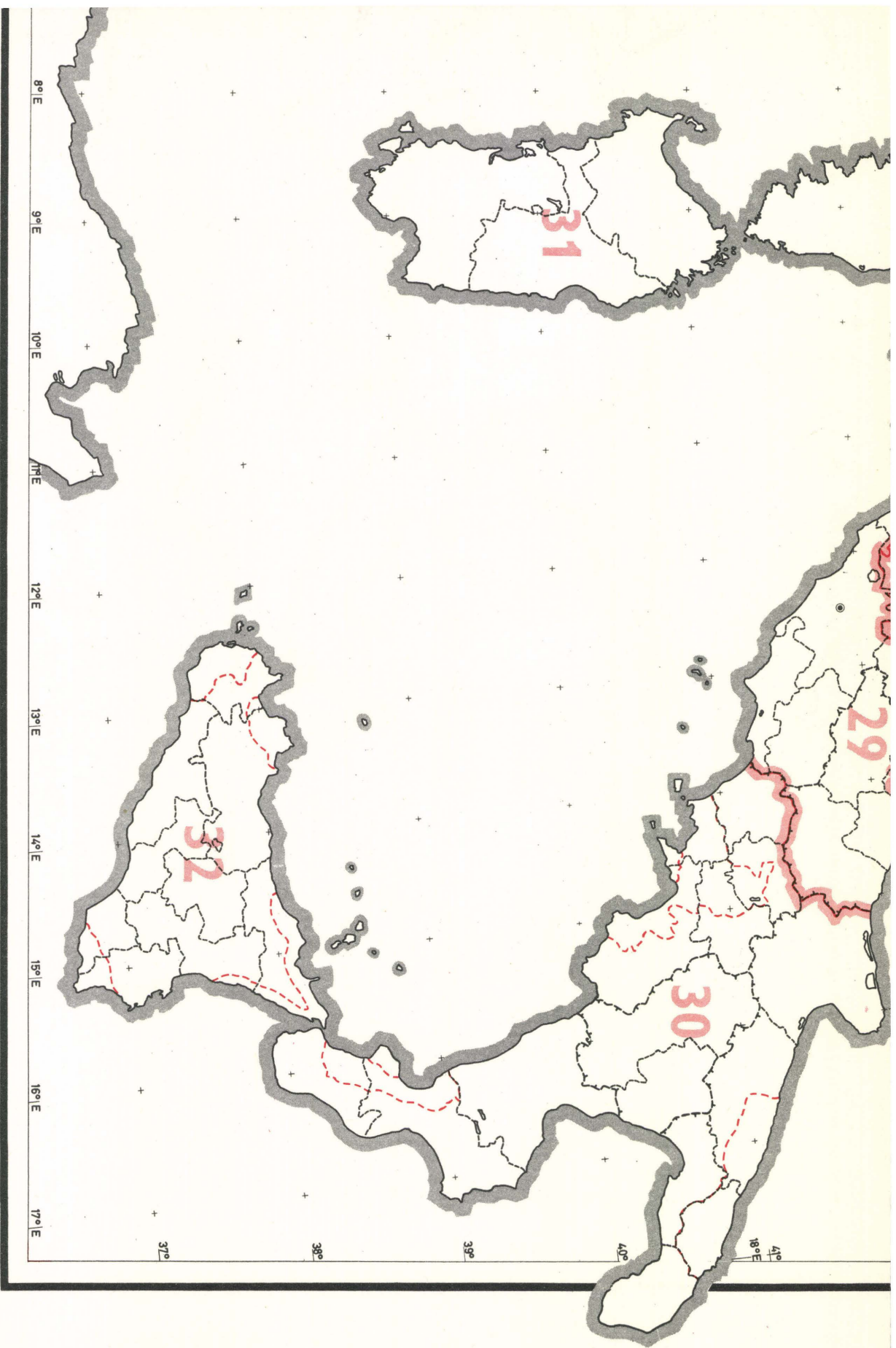
45°

44°

43°

42°

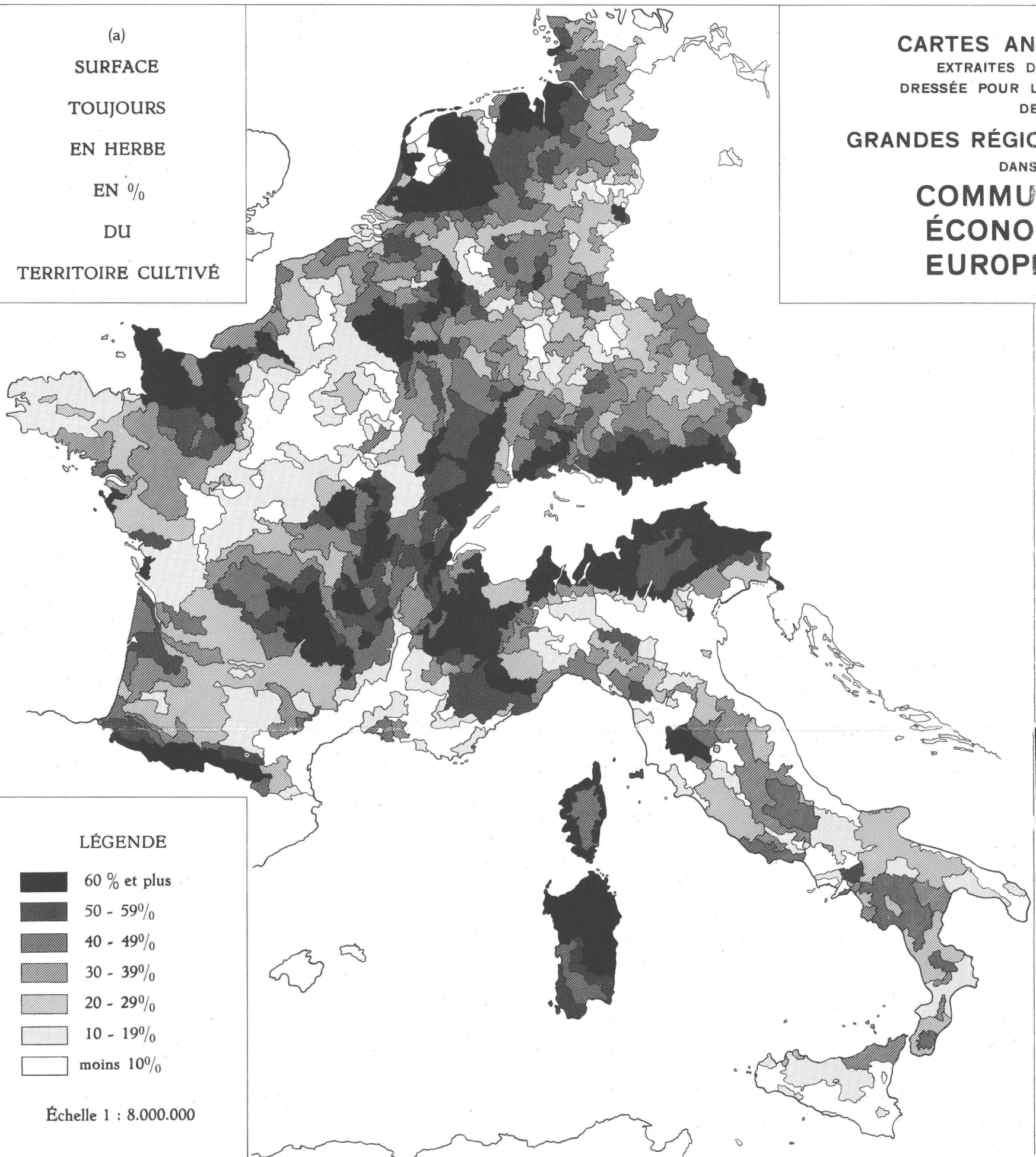






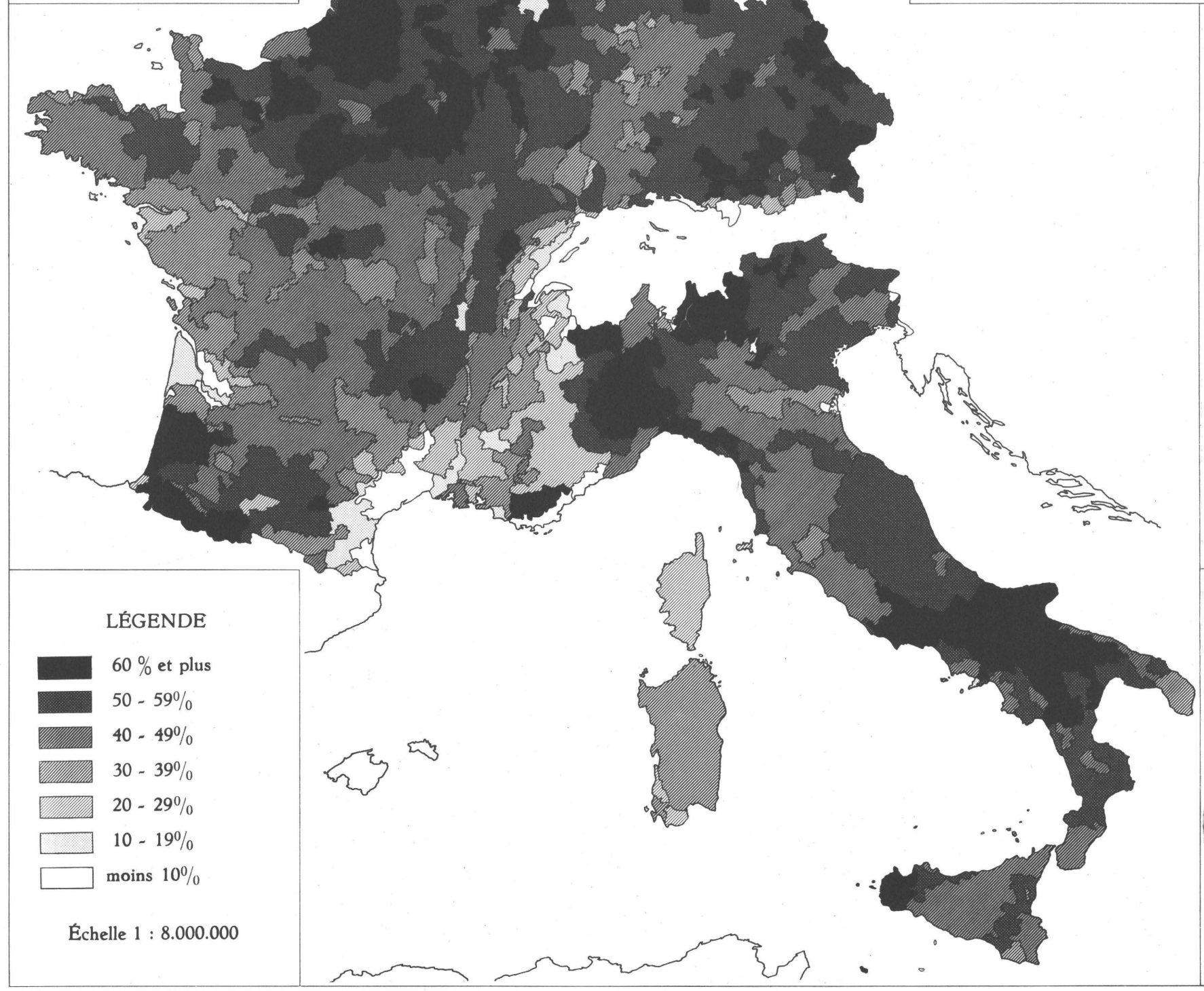
(a)  
SURFACE  
TOUJOURS  
EN HERBE  
EN %  
DU  
TERRITOIRE CULTIVÉ

CARTES ANA  
EXTRAITES DE  
DRESSÉE POUR LA  
DES  
GRANDES RÉGIONS  
DANS  
COMMUN  
ÉCONOM  
EUROPÉ



(c)  
SURFACE  
DES  
CULTURES  
CÉRÉALIÈRES  
EN %  
DES TERRES ARABLES

Cartes dressé  
Communauté Économi  
l'Organisation Européenne de  
à partir des données des  
Section Cartographique  
Clichés et im  
Institut Géographique I  
1960  
Annexe au rapport : Les Gr  
dans la Communauté Éco



LÉGENDE

- 60 % et plus
- 50 - 59%
- 40 - 49%
- 30 - 39%
- 20 - 29%
- 10 - 19%
- moins 10%

Échelle 1 : 8.000.000

LYTIQUES

LA SÉRIE  
DÉLIMITATION

NS AGRICOLES

LA

HAUTÉ  
MIQUE  
ENNE

(b)

SURFACE

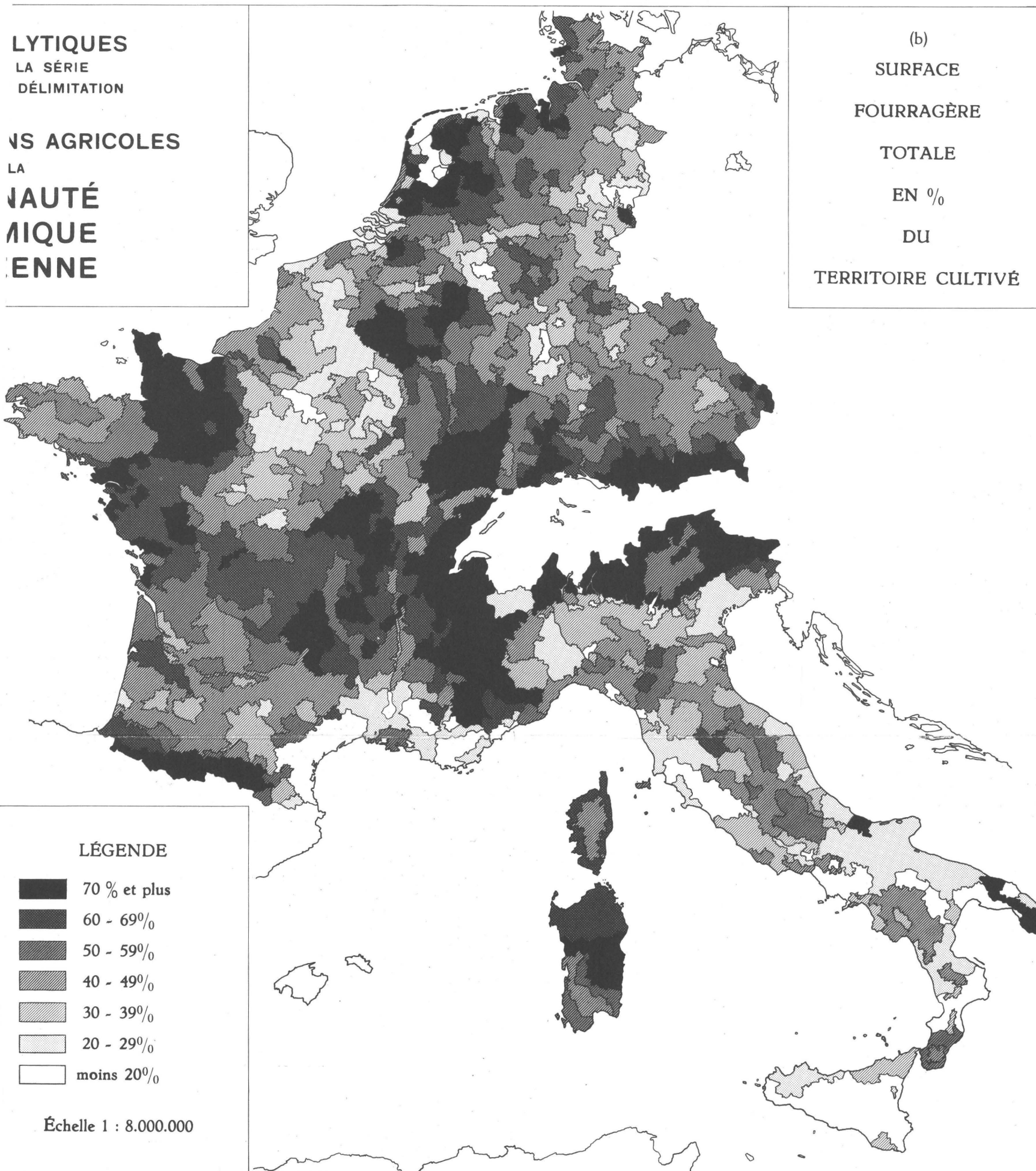
FOURRAGÈRE

TOTALE

EN %

DU

TERRITOIRE CULTIVÉ



LÉGENDE

- 70 % et plus
- 60 - 69%
- 50 - 59%
- 40 - 49%
- 30 - 39%
- 20 - 29%
- moins 20%

Échelle 1 : 8.000.000



(d)

## RENDEMENTS

DU BLÉ

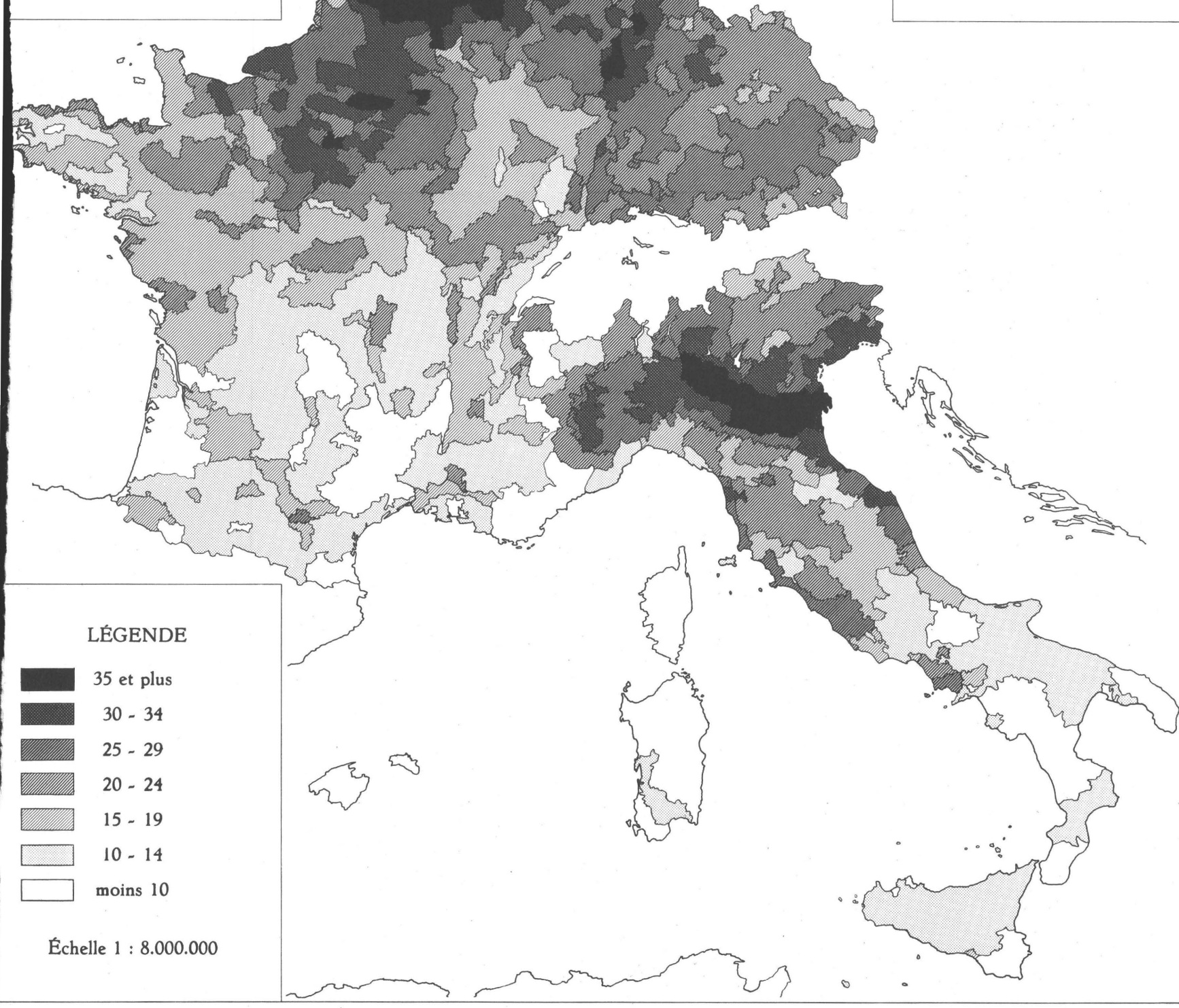
(100 Kg/ha)

es pour la  
que Européenne et  
Coopération Économique

experts agricoles par la  
du Collège d'Europe

pression :  
Militaire - Bruxelles

andes Régions Agricoles  
nomique Européenne



### LÉGENDE

- 35 et plus
- 30 - 34
- 25 - 29
- 20 - 24
- 15 - 19
- 10 - 14
- moins 10

Échelle 1 : 8.000.000



# CELLULES STATISTIQUES DE BASE

UTILISÉES POUR LA DÉLIMITATION

DES

## GRANDES RÉGIONS AGRICOLES

DANS LA

## COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

1°E 2°E 3°E 4°E 5°E 6°E 7°E

54°

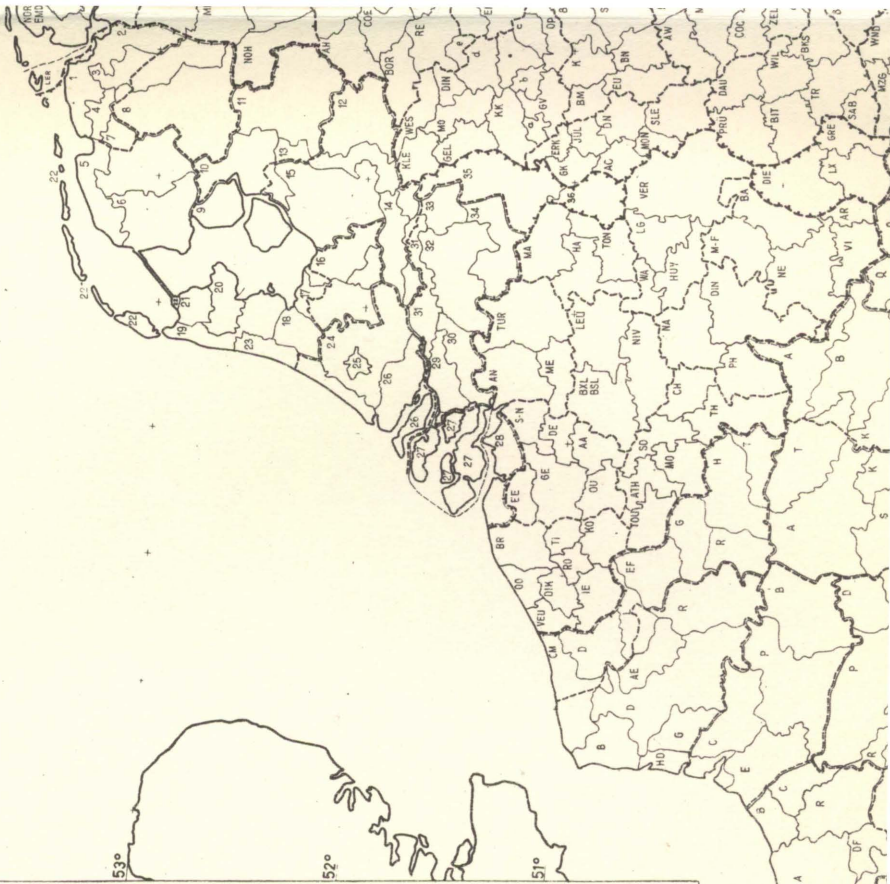
53°

52°

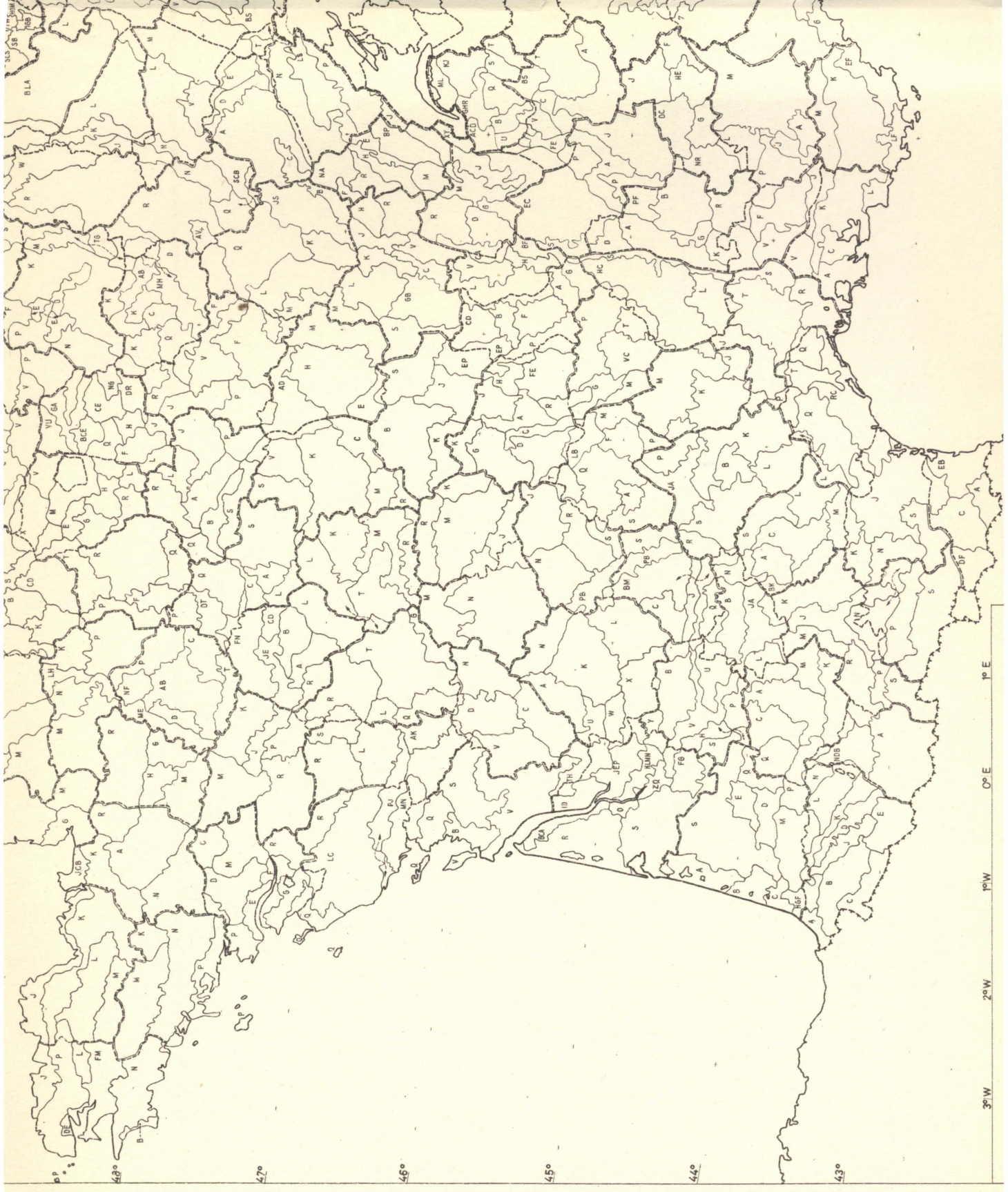
51°

5°W 4°W 3°W 2°W 1°W 0°E

49°









Carte

dressée pour la  
Communauté Économique Européenne

et

l'Organisation Européenne de Coopération Économique

à partir des

données des experts agricoles

par la

Section Cartographique du Collège d'Europe

Clichés et impression :

Institut Géographique Militaire  
Bruxelles

—  
1960  
—

Annexe au rapport

Les Grandes Régions Agricoles  
dans la

Communauté Économique Européenne

C.E.E.  
Études  
Série Agriculture  
No 1

O.E.C.E.  
Documentation  
Alimentation et Agriculture  
No 27

42°

41°

40°

39°

38°

2°E

37°

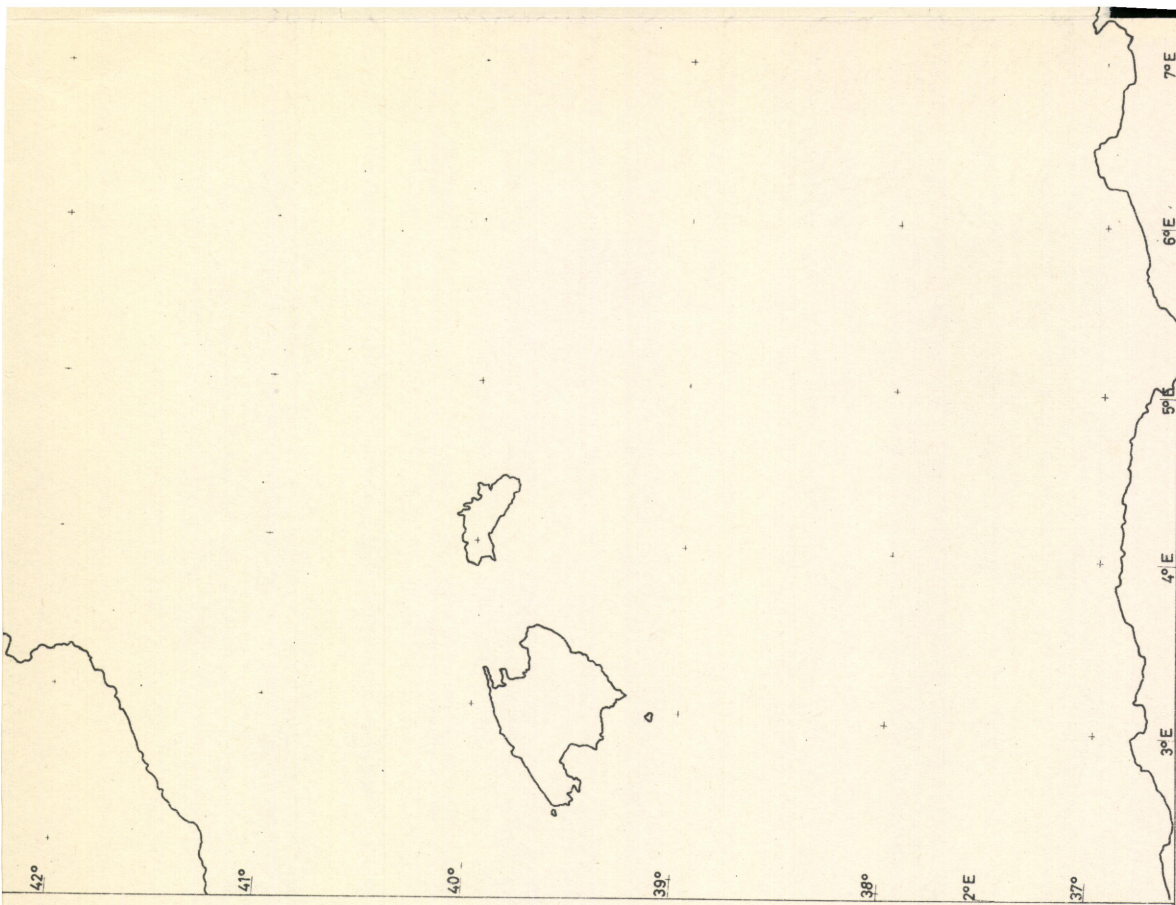
7°E

6°E

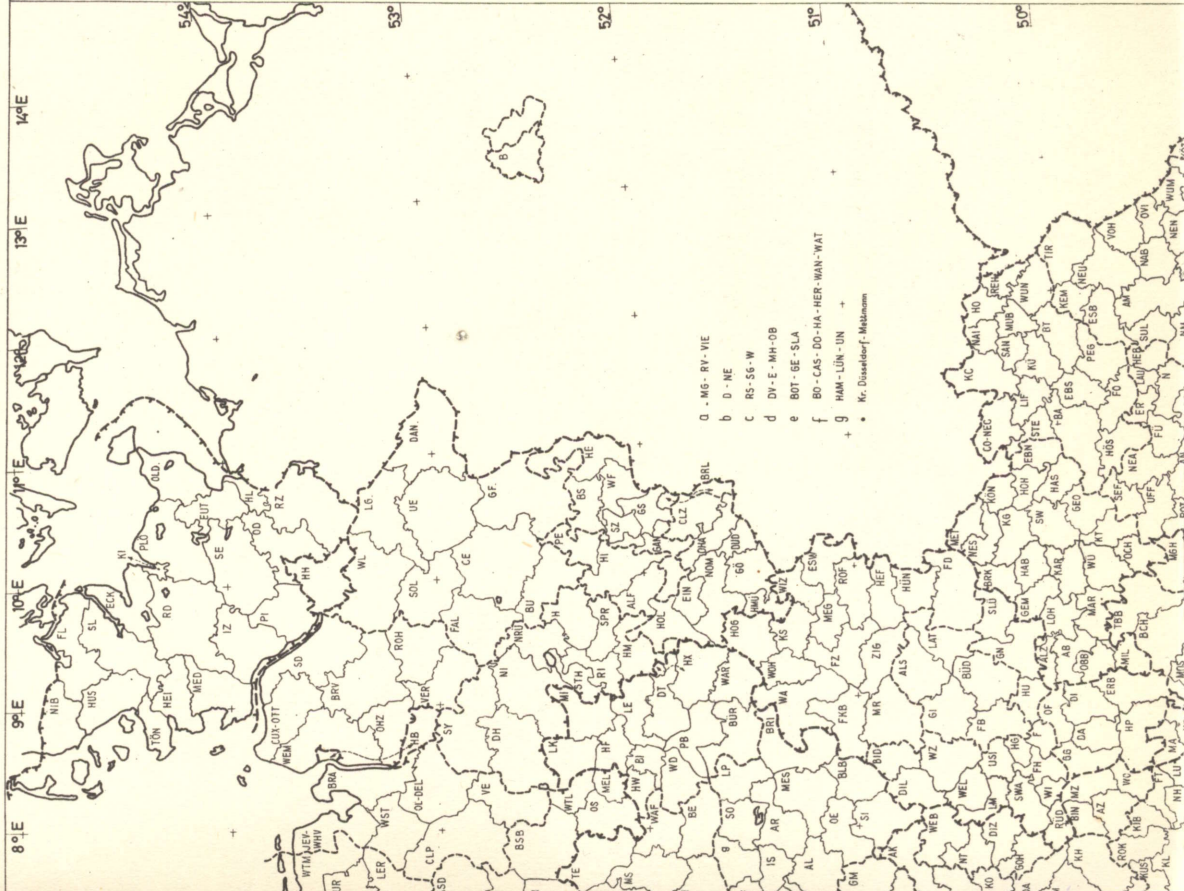
5°E

4°E

3°E







# LÉGENDE

Frontières d'État

Limites des « Länder » (D) - « Regioni » (I)

Limites des « Regierungsbezirke » (D) -  
départements (F) - provinces (B-I-NL)

Limites des cellules statistiques de base :  
« Landkreise » (D) - arrondissements (B) -  
districts (L) - zones ou petites régions agri-

- 0 . MG - RV - VIE
- b D - NE
- c RS - SK - W
- d DV - E - MH - OB
- e BOT - GE - SLA
- f BD - CAS - DO - HA - HER - WAN - WAT
- g HAM - LÜN - UN
- + Kr. Düsseldorf - Mettmann

Les cellules sont identifiées selon l'usage  
dans chacun des pays

Échelle 1 : 4.000.000

